

***L'impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC
et à la zone de libre échange UE / Pays
méditerranéens sur la filière avicole
«segment poulet de chair ».***

Présenté par :

Mr AMGHROUS Smaïl

Directeur de recherche Mr Chehat F., Maître de conférence

Année universitaire 2004/2005

Jury : Président : Mr BEDRANI S., professeur agrégé Examineurs : M^{elle} BRABEZ F., docteur Mr
TRIKI S., Maître de conférence

Table des matières

..	1
Remerciements . .	3
Introduction et Problématique : .	5
Partie 01 : La filière avicole dans le monde et en Europe .	13
Chapitre 01 : Le contexte commercial depuis l'Uruguay Round. . .	13
1.1. Le protectionnisme et les tensions internationales à propos du commerce des produits agricoles .	14
1.2 Les principaux éléments de l'accord sur l'agriculture . .	15
1.3 L'organisation mondiale du commerce, la zone de libre échange UE-pays méditerranéens. . .	18
Chapitre 2 : Situation et perspectives des filières avicoles sur le plan mondial et européen .	22
2.1 La consommation de viande de volaille dans le monde .	22
2.2 La production de viande de volaille dans le monde . .	25
2.3 Les échanges internationaux . .	30
2.4 Perspectives de développement du marché mondial .	36
Conclusion de la première partie .	40
Partie 02 : L'aviculture en Algérie . .	43
Chapitre 01 : La sous filière « poulet de chair » en Algérie . .	45
1.1 Le segment poulet de chair en Algérie. . .	45
1.2 L'amont de la sous filière « poulet de chair » . .	49
1.3 L'aval de la sous filière. . .	64
Chapitre 02 : La compétitivité de la filière : Etude de cas . .	65
2.1 Les performances techniques et économiques des élevages enquêtés. .	65
2.2 Analyse du système de transfert des prix des produits avicoles . .	78
2.3 Evaluation des coefficients de protection nominaux des produits avicoles algériens. .	81
Conclusion partie 02: .	86

Conclusion générale : .	89
Bibliographie . .	93
1)Ouvrages et thèses .	93
II) Articles .	94
III) revues et documents divers . .	95
ANNEXES .	97
I) Abréviations . .	97
II) Questionnaire .	98

Dédicaces Je dédie ce travail à ma mère et à ma sœur Fatima

Remerciements

Au terme de ce travail de recherche je tiens à remercier :

- Monsieur CHEHAT.F, pour ses précieux conseils et orientations.
- Monsieur BEDRANI.S, pour avoir accepté de présider le jury
- Monsieur TRIKI.S, et M^{elle} BRABEZ.F, pour avoir accepté d'examiner mon travail

Je tiens également à remercier Monsieur KACI.H, enseignant à l'INA, M_r ZOUBAR Ali chef de service production animal à la subdivision de freha, SAHOULI Arezki subdivisionnaire agricole de freha, M_r MIZARI cadre à l'ONAB, M_r FERRAH Ali cadre à L'OFAL et les aviculteurs enquêtes qui ont tous contribué à la réalisation de ce travail.

ملخص:

هدف من هذا هو إظهار النتائج المتوقعة لانضمام الجزائر إلى منظمة التجارة الحرة - الاتحاد الأوروبي - لندن البحر الأبيض المتوسط و إلى المنظمة العالمية للتجارة على إنتاج اللحم البقري. تبين لنا من هذا البحث أن التأثيرات التقنية و الاقتصادية للجزائر هي أقل مقارنة مع الدول الأوروبية و الأمريكية. لكن الإجراءات المتخذة في إطار التفاوض مع الاتحاد الأوروبي تحمي إنتاج اللحم البقري الجزائري من مخاطر المنافسة مع المنتجات الأوروبية و هذا على متوسط المدى. يبقى أن على المدى البعيد يجب العمل على تحسين مردودية و إنتاجية تربية الدواجن و هذا للتمكن من تصدير شروط التنافس مع المنتجات الخارجية.

الكلمات الأساسية:

منظمة التجارة الحرة (أوروبا / بنان) البحر الأبيض المتوسط المنظمة العالمية للتجارة، التصدير، الانتاجية، إنتاج اللحم البقري، تحرير التجارة الخارجية، الجزائر.

Résumé:

L'objectif de notre travail de recherche est d'évaluer l'impact de l'adhésion de l'Algérie à la OMC et à la zone libre échange Union Européenne-pays méditerranéens sur la filière avicole « segment poulet de chair ».

Les résultats de notre recherche ont montré que les performances techniques et économique réalisées en Algérie sont loin d'être égales à des pays de l'union Européenne et encore moins ces pays Américains. Cependant les dispositions prises dans le cadre de la zone de libre échange Union Européenne / pays Méditerranéens protègent à moyen terme la filière avicole domestique de la concurrence étrangère.

À long terme, il va falloir améliorer la productivité de nos élevages pour pouvoir améliorer la compétitivité de nos produits face aux produits étrangers.

Mots clés : zone libre échange Union Européenne-pays méditerranéens, OMC, la compétitivité, la filière avicole, libéralisation des échanges, Productivité, Algérie

Abstract:

The object of our research is to evaluate the impact of the membership of Algeria to the WTO and free trade zone European Union/Mediterranean countries upon poultry sector.

The results have shown that the technical and economic performance realized in Algeria are far to be equal to that European Union countries and the American results.

However, the arrangement between European Union and Algeria protect at average term the domestic poultry market.

At long term, we must improve the productivity of our poultry sector in order to improve its competitiveness.

Keywords: poultry sector, competitiveness, productivity, free trade zone European Union/Mediterranean countries, Algeria, WTO

Resumés

Introduction et Problématique :

L'un des événements majeurs de la dernière décennie est la ratification de nouveaux accords qui vont régir le commerce mondial à savoir les accords de l'Uruguay Round. L'objectif de ces derniers, est de permettre une croissance plus importante des échanges mondiaux à travers l'instauration de règles non discriminatoires entre producteurs nationaux et exportateurs –importateurs opérant sur le marché international.

En d'autres termes, l'application de ces accords permettra la proscription des barrières non tarifaires et la réduction des niveaux de protection des marchés domestiques. Ces mesures devraient permettre une plus grande fluidité des marchés et l'instauration progressive du libre échange. En effet, la libéralisation des échanges est désormais considérée comme un vecteur du développement et de prospérité et le garant de la paix et du progrès à l'échelle mondiale.

La croissance des échanges internationaux est à la fois une conséquence et une cause de la croissance économique.

A propos des fondements théoriques du libre échange, les mercantilistes ont jugé au dix-septième siècle que l'Etat devait protéger les productions nationales de la concurrence étrangère par la mise en place de tarifs douaniers qui frappent les produits finis concurrents, mais non les matières premières. L'exportation est favorisée par la suppression des droits de douane sur les produits vendus à des pays étrangers.

Le concept de libre échange fut théorisé par les pères fondateurs de l'économie politique classique, Adam Smith et David Ricardo.

Selon Adam Smith, un pays n'a d'intérêt que dans la spécialisation et l'échange dans les productions pour lesquelles il jouit d'une supériorité absolue envers les autres pays.

Autrement dit, chaque pays devra se spécialiser dans les productions pour lesquelles il a un avantage absolu par rapport aux autres pays, c'est à dire quand chaque pays produit au moins un bien à coût inférieur à celui du pays avec lequel il envisage de commercer.

Le libre échange et la spécialisation internationale de travail permettront à chaque pays de mieux exploiter son potentiel productif et de bénéficier également des avantages absolus des autres pays.

Un pays a intérêt à importer tout produit dont la production domestique exige un coût de production supérieur. Un pays ne possédant aucune supériorité dans aucun domaine de production est théoriquement exclu de l'échange international.

En 1817, David Ricardo, conteste les conclusions de Smith et montre dans l'exemple indiqué dans le tableau ci-après qu'un pays qui dispose d'un avantage absolu dans tous les biens échangeables a tout de même intérêt à l'échange .

pays	Vin	Drap	Coûts relatifs	
			Vin/drap	Drap /vin
Portugal	80h	90h	$80/90 = 0,89$	$90/80 = 1,12$
Angleterre	120h	100h	$120/100 = 1,20$	$100/120 = 0,83$

Tableau 01: heures de travail nécessaires pour la production d'une unité de chaque bien.

Pour chacun des deux biens, la productivité du Portugal est plus élevée que celle de l'Angleterre.

Si l'on s'en tenait à la théorie des avantages absolus, le Portugal aurait intérêt à produire les deux biens (vin et drap). En situation de libre échange, la production anglaise serait laminée par la concurrence. Une telle situation pourrait justifier une protection de la production anglaise.

Ricardo montre cependant, que le libre échange est toujours préférable à l'autarcie à condition que chaque pays se spécialise dans la production pour laquelle son coût relatif est le plus faible, c'est à dire la production dans laquelle son avantage comparatif est le plus grand.

Le Portugal a ainsi intérêt à importer le drap anglais bien que son coût absolu soit supérieur à celui du drap portugais. En autarcie, une unité de vin est échangée au Portugal contre 0,89 unité de drap. En Angleterre, une unité de vin s'échange contre 1,20 unité de drap.

Dans une situation de libre échange, les producteurs de vin Portugais bénéficient d'un rapport d'échange plus favorable sur le marché anglais que sur leur propre marché (1,20 contre 0,89).

Les fabricants anglais de drap, obtiennent un meilleur rapport pour leur produit sur le marché portugais qu'en Angleterre (1,12 contre 0,83). Les deux pays ont donc intérêt à l'échange.

Une spécialisation internationale fondée, donc, sur le principe des avantages comparatifs permet en théorie une allocation optimale des ressources. Elle permet de maximiser le volume de la production et des échanges.

L'apport des économistes néoclassiques à la théorie de l'échange international se limite à l'amélioration de la théorie des avantages comparatifs en utilisant les instruments de la micro économie, ce qui donne lieu à des reformulations mathématiques plus ou moins complexes .

Les néoclassiques ont développé la théorie des avantages comparatifs en empruntant 02 voies :

La première dite «Théorie des coûts d'opportunité». Ici, le raisonnement se fait comme si les échanges internationaux étant le fait de collectivités nationales manifestant des comportements comparables à ceux d'individus. La représentation de l'équilibre néoclassique est réalisée alors par la confrontation des conditions de production représentées par des courbes de possibilités de production (CPP) et des conditions de consommation représentées par des courbes d'indifférence collectives à la consommation (CIC). Imaginé par Aberler, ces courbes permettent de remplacer les mesures des coûts comparatifs de Ricardo par une interprétation marginaliste en terme des coûts d'opportunité.

La seconde voie de la théorie néoclassique de l'échange international est caractérisée par la détermination de la spécialisation en fonction des facteurs. Selon le théorème d'Hechsher-Ohlein,

L'avantage comparatif d'un pays est fondé sur l'abondance ou la rareté relative des facteurs, d'où l'expression centrale du modèle HOS :« en économie ouverte, chaque pays dispose d'un avantage comparatif et a donc intérêt à se spécialiser dans la production et l'exportation des biens dont la fabrication nécessite relativement le plus de facteurs dont il est relativement le mieux doté ».

Cela signifie que le commerce international s'explique par la comparaison des stocks de facteurs et donc des prix relatifs des facteurs de chaque nation d'une part et par la comparaison des quantités de facteurs nécessitées pour les différentes productions.

Dans les années 1970, les planificateurs algériens ont constaté l'existence d'un déficit en protéines d'origine animale dans la ration alimentaire, ils se sont rendus compte de l'urgence de rendre disponible une offre en protéines animales accessible à une large tranche sociale. Le choix s'est porté à la fin des années soixante dix, sur l'aviculture intensive. Les arguments qui allaient en faveur de ce choix étaient la rotation rapide du cycle d'élevage ainsi que l'indépendance totale vis à vis des fourrages et des contraintes sous-jacentes.

Dans ce contexte, notre travail se fixe pour objectif de répondre à la question suivante :

Quel sera le devenir de la filière avicole « segment poulet de chair » après l'adhésion de l'Algérie à L'OMC et à la zone de libre échange EU-pays méditerranéens ? En d'autres termes, est-elle suffisamment compétitive pour résister à la concurrence étrangère ?

Mais que doit-on entendre par compétitivité ?

Il y a plusieurs définitions du concept de compétitivité, qui changent avec le niveau de l'analyse mené (niveau d'une nation, d'un secteur ou d'une entreprise).

La compétitivité est un concept relatif et est étroitement lié aux conditions économiques du pays ainsi qu'aux conditions du marché international.

Ainsi selon LANDAU,1992 (cité par Lachaal .L ,2003) « la compétitivité est la capacité de maintenir dans une économie globale, un taux de croissance acceptable du niveau de vie de la population avec une distribution équitable, tout en offrant un emploi à tous ceux désirant travailler sans pour autant réduire le potentiel de croissance du niveau de vie des générations futures »

Barkema et al 1991, (cité par Lachaal .L ,2003) considèrent pour leur part que : « le concept de l'avantage comparatif décrit le schéma des échanges qui se produiront dans un monde dépourvu de distorsions des prix. Cependant le monde réel est plein de mesures de politiques rendant la détermination de l'avantage comparatif difficile. Donc l'avantage comparatif s'applique à un monde ou le marché est efficient et dépourvu de distorsions, alors que la compétitivité s'applique à un monde dans son contexte réel ».

Selon Sharples et Milham ,1990 (cité par Lachaal .L ,2003) « la compétitivité est la capacité de fournir des biens et services au temps, place et forme requises par les acheteurs étrangers à un prix égal ou meilleur que celui des autres fournisseurs potentiels tout en gagnant au moins le coût d'opportunité des ressources employées »

La compétitivité est donc le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs aussi bien nationaux qu'internationaux.

A l'échelle nationale les ressources naturelles (terre, eau, capital humain,...) sont des facteurs déterminants dans la compétitivité d'un produit donné.

La disponibilité de l'eau et de la terre déterminent la qualité, la quantité, le prix ainsi que la productivité d'un produit donné.

1 Les déterminants de la compétitivité

Les facteurs pouvant affecter la compétitivité sont illustrés par Brikman ,(1987) dans le schéma suivant :

Niveau National	Niveau international
Dotations en ressources : terre , eau ... Technologies Productivité Caractéristiques du produit Economies d'échelle Coût de commercialisation et de transport Régulation fiscale , monétaire et politique des échanges	Taux de change Conditions du marché mondial Préférences et arrangement Coût de transport international

La qualité de la gestion effectuée par l'homme détermine le succès ou l'échec d'une entreprise.

Le progrès technique implique une productivité des facteurs de production plus élevée.

Par conséquent, il conditionne l'avantage compétitif d'une entreprise.

La productivité du travail est le rapport entre la production et le temps nécessaire pour la réalisation de cette production; elle est une composante de la compétitivité puisqu'elle est un élément central de la capacité des entreprises à supporter des niveaux de salaires élevés.

On dit qu'il y a économie d'échelle quand le prix de revient unitaire diminue et que les quantités produites augmentent. L'économie d'échelle est donc un facteur critique dans l'évaluation de la compétitivité d'un produit donné.

Les mesures de politique de l'Etat comme les politiques fiscales et monétaires (taxation, taux d'intérêt, contrôle de l'inflation), les politiques interventionnistes (subventions) et celles des échanges commerciaux avec l'extérieur (tarifs, quotas) ont toutes des influences sur la compétitivité des différents produits.

A l'échelle internationale, la compétitivité dépend d'une multitude de facteurs parmi lesquels on peut citer : le taux de change qui est déterminé par l'offre et la demande d'une monnaie à une autre. La dévaluation de la monnaie d'un pays par rapport à celle de son concurrent se traduit par une amélioration de la compétitivité des produits exportés, produits devenus moins chers en terme de monnaie du pays importateur. Les produits importés, à leur tour deviennent plus chers, rendant ainsi les producteurs locaux de ces biens plus compétitifs.

2 Les mesures de la compétitivité.

Les mesures utilisées dans les travaux portant sur l'évaluation de la compétitivité diffèrent suivant le niveau à étudier:

1) Au niveau national, les mesures se focalisent sur le déficit de la balance commerciale ainsi que la croissance de la productivité nationale. MC Corrison et Sheldon ,(1994)

2) Au niveau sectoriel, trois types de mesure sont utilisés à savoir :

Les mesures relatives au coût de production.

Les mesures relatives à la productivité des facteurs de production.

Les mesures relatives aux échanges commerciaux.

Au niveau micro économique, deux types d'instruments sont utilisés dans l'analyse de la compétitivité des entreprises. Il s'agit des mesures relatives à la part du marché détenue par l'entreprise et de celles relatives au profit réalisé.

3 La compétitivité hors prix

Les divers instruments utilisés pour la mesure de la compétitivité d'un produit donné négligent tous un aspect important à savoir la compétitivité hors prix (qualité , service, ...) qui déterminent le succès de son échange.

D'après Moris, (1985) « la compétitivité hors prix est aussi importante que la compétitivité prix dans la détermination du succès des échanges d'une économie déterminée.

La spécification et la qualité du produit, la commercialisation ainsi que les dispositions pour sa maintenance peuvent devenir des éléments décisifs de sa compétitivité plutôt que

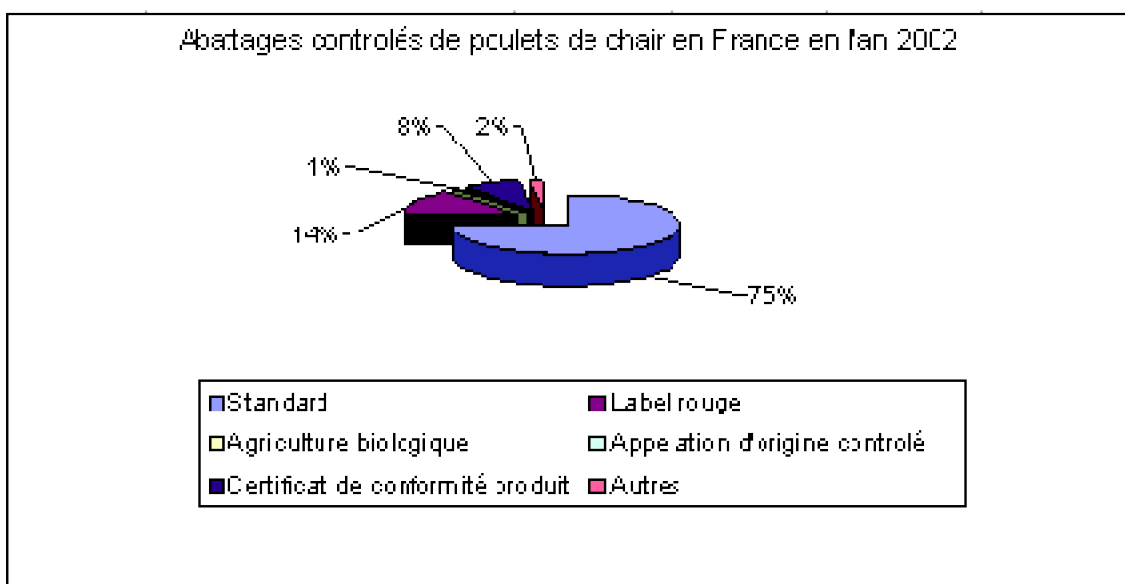
de son prix ».

En effet, une étude française, effectuée par CHEASSUS-LOZZA,E et GALLEZOT.J,(1995) cité par A,BENMIHOUB (2001) a permis d'évaluer le poids de la concurrence hors prix dans les exportations françaises de produits agricoles et agro-alimentaires sur le marché communautaire en 1989.

Le résultat qui s'est dégagé de l'étude est que la compétitivité hors prix est loin d'être un phénomène marginal puisque 44,8% des parts de marché de la France sur la CEE répondent à ce critère.

Selon l'OFIVAL (2003), la production de qualité de poulet de chair a représenté en France en l'an 2002, 25 % des abattages; cette production est destinée essentiellement à la demande domestique. La production sous label rouge qui met en exergue la caractéristique fermière du produit a représenté 14% des abattages; celle issue de l'agriculture biologique qui valorise les caractéristiques naturelles du produit obtenu selon un mode de production respectueux de l'environnement a représenté 1% des abattages.

La production sous certificat de conformité produit (assurant la conformité à un règlement ou à une norme) a représenté près de 8% des volumes abattus.



Graphique1 : Abattages contrôlés de poulet de chair en France en l'an 2000

La compétitivité dépend donc des facteurs autres que le prix proprement dit tel que la qualité, la différenciation des produits, la conservation ainsi que la capacité à répondre à l'évolution du marché (rapidité du transport, adaptation de la production en fonction de la demande, modification de la qualité pour répondre à l'évolution des préférences).

En ce qui nous concerne, on utilisera seulement le facteur prix pour évaluer le degré de compétitivité des produits algériens par rapport à ceux des pays étrangers, ceci parce que le problème qui se pose avec acuité en Algérie est de produire davantage à des prix raisonnables de manière à satisfaire une large frange des consommateurs et par ailleurs, vu l'indisponibilité d'une batterie de données relatives aux facteurs autres que les prix, et les moyens financiers pour la réalisation d'une telle tâche.

Hypothèses :

Le défi majeur de la filière avicole après l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la ZLE 1. EU-pays méditerranéens résidera dans l'amélioration de sa productivité et de sa compétitivité. Les élevages algériens enregistrent des niveaux de productivité équivalent à ceux obtenus en Europe durant les années 60. OFAL (2001)

Actuellement, les coûts de production des produits avicoles en Algérie demeurent forts élevés comparativement à ceux des pays producteurs exportateurs de la viande du poulet de chair.

Cette situation s'explique par les motifs suivants :

* Les prix des facteurs de production sont élevés, notamment ceux des aliments et du matériel biologique.

* La taille réduite des ateliers d'élevage en Algérie (capacité des bâtiments : 3000 sujets en moyenne) ne permet pas de réaliser des économies d'échelle.

* La non maîtrise de la conduite d'élevage se traduit par un taux de mortalité élevé et par un gaspillage important des aliments.

L'inéfficience du système de transfert est une source de surcoût qui grève la structure 1. des prix à la consommation. Les gains de productivité réalisés le long de la filière avicole ne sont que partiellement transférés vers les consommateurs du fait de l'accaparement d'une part importante de ces gains par les sphères d'aval dominées par le capital commercial privé. OFAL (2001)

Pour les raisons évoquées ci dessus, la filière avicole algérienne qui est encore en cours de construction ne résistera pas à la concurrence des pays développés ou les filières avicoles ont atteint leur vitesse de croisière.

Par conséquent, une ouverture brusque du marché local aux produits provenant notamment des grands pays producteurs/exportateurs de viande de poulet tel que le Brésil, les USA et la France, risque de porter atteinte à la filière avicole aussi bien sur le plan économique que social.

Méthodologie :

Pour vérifier notre hypothèse, on devra adopter l'approche filière. Cette dernière, selon L.Malassis, (1979) «... se rapporte à l'itinéraire suivi par un produit au sein de l'appareil agro-alimentaire, elle concerne l'ensemble des agents (entreprises, administrations) et opérations (de production, répartition, financement...) qui concourent à la formation et au transfert du produit jusqu'à son stade final d'utilisation »

En effet, la fonction alimentation, n'est plus assurée uniquement par l'agriculture, mais par un grand nombre d'unités de production de produits industriels se situant en amont du maillon « agriculture » proprement dite, et d'unités de distribution se situant en aval de l'agriculture.

En adoptant donc l'approche filière, on peut avoir une vision d'ensemble de la formation et de la distribution des produits agro-alimentaires, des acteurs y intervenant et

enfin identifier les blocages qui caractérisent la formation et la circulation des produits.

Dans l'étude bibliographique, on exposera les principales visions des économistes classiques et néoclassiques sur le commerce extérieur et le libre échange des marchandises, ainsi que les principaux concepts et définition de la compétitivité .

On donnera un bref aperçu sur les règles de l'organisation mondiale du commerce et de la zone de libre échange UE pays- méditerranéens. On fera une étude comparative de la filière entre les différents pays producteurs /exportateurs de viande de poulet et celle de l'Algérie .

On fera une enquête auprès d'un échantillon d'éleveurs de poulet de chair dans la Wilaya de Tizi-ouzou et auprès des organismes et institutions (Ministère de l'agriculture, ONAB OFAL ,douane, instituts techniques..) pour collecter les informations nous permettant de mettre en relief les facteurs qui génèrent des surcoûts aux niveaux des ateliers d'élevages de poulet de chair. Le choix de la wilaya de Tizi-Ouzou est motivé d'une part, par le fait qu'elle dispose du plus grands nombre d'élevage à l'échelle nationale, soit 10 % des élevages et des sujets élevés RGA (2001) et d'autres considérations telles que la connaissance du terrain, les moyens financiers et les facilités de communication.

Pour vérifier la deuxième hypothèse, on se basera sur les données de l'Observatoire des Filières Avicoles Algérien pour essayer de calculer les marges commerciales générées lors de la mise en marché du produit aux niveaux des producteurs, des abattoirs et des détaillants ainsi que les taux de rentabilité au niveau de chacun de ces maillons.

Pour évaluer la compétitivité-prix des produits algériens, on comparera les prix (CAF) des produits étrangers et les prix des produits locaux. On dégagera ensuite les coefficients de protection nominaux qui nous indiqueront le degré de compétitivité des produits avicoles algériens.

Enfin , une comparaison avec des pays ayant connu des stades de libéralisation avancés de leurs économies nous permettra d'anticiper les tendances générales des effets possibles de l'adhésion de l'Algérie à la zone de libre échange UE-pays méditerranéens et à l'OMC sur la filière avicole.

Partie 01 : La filière avicole dans le monde et en Europe

La filière avicole détient une place primordiale dans la production de viande dans le monde sous des formes variées allant de la traditionnelle basse cour à l'élevage industriel le plus moderne.

Actuellement présente dans la plupart des pays du monde, son essor a été lié au fort développement de la consommation mondiale, principalement dans les pays développés, et surtout à une forte demande en protéines à bas prix sur le marché mondial.

Par ailleurs, la filière avicole est influencée par les mutations économiques mondiale en cours à savoir l'engagement des pays pour une plus grande ouverture de leurs marchés domestique via leur adhésion à l'Organisation Mondial de Commerce et la constitution des zones de libre échange.

Chapitre 01 : Le contexte commercial depuis l'Uruguay Round.

1.1. Le protectionnisme et les tensions internationales à propos du commerce des produits agricoles

Pour des raisons liées à la sécurité alimentaire des pays, l'agriculture était considérée comme un secteur à part de l'économie. Le commerce des produits agricoles était exclu du GATT pratiquement dès l'entrée en vigueur de l'accord; il bénéficiait d'un « traitement spécial » et était exempté de quelques règles importantes du GATT notamment :

- Les restrictions quantitatives à l'importation, interdites pour les autres produits, étaient autorisées dans le cas des produits agricoles, sous réserve que la production intérieure du produit considéré soit aussi soumise à certaines restrictions ou à des mesures internes de stabilisation ou de soutien des prix.
- Les subventions aux exportations agricoles étaient expressément autorisées.

Cette situation a conduit à un accroissement continu des niveaux de protection de ce secteur, en particulier dans les pays industrialisés. 60 % de tous les différents commerciaux soumis au processus de règlement du GATT entre 1978 et 1980 concernaient l'agriculture. FAO (1998). Les politiques protectionnistes des pays industrialisés - notamment l'UE - ou l'agriculture faisait l'objet d'une intervention intense de la part des Etats membres qui ont mis sur pied une politique agricole commune (PAC) via la fixation des prix communs, la mise en place d'instruments communs de gestion des prix, le financement commun des mesures de soutien et la protection commune vis à vis de l'extérieur ont créé des distorsions importantes sur les marchés alimentaires mondiaux. Cela a faussé la concurrence en faisant chuter les cours mondiaux des produits agricoles à des niveaux très bas, et engendrant ainsi une instabilité du marché mondial.

Il a fallu attendre l'ouverture du cycle Uruguay en 1986, pour que l'agriculture soit enfin inscrite à l'ordre du jour des négociations. C'est principalement pour atténuer les frictions continues entre les Etats-Unis et la Communauté Européenne, qu'il a finalement été décidé par consensus d'inclure le commerce agricole dans le cadre des réglementations du GATT et ce n'est qu'au bout de sept ans de négociations que l'on est enfin parvenu à un accord stipulant la libéralisation progressive du commerce des produits agricoles.

Les principaux acteurs du groupe de négociations sur l'agriculture constitué pour le cycle d'Uruguay étaient les Etats-Unis, la Communauté Européenne et, dans une moindre mesure, le groupe de Cairns.

- Les Etats-Unis étaient très favorables à la promotion d'une libéralisation accrue du commerce agricole et souhaitaient vivement réduire la protection et l'appui dont bénéficiaient les producteurs de la Communauté Européenne.
- La CEE était moins favorable à une libéralisation radicale, mais elle souhaitait arriver à un compromis acceptable qui puisse être consacré dans le GATT, afin de minimiser dans l'avenir les frictions avec les Etats-Unis .
- Le groupe de Cairns comprenait 14 pays développés et en développement à savoir :

le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Thaïlande, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, l'Argentine, Le Brésil, la Colombie, le Chili, l'Uruguay, les îles Fidji et la Hongrie. En tant qu'exportateurs nets de produits agricoles, tous ces pays partageaient un intérêt commun, qui était la libéralisation du commerce des produits agricoles. Le groupe de Cairns militait ardemment en faveur de la réduction du protectionnisme et des mesures de soutien interne dont bénéficiaient les agriculteurs dans les pays développés.

Les pays en développement n'appartenant pas au groupe de Cairns avaient également d'importants intérêts en jeu, même s'ils ont eu moins d'influence sur les discussions. En ce qui concerne le grand groupe des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, leur préoccupation principale était l'impact des négociations du cycle Uruguay sur le coût des importations alimentaires .

Lorsque les négociations sur l'agriculture ont démarré, la CEE et les Etats-Unis avaient encore des positions très éloignées, et il fallu attendre 1993 pour que les négociateurs arrivent à un consensus dans les domaines suivants :

Accès au marché

Soutien interne

Subventions à l'exportation.

1.2 Les principaux éléments de l'accord sur l'agriculture

1.2.1 Restrictions de l'accès au marché.

Il s'agit des restrictions à l'importation qui limitent l'accès des producteurs étrangers au marché national et empêchent les consommateurs d'accéder aux produits agricoles au prix du marché mondial qui sont plus bas.

Toutes ces mesures freinent le libre échange des produits, créent des distorsions importantes, et isolent les producteurs intérieurs des effets des cours mondiaux, amplifiant de ce fait l'instabilité sur le marché mondial.

Les éléments importants peuvent être classés en 02 catégories :

Tarifification ou obligation de convertir les obstacles non tarifaires au commerce en équivalents tarifaires.

Réductions des droits de douane.

1.2.1.1 Tarification

La tarification ou remplacement des obstacles non tarifaires par des droits de douane est un aspect important de l'inclusion de l'agriculture dans le cadre du GATT car elle soumet les politiques commerciales agricoles au principe de transparence du GATT et peut éliminer certains effets de distorsion des obstacles non tarifaires sur le commerce.

L'accord stipule ce qui suit :

Les pays sont tenus de convertir les obstacles non tarifaires au commerce en équivalents tarifaires; ces équivalents sont établis pour la période de base (1986- 1988).

Les pays en développement ont la possibilité de proposer une conciliation tarifaire, au lieu d'établir des équivalents tarifaires.

1.2.1.2 Réduction des droits de douanes

Pour les pays développés les droits de douanes seront réduits de 36 % pendant une période de six ans.

Pour les pays en développement, ces engagements sont de 24 % et la période de mise en œuvre est étendue à dix ans.

Les pays les moins avancés sont exemptés des engagements de réduction.

Il y a quelques exemptions à cette règle, autorisée au titre de la clause de sauvegarde spéciale, qui permettent à un pays d'appliquer des droits additionnels pour certains produits déterminés, si les prix à l'importation sont particulièrement bas, ou si les importations augmentent brusquement.

1.2.2 Les mesures de soutien interne.

Les politiques de soutien interne comprennent un éventail de mesures visant à élever le revenu des producteurs et à maintenir la rentabilité de la production agricole dans le pays.

L'appui peut être fourni sous forme de paiements directs d'un fonds public (cas le plus classique) aux producteurs; il peut être aussi apporté par le biais d'interventions sur le marché, visant à élever le prix des produits agricoles ou à réduire les prix des intrants.

Le mode le plus classique d'intervention des pouvoirs publics sur le marché intérieur est le suivant :dés que les prix du marché tombent en dessous d'un certain seuil, le gouvernement ou ses organismes interviennent et achètent le produit au prix minimum garanti.

Il peut aussi résulter de la fourniture de services publics spécifiquement destinés aux producteurs agricoles.

Pour limiter ces politiques on procède en deux étapes :

Etablissement des mesures globales de soutien (MGS) c'est à dire quantification en valeur monétaire de toutes les formes de soutien interne qui faussent les échanges.

Réduction progressive de ces mesures quantitatives. Pour les pays en développement, ou les politiques de soutien à l'agriculture sont considérées comme fondamentales pour le développement global , les obligations sont généralement moins contraignantes.

Les politiques se répartissent en plusieurs catégories :

a) Les mesures qui ont un effet significatif sur la structure et le courant des échanges commerciaux et qui de ce fait sont incluses dans le calcul de la MGS sont classées dans

la

« boîte rouge ».

b) Les mesures qui sont considérées comme n'ayant pas d'effet majeur sur la production et sur le commerce sont classées dans la **« boîte verte »**

L'on entendait par politiques de la « boîte verte », celles qui sont exclues du calcul de la MGS du fait qu'elles sont considérées comme n'ayant pas d'effets de distorsion sur les échanges.

Parmi les politiques qui peuvent être incluses dans la boîte verte, on peut citer:

Programme de recherche de caractère général, environnementale ou sur un produit.

Lutte contre les parasites et les maladies.

Services et stages de formation.

Services de vulgarisation et de consultation.

Services de commercialisation et de promotion, y compris les renseignements sur les marchés.

c) Les mesures qui ne rentrent dans aucune de ces catégories, mais qui se situent en quelque sorte entre les deux sont appelées politiques de la **« boîte bleue »**, elles sont également exclues du calcul de la MGS.

1.2.3 Subventions aux exportations : écouler les excédents sur le marché mondial.

Lorsque le prix du produit est plus élevé sur le marché intérieur que sur le marché mondial, la vente des excédents sur le marché mondial entraîne nécessairement une perte pour le producteur, sauf si celui-ci bénéficie d'une subvention à l'exportation.

Ce sont ces subventions qui ont facilité la vente d'abondants surplus de la Communauté européenne et des Etats-Unis sur le marché mondial et entraîné une baisse des prix internationaux de nombreux produits agricoles accentuant ainsi l'instabilité des prix sur le marché mondial.

Au-delà des sujets traditionnels des négociations, à savoir, l'accès aux marchés, les subventions à l'exportation et le soutien interne, l'UE a soulevé quatre sujets de négociations :

L'extension de la protection existante de dénomination et d'appellation de vins à d'autres produits agricoles au niveau international.

La protection du consommateur qui passe par l'information la plus complète sur les produits qui lui sont offerts. Ceci renvoie à la question des organismes génétiquement modifiés (OGM).

Les règles relatives à la sécurité alimentaire adoptées dans le cadre de « l'accord SPS » devraient pour l'UE être amendées à travers certaines clarifications.

Ainsi, certains pays demandent que soit raccourci le délai de mise en conformité aux

règles adoptées, et d'autres souhaitent que l'accord soit révisé pour permettre davantage de souveraineté dans le choix d'un niveau de sécurité des produits.

Le respect du bien être animal.

Les USA ont proposé les « nouvelles technologies » comme nouveau sujet de négociations. Ils insistent sur la nécessité de s'assurer que la procédure relative aux échanges des produits issus « des nouvelles technologies » soit transparente.

Pour les pays du sud de la Méditerranée, les nouveaux sujets pourraient constituer de précieux atouts dans la compétitivité internationale, mais également se traduire par de nouvelles contraintes s'ils ne sont pas en mesure de se conformer aux normes établies.

A titre d'exemple, beaucoup de pays de sud de la Méditerranée pourraient tirer des avantages de la protection de dénomination et d'appellation des produits alimentaires, s'ils axent leurs politiques marketing sur la qualité, les appellations d'origine, les produits de terroir.

Les règles d'étiquetage par contre pourraient les handicaper s'ils ne sont pas en mesure de se conformer aux normes de qualité, de l'environnement, et de bien être de l'animal.

1.3 L'organisation mondiale du commerce, la zone de libre échange UE-pays méditerranéens.

1.3.1 : La création de l'OMC

La création de l'OMC n'était pas prévue lorsque les négociations du cycle d'Uruguay ont démarré en 1986, mais au fur et à mesure que les pourparlers avançaient, elle a été proposée comme cadre institutionnel nécessaire pour assurer la mise en œuvre des accords finaux et la conduite des relations commerciales entre les membres.

A la réunion ministérielle de Marrakech du 15 avril 1994, l'acte final reprend les résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay; il a été signé par toutes les parties contractantes du GATT. Sur les 125 participants officiels aux négociations du cycle d'Uruguay, 111 pays au total ont signé l'acte final. Au milieu de l'année 1996, l'organisation comptait 116 membres et 37 pays ayant le statut d'observateurs. Actuellement l'OMC est composée de 146 membres.

Tableau 2 : Objectifs de l'accord de Marrakech

	Pays développés (1995-2000) (%)	Pays en développement (1995-2004) (%)
Tarifs * Réduction moyenne pour tous les produits agricoles. * Réduction minimale par produits. Soutien interne * Réduction globale pour le secteur. Subvention à l'exportation * Valeur des subventions * Quantités subventionnées	-36% -15% -20%	32% 21% % -13% -24% -14 %

Source : OMC

L'accord de Marrakech, signé en 1994, représente le point de départ du processus de démantèlement du système de protection dans la région méditerranéenne.

Toutefois, aussi bien les pays développés que les pays en développement, gardent des niveaux de protection très élevés .

Les tarifs pratiqués par les pays de l'UE se situent entre 40 et 85% des produits des PSEM.

Le secteur agricole est le plus protégé des pays du Sud-Est de la Méditerranée ou les tarifs douaniers se situent en moyenne entre 15 et 55%. VITO CISTULLI (2003).

Comme le montre le tableau ci après, les exportations françaises de viande de volaille bénéficient encore de subventions à l'exportation. En 2003, 96 % des exportations destinées aux pays du Moyen-Orient se sont réalisées avec restitutions.

Tableau 3 : Commerce extérieur de viande de volaille de la France U : 1000 tonnes

	1999	2000	2001	2002	2003
Pays tiers Avec restitution PMO Avec restitutions Russie Avec restitutions	469 57%	429,5 59%	428,5 109,4 27,6 89,4 112,5 37%	427,6 89,4 112,5 37%	415,5 37%
			% 81,4	8,7% 197,9	92,8
				% 112	8,4%
					193,5 96% 83,9 6,5%

Source : OFIVAL 2003

1.3.2 : Les engagements de Doha

Lors de la conférence ministérielle de Doha en 2001, les pays membres de l'OMC, se sont engagés à entamer un nouveau cycle de négociations sur la libéralisation des échanges des produits agricoles avec l'objectif est d'obtenir un accord en 2005 sur :

La réduction des barrières tarifaires et non tarifaires de l'accès aux marchés

L'élimination progressive de toute forme de subvention à l'exportation

La réduction des soutiens internes ayant des effets de distorsion sur le commerce.

Les pays membres se sont engagés également à prendre en compte la vulnérabilité des pays les moins avancés, ainsi que des préoccupations non commerciales dont

l'environnement, le développement rural, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté
...

La libération progressive du commerce multilatéral à travers les négociations successives de l'OMC s'est accompagnée en parallèle d'une prolifération des accords régionaux commerciaux.

Des blocs régionaux commerciaux sont apparus dans le monde entier, à travers des unions douanières et des zones de libre échange. Ils comprenaient aussi bien des pays développés que des pays en développement. Parmi les zones de libre échange, il convient de citer quelques unes :

L'espace économique européen (UE, Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein)

L'association européenne (L'AELE), elle comprend les pays suivants : l'Islande, la Norvège, la Suisse, Liechtenstein)

ALENA (USA, Canada , Mexique)

Zone de libre échange UE –Pays méditerranéens qui regroupe l'Union Européenne des 15 et 12 pays du sud et sud-est de la Méditerranée (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Liban, Palestine ,Israël, Jordanie, Chypre, Malte, Turquie et la Syrie).

Depuis la déclaration de Barcelone de 1995, le premier accord qui est entré en vigueur est celui avec la Tunisie en 1998 ; les accords avec le Maroc et Israël sont en vigueur depuis l'année 2000.

En ce qui concerne Chypre, Malte et la Turquie, ce sont des pays liés à la communauté européenne par les accords d'association datant des années 1970.

L'accord avec le Liban et la Jordanie est signé en 2003, celui avec l'Algérie est signé en 2002.

En 2003, 11 accords sur 12 (à l'exception de la Syrie) sont donc conclus.

L'Union européenne est constituée de 15 pays membres qui sont : La Belgique, Danemark l'Allemagne, La Grèce, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, Luxembourg, Pays-Bas , Autriche, Portugal , La Finlande, Suède, Grande Bretagne. Depuis 2004, 10 pays de l'Europe de l'est ont adhéré à l'UE. Il s'agit de l'Estonie, la Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Rép. Slovaque, Rép.Tchèque, Slovénie, Bulgarie et la Roumanie.

1.3.3 : La politique agricole commune (PAC)

Avant l'avènement du marché commun, l'agriculture faisait l'objet d'une intervention intense de la part des Etats membres. Pour assurer l'intégration économique européenne, il était impératif de contrecarrer cet interventionnisme étatique. Dès lors, les Etats membres ont mis sur pied une politique agricole commune (PAC) via la fixation des prix communs, la mise en place d'instruments communs de gestion des prix, le financement commun des mesures de soutien et la protection commune envers l'extérieur.

Les agriculteurs européens ne peuvent proposer des prix compétitifs face à la concurrence émanant des pays disposant de facteurs de production meilleur marché.

Or, le secteur agricole européen constitue un pilier de la structure économique de

l'Europe.

Dés lors, ne pas aider les agriculteurs à faire face à la concurrence internationale aurait eu des conséquences économiques et social catastrophiques, mettant à mal les exportations européennes peu compétitives.

Les Etats membres ont mis en place le système des prélèvements et des restitutions agricoles.

A l'importation, certains produits achetés à bas prix hors UE, supportent lors de leur introduction sur le marché européen des droits supplémentaires appelés prélèvement à l'importation destinés à compenser la différence des prix entre le cours du marché mondial et le prix d'écluse (prix minimum à partir duquel peuvent entrer librement les importations en provenance des pays tiers).

A l'exportation, certains produits agricoles bénéficient lors de leur sortie du marché européen de restitutions agricoles, sorte de subvention à l'exportation couvrant la différence entre le prix de vente et le prix d'écluse afin d'assurer la compétitivité des produits agricoles européens à l'étranger .

1.3.4 : De l'accord de coopération aux accords d'association UE-Algérie

Les premières démarches de l'Algérie indépendante pour une coopération avec l'UE remontent à 1962. L'objet de la coopération était alors de conserver le statut quo sur le plan des échanges. Dès 1963, les autorités algériennes ont manifesté un désir d'engager des négociations en vue de la conclusion d'un accord global. Ces négociations aboutiront à la signature de l'accord de coopération en 1976.

En 1995, une initiative commune a rassemblé vingt sept Etats de part et d'autre de la Méditerranée dans le but d'enclencher un processus appelé « processus de Barcelone»

Ce dernier a prévu la construction d'une zone de libre échange à l'horizon 2010.

Les accords d'association euro-méditerranéens qui ont succédé aux accords de coopération signés en 1976 s'articulent autour de trois volets suivants :

Un partenariat politique et de sécurité : faire de la zone euro méditerranéenne, un espace de paix et de stabilité fondé sur le respect des principes essentiels dont les droits de l'homme et la démocratie .

Un partenariat économique et financier qui a pour objet la construction d'une zone de prospérité partagée grâce à l'instauration progressive d'une zone de libre échange Union Européenne – pays méditerranéens.

Un partenariat culturel, social, et humain, dans le but de développer les ressources humaines et favoriser la compréhension entre les cultures et le rapprochement des peuples des régions de la Méditerranée.

L'accord d'association avec l'Algérie signé le 22 avril 2002, ratifié le mois de mars 2005, prévoit une série de mesures de libéralisation progressive des échanges sur 12 ans dans les domaines industriels et agricoles à partir de l'entrée en vigueur de l'accord d'association (vers juin 2005) .

Pour ce qui est des importations éventuelles de la zone de libre échange UE- pays Méditerranéens des produits avicoles frais ,réfrigérés ou congelés provenant de l'Algérie, les droits de douanes seront réduits de 100 % et ne supporteront pas de contingents à l'importation.

Les droits de douanes des produits avicoles frais, réfrigérés ou congelés provenant des pays appartenant à la zone de libre échange UE-pays méditerranéens vers l'Algérie connaîtront une réduction de 50 % des droits actuels (30 %) dans la limite d'un contingent tarifaire de 2500 tonnes par an, pour une durée de cinq ans à partir de l'entrée en vigueur de l'accord d'association.

Pour ce qui est des importations des principaux inputs avicoles par l'Algérie, le tableau ci-après indique les différentes mesures prises dans le cadre de l'accord d'association Algérie/pays méditerranéens.

Tableau 4 :mesures tarifaires arrêtées dans le cadre de l'accord d'association Algérie-UE/pays méditerranéens concernant les principales inputs avicoles

Désignation des inputs	Droits de douanes appliqués (%)	Réduction des droits de douanes (%)	Contingents tarifaires préférentiels (tonnes)
Poussins d'un jour	5	100	20
Mais	15	100	500
Soja	5	100	100

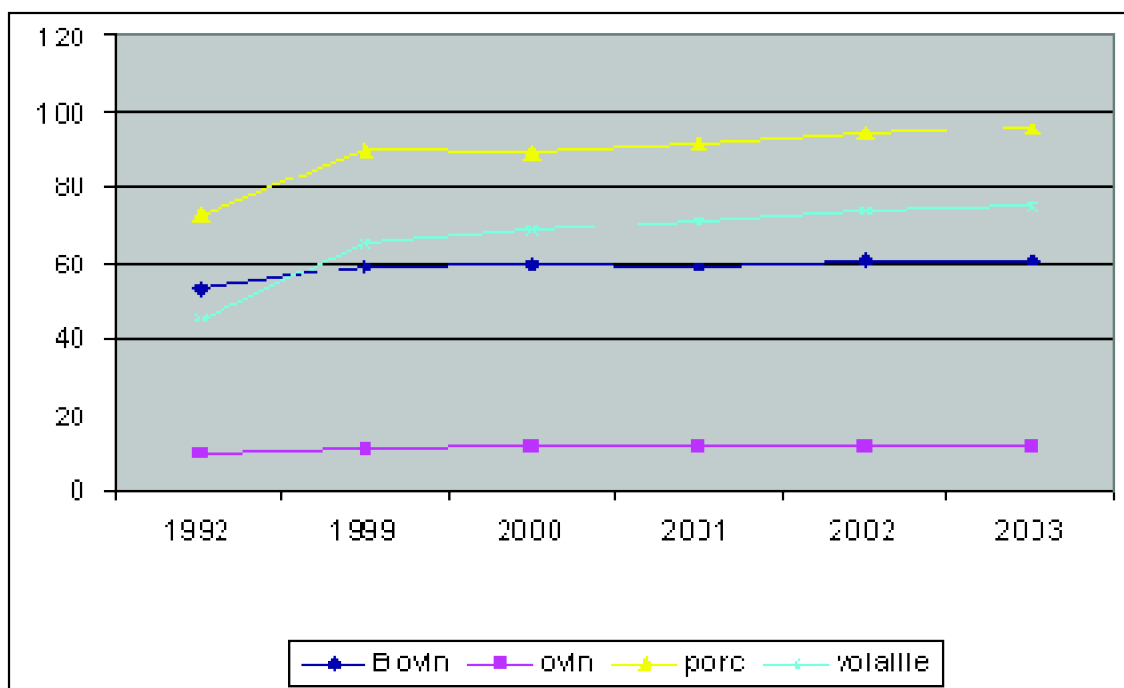
Source : Accord d'association,2001

La lecture du tableau ci dessus indique que l'importation des poussins d'un jour, du maïs et du tourteau de soja dans la limite des contingents tarifaires respectifs de 20, 500 et 100 tonnes ne sera pas soumis aux droits de douanes à partir de 5 ans après l'entrée en vigueur des accords, soit à l'horizon 2010. Cette situation jouera en faveur du segment « poulet de chair », elle contribuera à réduire les coûts des intrants.

Chapitre 2 : Situation et perspectives des filières avicoles sur le plan mondial et européen

2.1 La consommation de viande de volaille dans le monde

Comme le montre le graphique ci-après, la viande du porc est la plus consommée au monde (95,8 millions de tonnes en 2003).Vient ensuite celle de la volaille avec 75,2 millions de tonnes et, en troisième position, celle du bœuf avec 60,8 millions de tonnes.



Graphique 02 : Evolution de la consommation des viandes carnées dans le monde (millions de tonnes)

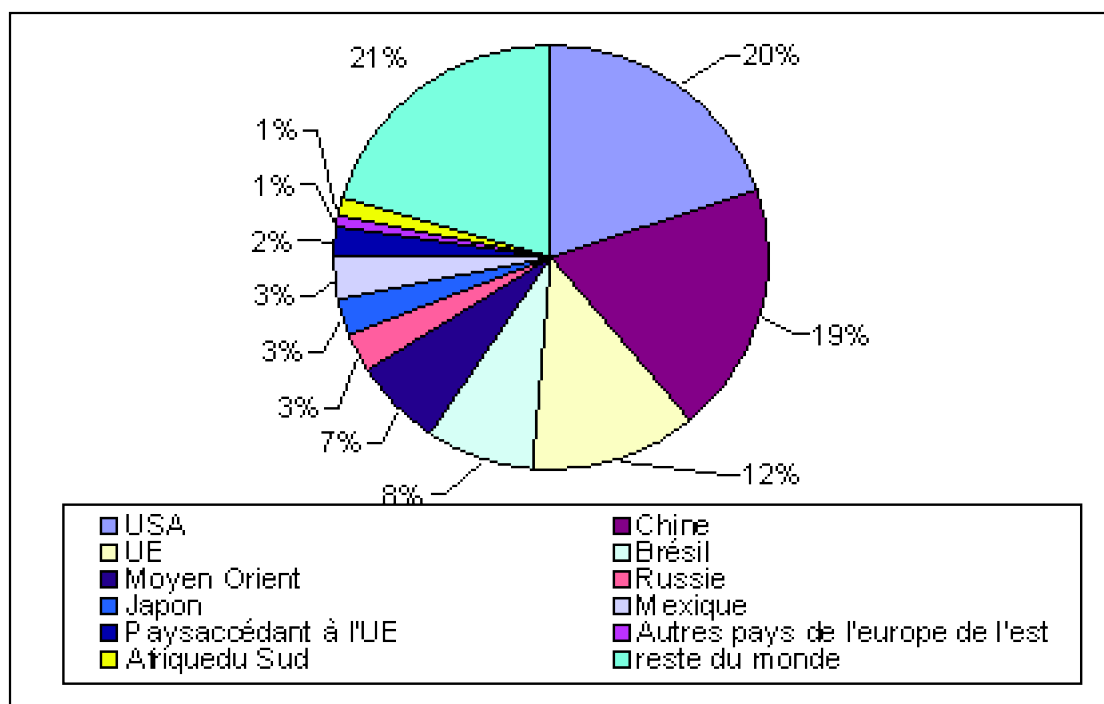
Avec près de 50 kg/hab/an, la consommation individuelle de la viande de volaille aux USA se placent ces derniers années en première position, avec un volume total de 14,7 millions de tonnes par an soit 20% de la consommation mondiale. La Chine vient en seconde position avec 12,9 millions de tonnes (19% de la consommation mondiale), mais avec une consommation individuelle de 10.48 kg/hab/an.

Au sein de l'UE, la consommation individuelle s'élève à 22,88 kg/hab/an. Dans ce continent, la viande de volaille a bénéficié de reports de consommation en provenance des secteurs ayant subi des crises sanitaires notamment les bovins comme le montre le tableau n°05:

	France		UE	
	Toutes les viandes	Viande de volaille	Toutes les viandes	Viande de volaille
1990	54,0	21,9	65,1	18,4
2000	51,5	24,8	87,8	21,9
2001	51,6	25,9	87,9	23,3
2002	53,3	25,1	88,2	23,8
Evolution 2002/1990	-1,1 %	+14,5 %	+3,6%	-23,9%

Tableau 5 : Consommation individuelle de viande en France et dans l'UE (kg/habitant)

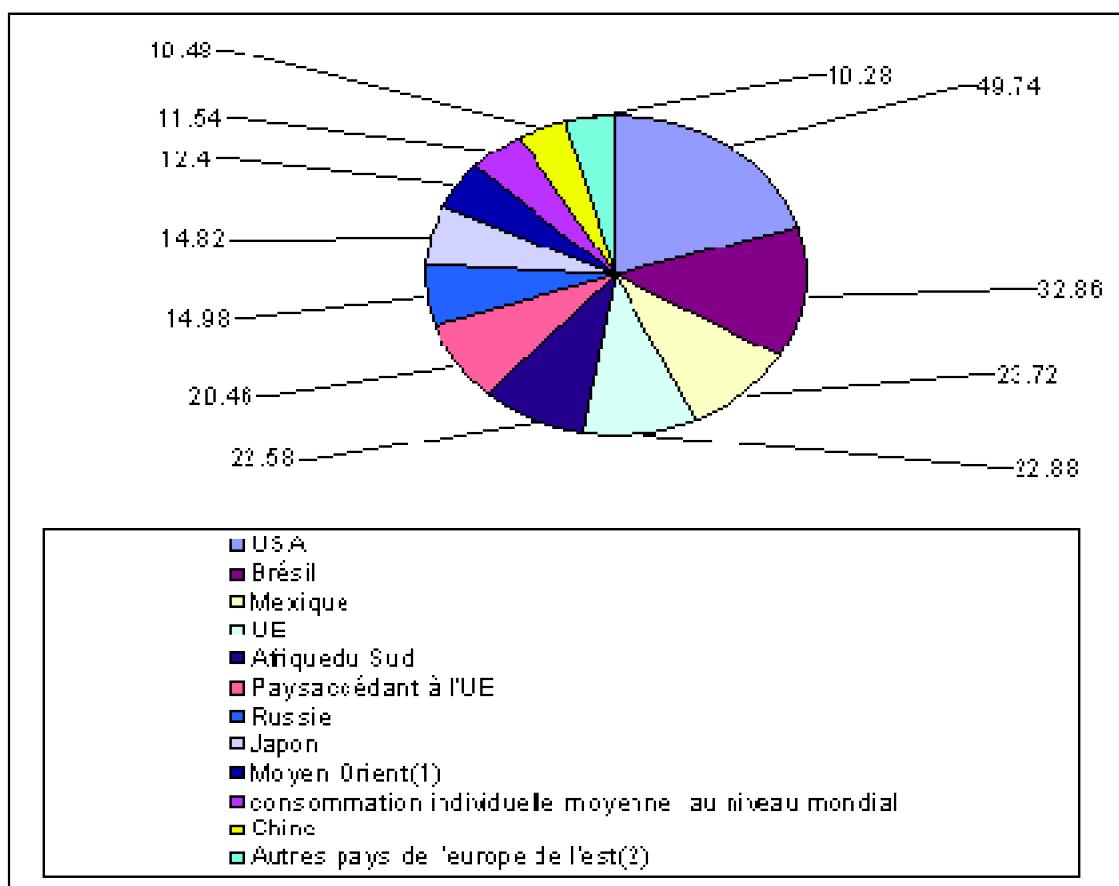
Source : OFIVAL d'après Eurostat 2003



Graphique 3 : Parts moyennes de quelques pays dans la consommation mondiale de viande de volaille (1999-2003).

Au Brésil, la consommation globale de volaille a progressé du fait qu'elle est la moins chère sur le marché, ce qui permet à de nombreuses familles d'accéder à sa consommation.

La consommation individuelle s'élève à 32,86 kg/hab/an .



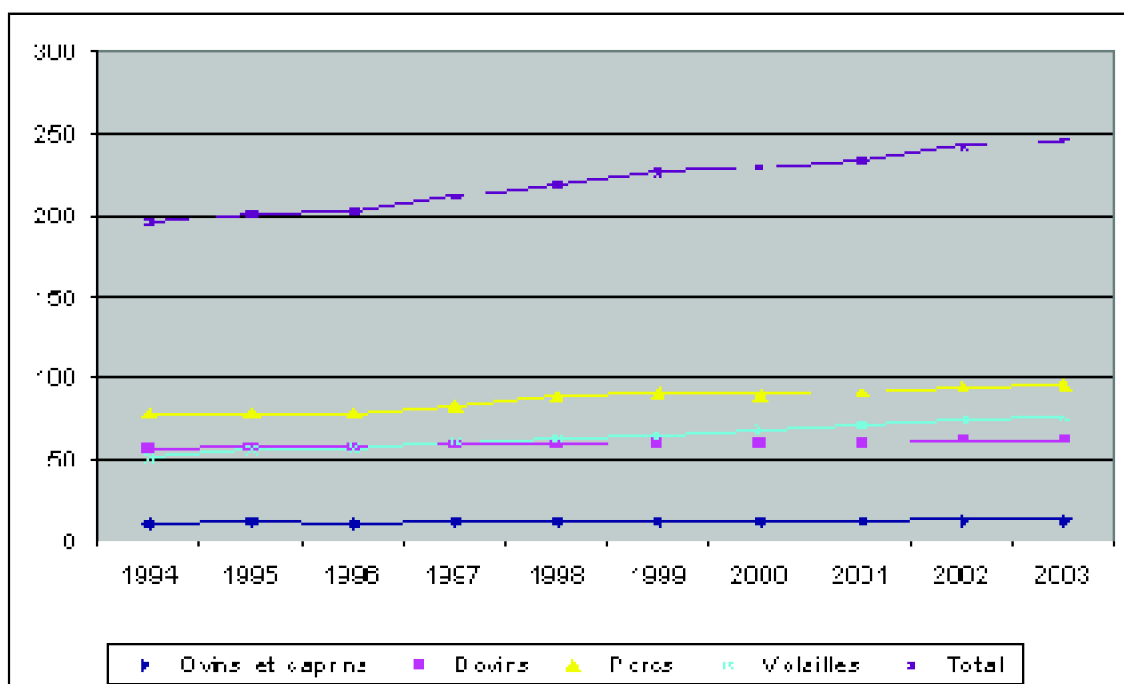
Graphique 4 : Consommation individuelle moyenne de viande de volaille dans le monde (kg/hab/an) (1999/2003)

Globalement, le niveau de consommation individuelle des viandes de volaille en France ainsi qu'en Europe a connu un ralentissement sur les dernières années. Selon le SCEES, sur l'ensemble de la dernière décennie (1990-2000), la progression de la consommation française individuelle de volaille a été de 420 g (+ 1,8 %) par an contre 530 g (+ 2,9%) pendant les années 1980-1990. Ainsi, la consommation européenne de volaille progresse à un rythme sensiblement ralenti par rapport à celui de la consommation mondiale qui se maintient autour de 4% par an.

2.2 La production de viande de volaille dans le monde

Au cours de la dernière décennie, la production mondiale de viande a progressé à un rythme de 2,7 % par an, pour atteindre en 2003, 245 millions de tonnes. Si le porc demeure la première viande produite dans le monde (96 millions de tonnes), celle de la volaille a enregistré la plus forte progression avec un taux de croissance moyen de 5% par an.

En 2003, la production de viande de volaille dans le monde a atteint 75 millions de tonnes (dont 65,2 millions de tonnes de viande de poulet).



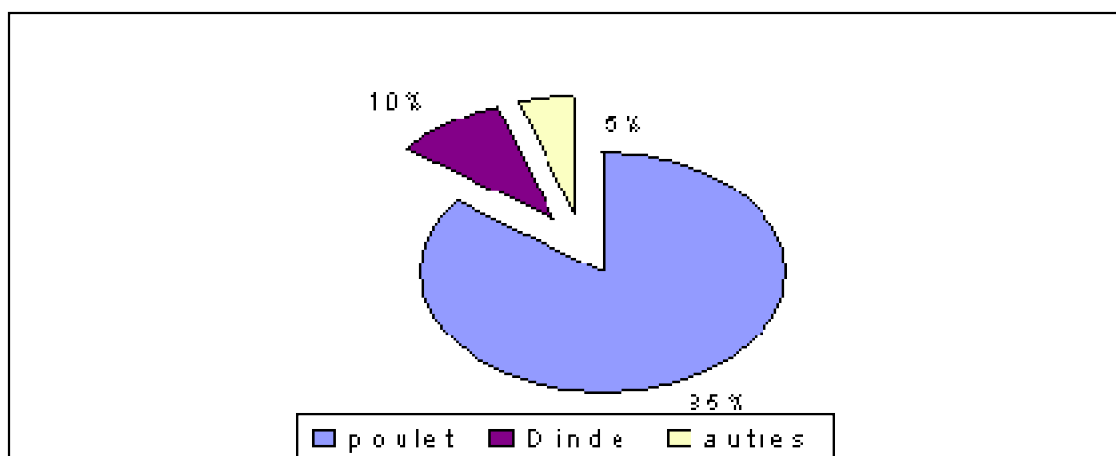
Graphique 05 : Evolution des productions mondiales de viande (Millions de tonnes)

Au niveau mondial, la viande de volaille est représentée essentiellement par celle du poulet

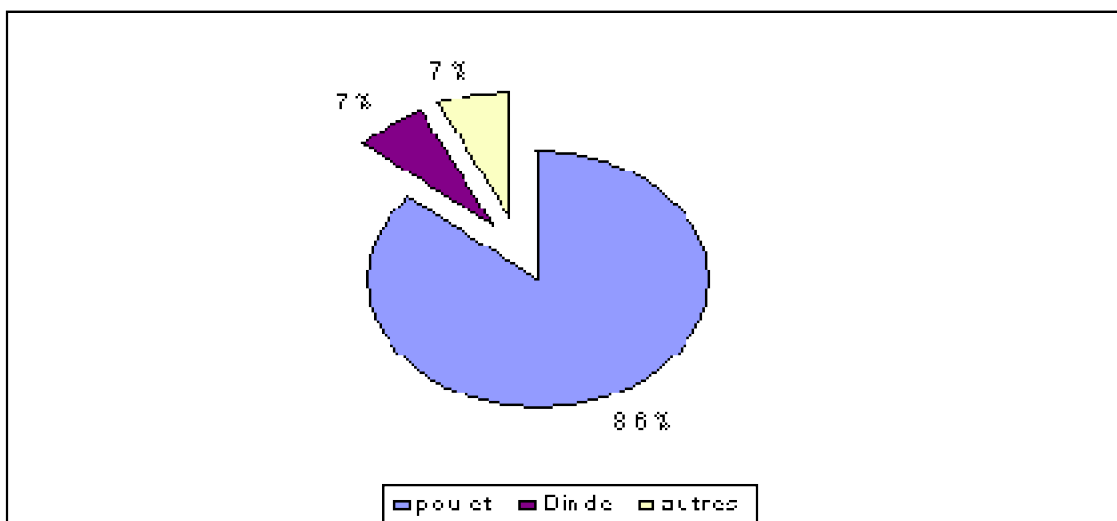
En 1961, sa part a représenté 85 % de la production totale de viande de la volaille suivi par celle de la dinde avec 10%, et celles des autres espèces avicoles avec 5 %.

En 2001, la part du poulet demeure presque inchangée puisqu'elle occupe 86 % de la production totale de la volaille.

De 1961 à 2001, la production mondiale de viande de poulet est passée de 7,6 millions de tonnes à 60 millions de tonnes soit une progression de 690 %.



Graphique 06 : Structure des productions des viandes de volaille en 1961 (%)



Graphique 07 : Structure des productions des viandes de volaille en 2001 (%)

En 2003, les Etats-Unis occupent la première position dans la production du poulet de chair au niveau mondial avec 23 % de la production totale, suivis par la Chine avec 15%, le Brésil avec 11 %, l'UE avec 10 % et le Mexique avec 3 %. Les autres pays, comme la Thaïlande, le Japon , l'Inde et l'Argentine enregistrent une part de 2% chacun .

La production avicole, reste relativement concentrée puisque seulement 04 pays (Etats –Unis Chine, UE, Brésil) assurent près des 2/3 des volumes .

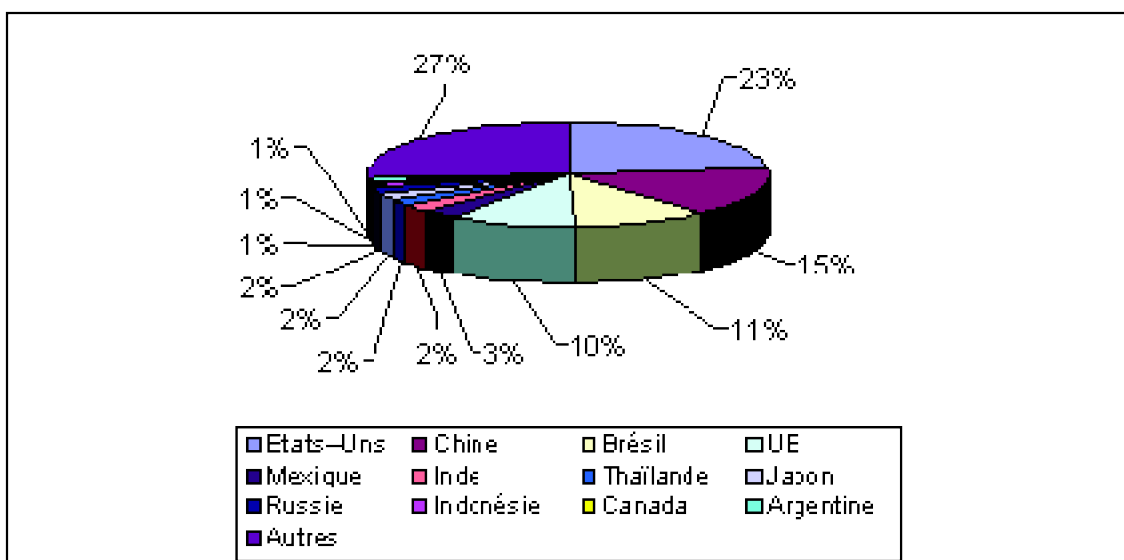
Le développement de la production mondiale a été fortement lié à l'essor des productions de la Chine, du Brésil, et dans une moindre mesure, du Mexique.

Les Etats–Unis, premiers producteurs mondiaux avec près d'un quart des volumes, ont cependant enregistré une progression inférieure à celle de la production mondiale en raison d'un faible développement de la consommation domestique qui assure 80 % des débouchés .

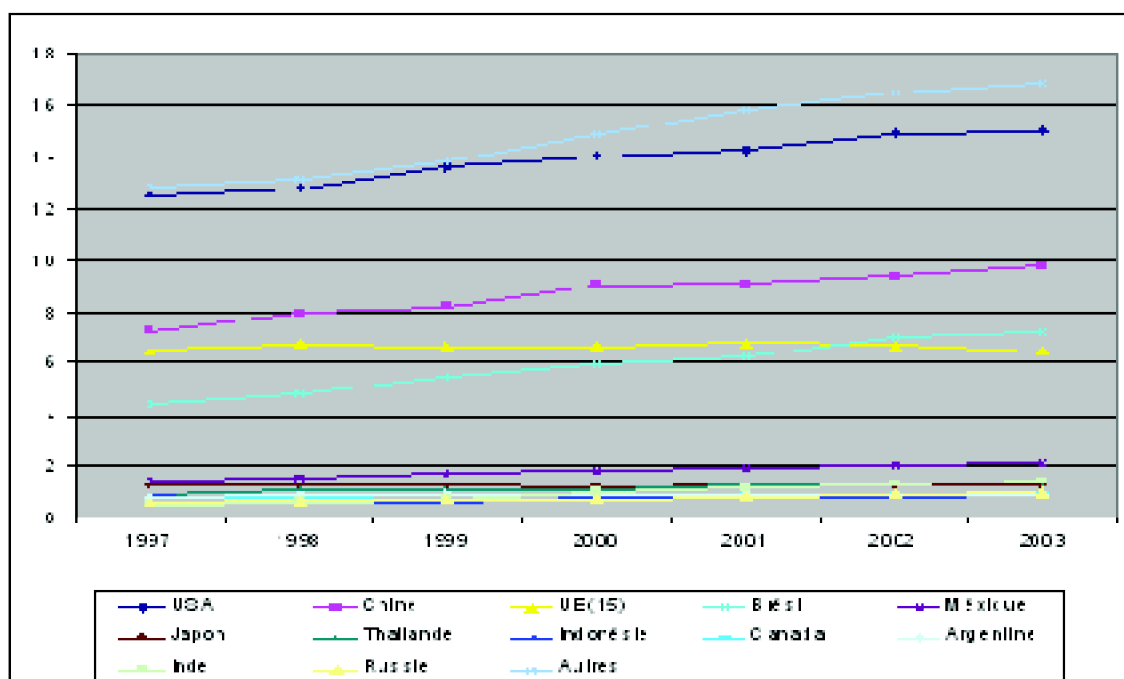
La production avicole de la Chine (deuxième producteur mondial), malgré l'épidémie de SRAS (syndrome respiratoire aiguë sévère), a connu un essor relativement important.

Ceci a été favorisé par le développement de sa consommation domestique, qui reste néanmoins modeste (10.48 kg/hab /an) comparativement à d'autres pays producteurs.

Parmi les pays en voie de développement, le Brésil a connu un important développement de sa production lié à l'essor de la consommation domestique, mais également à une présence accrue dans les échanges internationaux.

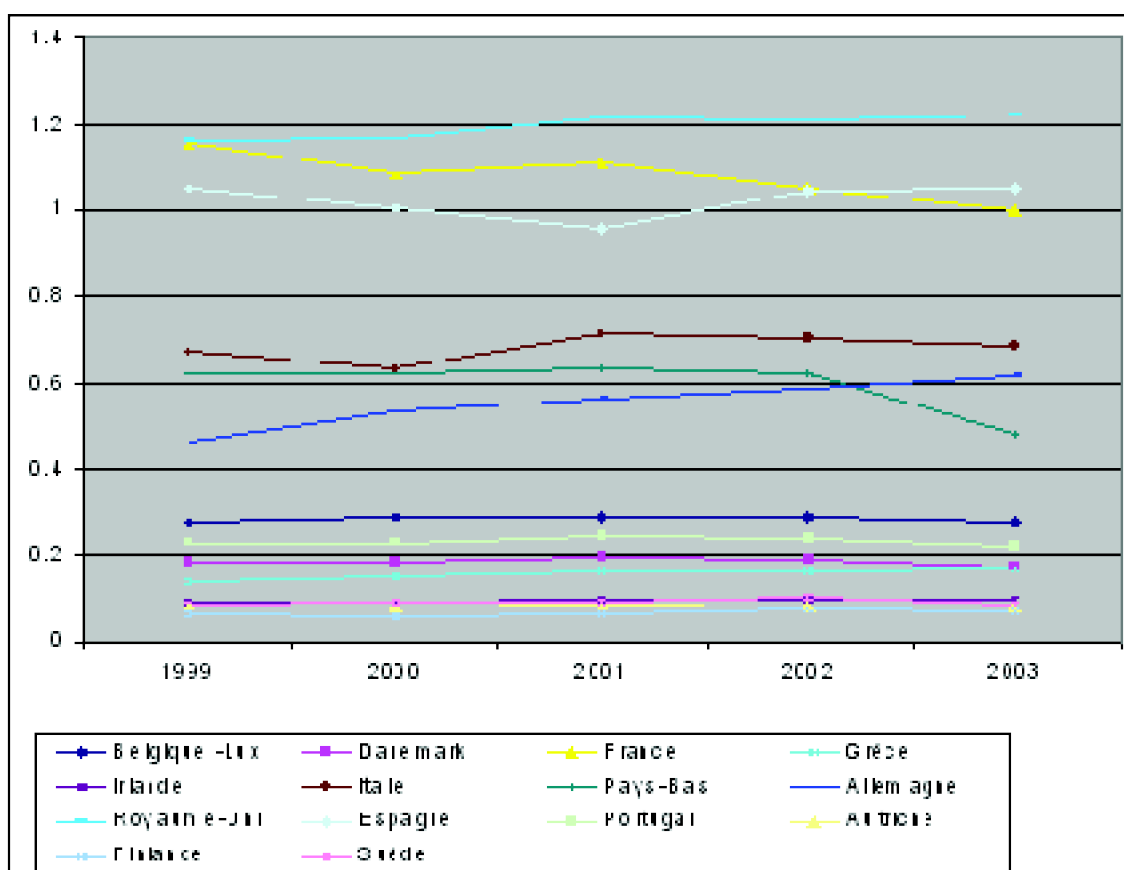


Graphique 08 :Parts des principaux pays producteurs de viande de poulet dans la production mondiale en 2003.



Graphique 9 :Evolution de la production de viande de poulet dans le monde (Millions de tonnes)

Au sein de l'union Européenne, l'évolution de la production a été relativement contrastée selon les pays. De 1998 à 2003, la production avicole française a enregistré une régression d'au moins 150 000 tonnes OFIVAL (2003). Si la France demeure un des principaux producteurs de l'UE, sa part dans la production tend à décroître. L'évolution de la production française se situe en deçà de celle de ses principaux partenaires comme l'Allemagne ou le Royaume –Uni.



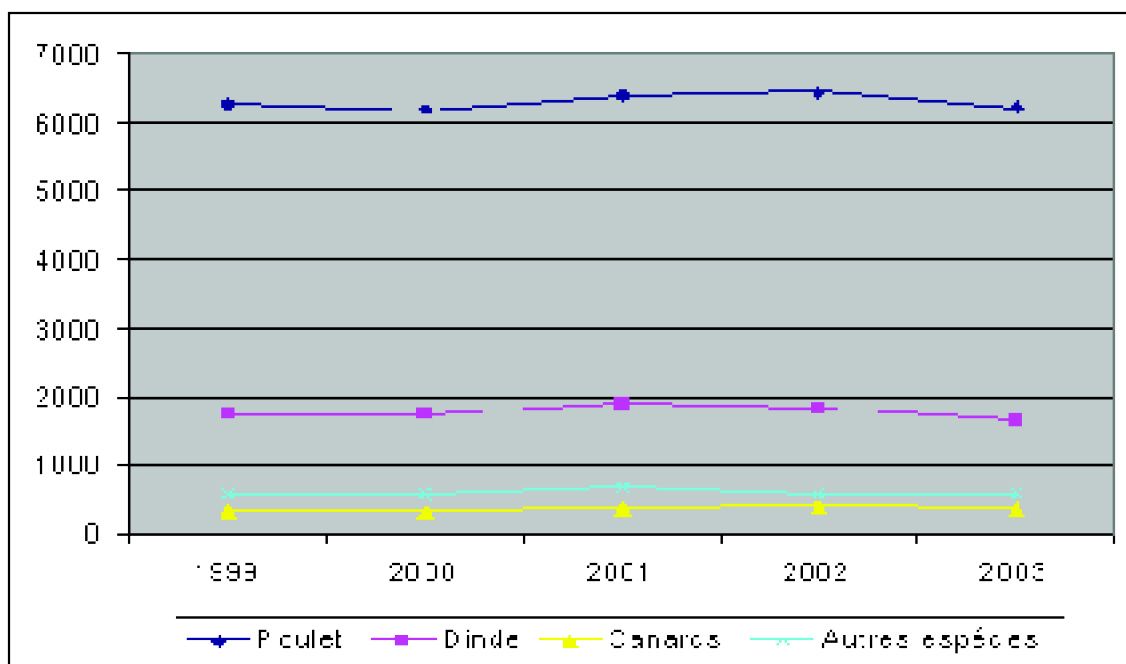
Graphique 10 : Evolution de la production du poulet de chair en UE (15) (Millions de tonnes)

Globalement, toutes les espèces avicoles ont enregistré un repli. La production de poulet de chair en Europe qui représente 70 % de la production totale de la volaille européenne et 10 % de la production mondiale pendant les cinq dernières années a régressé pour les raisons suivantes :

La hausse des prix des matières premières de l'aliment de bétail en raison des mauvaises récoltes enregistrées notamment en 2003, OFIVAL (2003)

Les débouchés de la production française ont connu un repli structurel en particulier la consommation domestique .

L'épizootie aviaire apparue en Italie et aux Pays Bas a contraint ces pays à effectuer des abattages sanitaires .



Graphique 11 :Productions de volaille par espèce dans l'Union Européenne (1000 tonnes)

Il faut souligner que le développement des filières avicoles dans les principaux pays producteurs de viande de volaille a été réalisé grâce, entre autres, au mode d'organisation de la production. L'organisation verticale de la production permet une coordination entre les différents maillons de la filière; elle est le modèle économique le mieux adapté à la production de la volaille qui se caractérise par la courte durée de production, l'importance des volumes produits et la recherche d'économies d'échelle.

Cette forme d'organisation est apparue aux Etats –Unis d'Amérique dans les années 1930, et s'est développée dans les années 1950. Actuellement, « près de 85% de la production américaine de volaille de chair est intégrée verticalement, soit par des firmes d'aliment, soit par le maillon d'aval »OFIVAL (2002).

Au Brésil, cette forme d'organisation inspirée par le modèle américain, s'est rapidement développée. Ainsi, soit l'entreprise assure directement l'ensemble des activités de la filière (élevage des parentaux production de poussin d'un jour, fabrication d'aliment, découpe transformation et commercialisation), soit elle délègue une partie à des éleveurs par le biais de contrat d'association (élevages de poulet de chair).

Actuellement, « près des 2/3 de la production seraient intégrée selon ces schémas. Les trois principales entreprises intégratives (SADIA, PERDIGAO, SEARA) représentent un quart de la production nationale de poulet de chair » OFIVAL (2002).

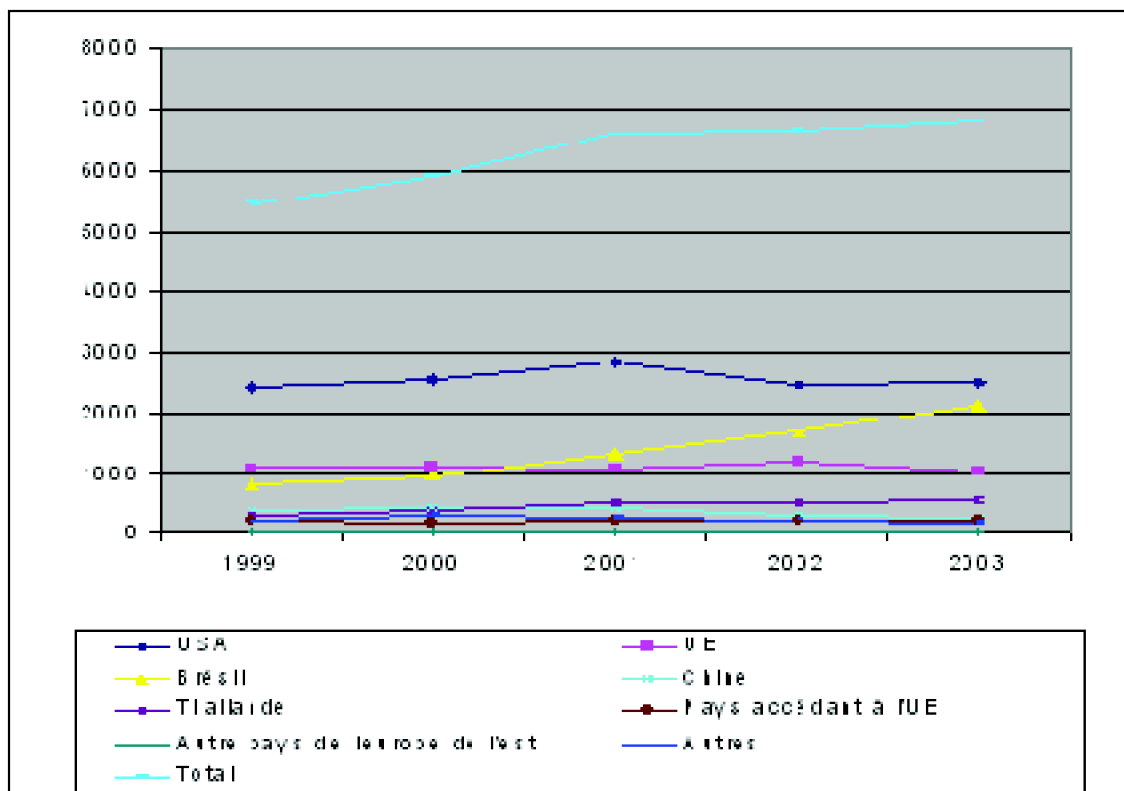
2.3 Les échanges internationaux

2.3.1 Les principaux pays exportateurs de viande de poulet dans le monde

La viande de volaille est actuellement la plus échangée dans le monde (6,73 millions de

tonnes, hors échanges intra-communautaires, soit 10,6 % de la production mondiale) dont 90% est la viande de poulet .

Globalement, quatre pays ont assuré près de 90% des exportations mondiales : les Etats –Unis (36% des exportations mondiales), le Brésil (31%), l’Union Européenne (15%) et la Thaïlande (8%). Le Brésil et la Thaïlande ont été les plus dynamiques.



Graphique 12 : Principaux pays exportateurs de viande de volaille(1000 tonnes)

De 1999 à 2003, les exportations totales ont nettement augmenté surtout depuis l’année 2001.

Les exportations américaines ont un peu régressé depuis l’année 2001, du fait d’un embargo sanitaire imposé par la Russie et la Chine. Toutefois, le repli des exportations américaines a été compensé par une progression sur d’autres destinations, en particulier le Moyen –Orient et le Mexique.

Les exportations brésiliennes ont enregistré une forte progression; elles sont passées de 0,8 millions de tonnes en 1999, à 2,09 millions de tonnes en 2003, soit une progression de 161%.

Elles ont augmenté vers la plupart des destinations notamment le Proche Orient, le Moyen Orient et l’UE.

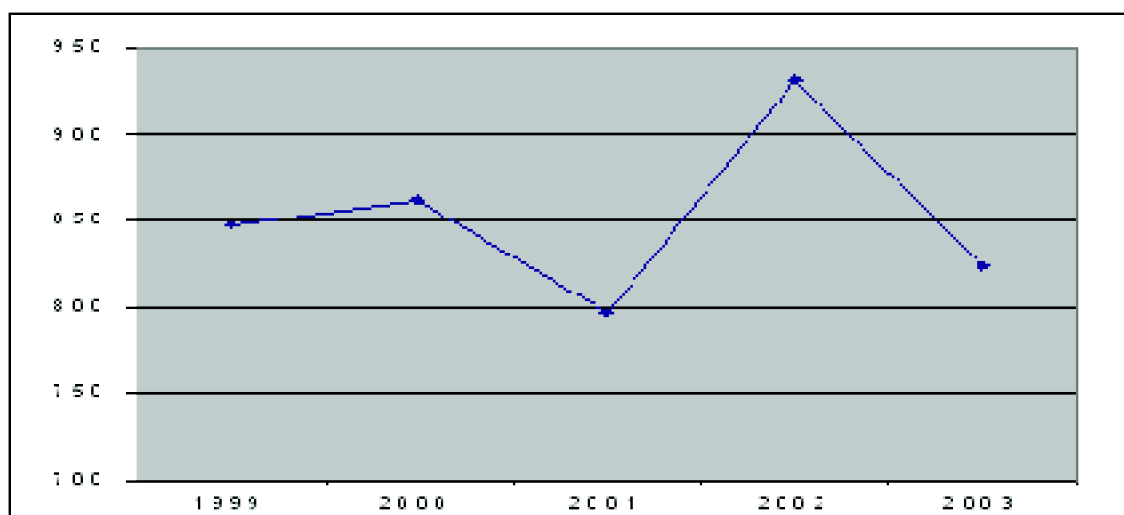
La forte progression des exportations brésiliennes s’explique en partie par la dépréciation de la monnaie brésilienne par rapport au dollar américain et à l’euro ainsi que le faible coût de production du produit brésilien .

Face à une concurrence mondiale de plus en plus forte, les ventes de l’Union

Européenne sont passées de 1,08 millions de tonnes en 1999 à 1,02 millions de tonnes en 2003 soit une régression de 6 %. Ceci peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- L'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain.
- Les quotas d'importation imposés par la Russie .
- L'apparition des cas d'épizootie aviaire au sein de différents pays d'Europe .
- La faible compétitivité du produit européen par rapport à ceux des USA et du Brésil.

Les exportations thaïlandaises ont enregistré une progression remarquable pendant les cinq dernières années ; elles sont passées de 0,33 million de tonnes en 1999 à 0,57 million de tonnes en 2003, soit une progression de 73%. Ceci peut s'expliquer surtout par le faible coût de production du produit thaïlandais dû certainement à la disponibilité d'une main d'œuvre bon marché.



Graphique13 :Exportation du poulet de chair de l'Union Européenne vers les pays tiers (1000 tonnes)

Le tableau n°6 montre que la viande du poulet en morceaux est la plus échangée . Vient en deuxième position la viande transformée et enfin le poulet entier.

73 % des 2,17 millions de tonnes de viande exportés en 2002 ont été destinés vers les pays sélectionnés dont 51 % vers la Russie, Hong Kong et le Mexique.

En comparant les deux tableaux n° 6 et 7 on remarque que :

* 42% des exportations brésiliennes se font sous forme du poulet entier contre 0,15 % pour Etats –Unis d'Amérique.

* L'Union Européenne est le premier client des Brésiliens (en terme de volume exporté) contrairement aux Etats –Unis qui exporte la plus grande partie de ses viandes en Russie.

Le poulet en morceaux représente 55,97 % des exportations totales suivi par le poulet entier avec 42,46 %

Tableau 6 : Destinations des exportations américaines du poulet (prêt à la consommation) en 2002 .

Partie 01 : La filière avicole dans le monde et en Europe

Unité :tonnes

Pays	Poulet entier	en (%)	Poulet en morceaux	en (%)	Poulet transformer	en (%)	Total
Russie	0	0	687972	97	1988	0.30	690057
Hongkong	234	0.08	263734	95.71	11590	4.21	275558
Mexique	385	0.26	143827	97.71	2989	2.03	147201
Rep de Corée	50	0.04	110187	97.41	2884	2.55	113121
Canada	0	0	68000	78.36	18777	21.64	86777
Chine	0	0	70504	99.32	485	0.68	70989
Poland	0	0	62102	99.36	403	0.64	62505
Turquie	217	0.38	56205	99.62	0	0	56422
Cuba	0	0	48238	100	0	0	48238
Angola	0	0	47793	100	0	0.00	47793
Sous total	886	0.06	1558562	97.49	39116	2.45	1598664
Exportations totales	3355	0.15	2108445	96.85	65236	3	2177036
Total pays séléc/ export total (%)	26,4		73,9		60		73,4

Source:USDA ,FAS

Tableau 07 : Destinations des exportations brésiliennes de poulet (prêt à la consommation) en 2002 (U : tonnes)

Pays	Poulet entier	en (%)	Poulet en morceaux	en (%)	Poulet transformé	en (%)	Total
UE (15)	17005	5.66	262525	87.49	20549	6.85	300079
Russie	128800	43.53	166941	56.41	178	0.06	295919
Arabie Saoudite	237499	94.48	13475	5.36	413	0.16	251387
Japon	3672	2.24	160510	97.74	33	0.02	164215
Chine ,Hong-kong	3430	2.94	113144	96.96	115	0.10	116689
Emirate arabes	65756	83.46	12397	15.73	635	0.81	78788
Yémen	48067	99.83	81	0.17	0	0	48148
Afrique du sud	4744	9.92	43068	90.08	0	0	47812
Kuwait	41407	87.92	5035	10.69	653	1.39	47095
Singapour	11347	26.16	32021	73.84	0.	0	43368
Total pays sélectionnés	561727	40.31	809197	58.07	22576	1.62	1393500
Total exportations	674379	42.46	889025	55.97	24964.00	1.57	1588368
Total pays séléc /total exportations	83,3		91		90		87.70

L'impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange UE / Pays méditerranéens sur la filière avicole «segment poulet de chair ».

Source : USDA ,FAS

contrairement aux USA et au Brésil, le premier client (en terme de volume exporté) de l'Union Européenne est l'Arabie Saoudite.

* le poulet en morceaux représente 58,10 % des exportations européennes totales, suivi par le poulet entier avec 39,80 % .

Tableau 08 :Destinations des exportations européennes du poulet de chair. U : tonnes

Pays	Poulet entier	en (%)	Poulet en morceau	en (%)	Poulet transformé	en (%)	Total
Arabie Saoudite	106668	99.67	0	0	356	0.33	107024
Russie	8509	11.67	63119	86.57	1286	1.76	72914
Chine,Hongkong	0	0.00	50006	100	0	0	50006
Bénin	9274	19.59	38062	80.41	0	0	47336
Emirats Arabes	40984	99.36	0	0	262	0.64	41246
Yémen	33790	99.94	0	0	21	0.06	33811
Roumanie	1714	5.26	30761	94.40	110	0.34	32585
Moldavie	0	0	20245	100	0	0	20245
Malysie	0	0	19410	100	0	0	19410
Hongrie	362	2.22	15963	97.78	0	0	16325
total pays sélec	201301	45.66	237566	53.88	2035	0.46	440902
Total UE	285693	39.80	417100	58.10	15093	2.10	717886
Total pays sélec/total exp	70.46		56.96		13.48		61.42

Source : USDA ,FAS

Tableau 09 :Destinations des exportations de la viande du poulet (prête à la consommation) Thaïlandaise en 2002 . U : tonnes

Pays	Poulet entier	en (%)	Poulet en morceau	en (%)	Poulet transformé	en (%)	Total
Japon	42	0.02	182206	71.11	73969	28.87	256217
EU(15)	0	0	79975	57.84	58306	42.16	138281
rep de Corée	0	0	28668	97.31	844	2.86	29462
Singapour	0	0	6563	68.85	2969	31.15	9532
Hongkong	0	0	5603	64.31	3109	35.69	8712
Malaisie	0	0	7894	100	0	0	7894
Chine	26	0.35	7368	99.65	0	0	7394
Corée du sud	0	0	3182	100	0	0	3182
Afrique du sud	0	0	1327	100	0	0	1327
Emirats arabes unis	0	0	1095	97.77	25	2.23	1120
total pays sélec	68	0.01	323881	69.93	139222	30.06	463121
Total Thaïlande	68	0.01	324716	69.84	140149	30.14	464933
Total pays sélec/total exp	100		99.74		99.34		99.61

Source : USDA ,FAS

Contrairement aux Etats-Unis et au Brésil, la part de viande transformée dans les exportations est plus importante; elle représente 30 % en 2002 derrière la viande en morceaux qui représente 69,84 % du total des exportations .

* La viande de poulet thaïlandaise prête à la consommation est exportée principalement vers le Japon, l'UE, Singapour, et Hong Kong .

2.3.2 Les principaux pays importateurs de viande de volaille

En 2003, cinq régions ont assuré près de 2/3 des importations mondiales de viande de volaille :la Russie (20% des importations mondiales), le Proche –Orient et Moyen Orient (15%) l'UE (12%) , le Japon (9%) et la Chine (8%).

En instaurant un quota d'importation de 744 000 tonnes, la Russie a nettement réduit ses achats en particulier auprès de l'Union Européenne (viandes séparées mécaniquement de poulet et de dinde), des Etats –Unis (cuisses de poulets) et du Brésil (carcasses et découpe de poulets).

Les pays du Proche et Moyen Orient ont fortement augmenté leurs achats, en particulier les Emirats Arabes –Unis et le Yémen. Sur ce marché, le Brésil a gagné des parts (61% des importations) grâce à un prix du poulet entier relativement plus compétitif que celui de l'Union Européenne.

En 2003, et contrairement à l'année précédente, les exportations européennes de poulet de chair à destination des pays tiers ont reculé de 11,6%. Deux facteurs ont expliqué ce repli : la chute des ventes des Pays-Bas (deuxième exportateur européen derrière la France) et la contraction du marché russe.

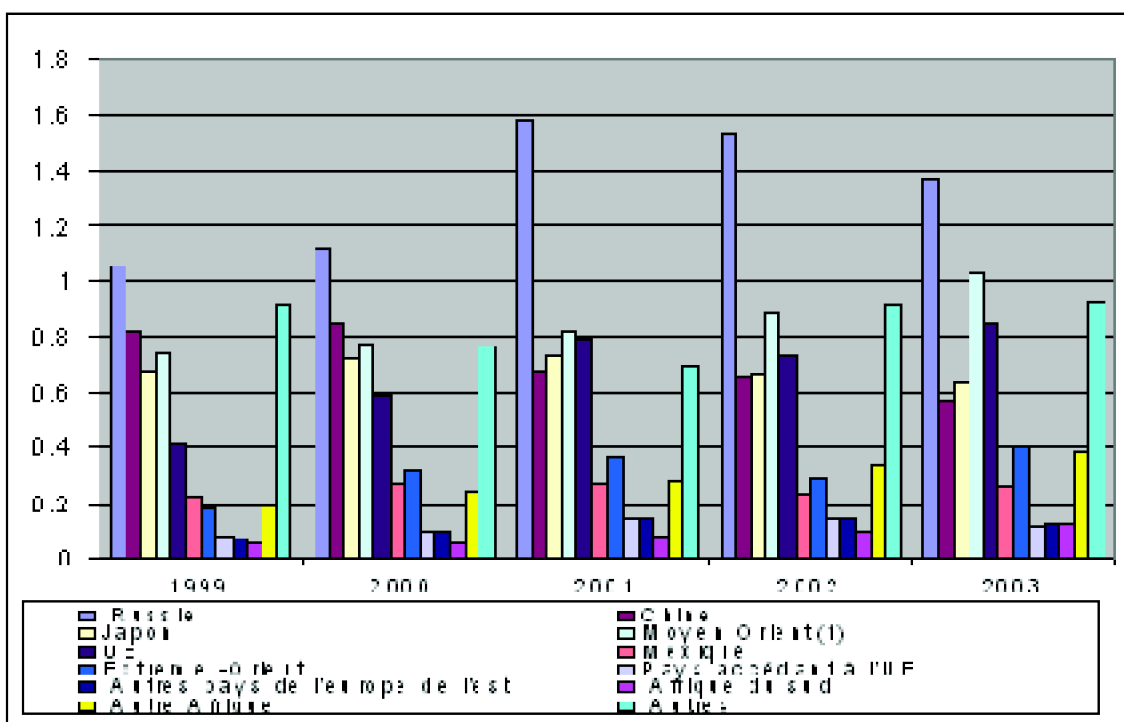
Les exportations communautaires à destination des pays du Proche et Moyen Orient

(poulets entiers congelés) ont enregistré une baisse modérée par rapport à l'année 2002 (-1.1%).

Ceci, est du à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar (+ 17% sur l'ensemble de l'année) et à l'augmentation des coûts de production liée à la flambée du coût de l'aliment.

Les exportations de poulet à destination de la Russie, qui avaient été extrêmement dynamiques l'année précédente du fait de l'embargo russe sur les cuisses de poulet d'origine

américaine, ont chuté de 26,4% du fait de fermeture du marché russe pour le poulet atteint d'épizootie aviaire, provenant des Pays-Bas.



Graphique 14 : Principaux pays importateurs de viande de volaille dans le monde (Millions de tonnes)

2.4 Perspectives de développement du marché mondial

La contribution de la filière avicole est essentielle à la fourniture de produits carnés puisqu'elle représente 31% de la consommation et 28 % de l'apport en protéines dans la ration journalière, FAO (2003) .

Cette contribution est appelée à s'accroître dans les années à venir puisque la viande de volaille possède de nombreux atouts par rapport aux autres viandes; absence d'interdit religieux, faibles contraintes sanitaires, facilité de production (hors sol, cycle de production court) bas prix, diversité de produits et meilleure conversion des aliments concentrés.

2.4.1 Perspectives pour la consommation

Les pays asiatiques (Chine, Inde) sont ceux qui verraient le plus progresser leur niveau en raison d'une augmentation de la population et d'une amélioration des revenus.

Les Etats – Unis resteront les plus gros consommateurs de volaille avec 56,6 kg /hab/an; la Chine actuellement faible consommateur (11 kg/hab/an) passerait à 17,4 kg/hab/an.

Par ailleurs, l'étude effectuée par le FAPRI a révélé que les taux de croissance de la consommation de viande du poulet les plus élevés seront enregistrés en Thaïlande, au Mexique, et en Russie, alors que les taux les plus bas, seront enregistrés à Hong-kong, au Japon et aux USA.

Tableau 10 : Evolution de la consommation individuelle de viande du poulet de chair (prête à la consommation) dans les principaux pays sélectionnés. Unité : kg/hab/an

Pays	2002	2007	2012	Taux de croissance (%)
USA Hong Kong	42.5 40.7 31.2 23.6	44.7 54.1 33.4 32.4	52.8 75.2 25.3 34.4	19.7 34.6 12.1 13.2
Bésil Mexique EU				9.3 + 16.1 + 8.6 +
(15) Thailand Japon Russie				28.4 + 7.7 + 15.7

Source: FAPRI 2003

2.4.2 Perspectives pour la production

En 2003, l'Institut de Recherche en agriculture et alimentation mondiale, a estimé que la production de la viande du poulet (prête à la consommation) connaîtra à l'horizon 2012, une augmentation d'environ 10,15 millions de tonnes pour atteindre une production de 55,87 millions de tonnes ,soit un taux de croissance annuel de 2,1 % à partir de 2002 .

La position des Etats –Unis d'Amérique restera inchangée puisqu'elle dominera toujours.

La production de la Chine à l'horizon 2012, sera légèrement inférieure à celle de l'UE.

Ce qu'il faut souligner également, c'est que la taux de croissance de la production de viande de poulet en Union Européenne sera largement inférieur à ceux des autres grands pays producteurs du monde .

Tableau11 : Evolution de la production du poulet de chair entre 2002 et 2012 (U : 1000 T)

Pays	2002	2007	2012	variation (%)
USA Brésil EU	14	15814 8051 7058	16390 25179 44573	15.2 19.2 25.8
(15) Chine Mexique Thaïlande Japon Russie	477 704 657 50	5400 2188 1320	1090 500	10.3 + 34.4 + 27.7 + 32.2 - 0.4 + 46.0
Total des pays sélectionnés	38765	43182	47301	

Source: FAPRI 2003

2.4.3 Perspectives pour les échanges.

Le tableau ci-après montre que l'importation de viande de poulet augmentera de 40 % entre l'année 2002 et 2012.

La Russie demeurera le premier pays importateur de viande de poulet au monde suivie par le Japon, la Chine et l'Arabie Saoudite.

Les taux de croissance les plus élevés seront enregistrés aux Philippines, à Taiwan et au Mexique.

Les échanges internationaux de viande de volaille semblent s'orienter de plus en plus vers des produits peu chers. Les principaux importateurs demeurent des pays subissant des difficultés économiques importantes. Les découpes pourraient augmenter leurs parts de marché face aux poulets entiers. Les importations de volailles entières semblent de plus en plus se limiter au pays du Moyen –Orient.

Unité : 1000 tonnes

Pays	2002	2006	2010	2012	Taux de croissance
Russie	1218	1260	1333	1357	+ 11,4
Japon	747	790	842	863	+ 15,5
Chine	217	343	516	574	+ 164,5
Arabie Saoudite	370	416	481	517	+ 39,7
Mexique	225	289	361	432	+ 92
Taiwan	19	60	103	124	+ 552,6
Repu. Corée	92	100	106	107	+16,3
Philippines	10	21	58	85	+ 750
Argentine	-9	66	81	78	+ 9,66
Roumanie	48	56	67	71	+ 47,9
Total des pays sélectionnés	2937	3401	3948	4208	+ 43,3
Total monde	4199	4880	5548	5891	+ 40,3
Total pays sélectionnés / total monde (%)	69,9	69,7	71.2	71.4	

Source : FAPRI 2003

Le marché des produits plus élaborés tant pour les viandes que pour les produits transformés serait réservé à quelques pays industrialisés comme le Japon ou l'Allemagne.

Le développement de moyens de transport plus rapides ou de méthodes de conservation pourrait permettre l'accroissement des exportations de produits frais à haute valeur ajoutée. Le courant Chine –Japon devrait reposer de façon croissante sur des produits frais tout comme le marché intra-communautaire.

Les Etats –Unis, le Brésil et l'Union Européenne devrait conserver leurs positions mais les parts de marché devraient évoluer en faveur du Brésil. La position des Etats

–Unis est difficile car elle repose à plus de 50% sur le marché russe.

Unité : 1000 tonnes

Pays	2002	2006	2010	2012	Taux de croissance(%)
USA	2201	2480	2728	2923	+ 32,8
Brésil	1425	1699	2093	2271	+59,4
Thaïlande	415	560	588	562	35,4
EU(15)	120	103	110	121	+0,8
Total pays sélectionnés	4161	4842	5519	5877	41,2
Total monde	4191	4880	5548	5891	+40,6
% des USA/monde	52,5	50,8	49,2	49,6	-5,5
% du Brésil /monde	34,0	34,8	37,7	38,6	+13,5

Source : FAPRI 2003

2.4.4 Les perspectives d'évolution des prix des matières premières à l'horizon 2010

L'aliment constitue un paramètre essentiel dans la constitution et la détermination du coût de production du poulet de chair. Il y contribue pour les deux tiers. C'est pourquoi il serait intéressant de montrer les perspectives d'évolution des prix matières premières.

A partir de son modèle d'approche « IMPACT » l'IFPRI avait prévu un accroissement important des prix du maïs, de l'orge et du soja à l'horizon 2011, et ce avant l'avènement de la crise financière asiatique et de l'ESB. Selon les experts de l'IFPRI, les prix du maïs, du soja et de l'orge, augmenteraient respectivement de 32%, 40 % et 19% à l'horizon 2010.

La crise provoquée par la transmission supposée et non encore prouvée de l'encéphalomyélite spongiforme bovine (ESB) à l'homme, sous la forme de la maladie de Creutzfeldt –Jacob a contribué à déprécier la consommation des viandes bovines.

Ainsi, l'IFPRI, relève que l'avènement de l'ESB a eu un effet dépressif sur la consommation des viandes en Europe. Cette institution prévoit une baisse de 15,8 % de la consommation des viandes bovines domestiques ce qui va se répercuter sur d'autres viandes telles que les viandes de volaille, les viandes ovines et porcines. L'étude en question prévoit par conséquent une montée vertigineuse de leurs prix d'où une nette augmentation de leur production.

Par ailleurs, l'interdiction des farines animales conjuguées à l'essor de la consommation des produits carnés avicoles va contribuer à une consommation plus importante des tourteaux de soja et de poudre de lait (aliments des veaux) dont les cours vont certainement augmenter sur le marché mondial.

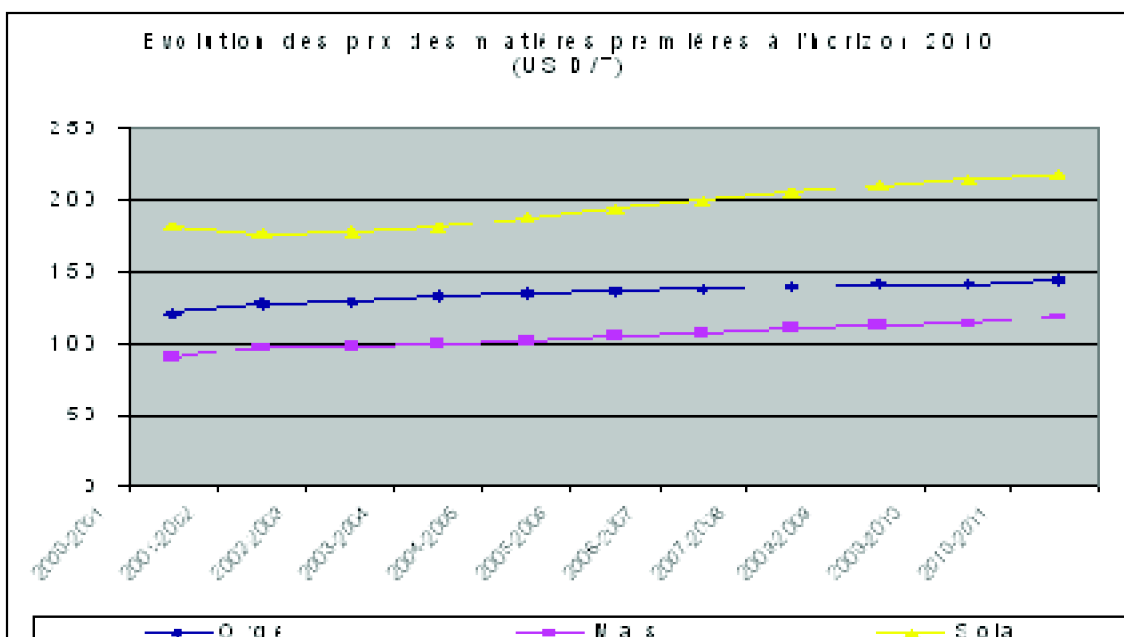
Les échanges internationaux de viandes blanches ont connu un développement remarquable durant la dernière décennie. Toutefois, leur croissance est ralentie par l'existence de barrières qui tardent à être levées.

La première barrière au développement des échanges de viandes blanches est constituée par les normes sanitaires qui visent à limiter l'expansion des épidémies d'un territoire à l'autre .

La seconde entrave aux échanges est constituée par les barrières tarifaires (droits de douanes) et les barrières non tarifaires (quotas d'importations) .

L'accord de Marrakech de 1994 a contraint tous les pays membres le l'OMC à réduire les barrières tarifaires et à transformer les barrières non tarifaires en barrières tarifaires.

Certains pays ont été contraints d'ouvrir un tant soit peu leurs marchés domestiques (Chine, Taiwan , Corée du sud),mais un protectionnisme important subsiste encore.



Graphique15 : Evolution des prix des matières premières à l'horizon 2010 (USD/T).

Conclusion de la première partie

L'Algérie s'est engagé dans la libéralisation de son commerce extérieur et à l'intégration progressive dans l'économie mondiale.

Elle a d'abord mis en exécution le plan d'ajustement structurel pour la mise à niveau des entreprises domestiques au début des années 1990. Elle a ratifié les accords d'association en 2005 avec les pays membre de la zone de libre échange UE/pays Méditerranéens. Ces accords prévoit la libéralisation progressive des échanges.

Actuellement, l'Algérie est en cours de négociations avec les gouvernements membres de l'OMC .En d'autres termes, l'application de ces accords permettra la réduction progressive des niveaux de protection des marchés domestiques.

Le contexte mondial dans lequel la filière avicole algérienne va s'insérer est le

suivant:

Situation actuelle :

La consommation mondiale de produits carnés a été tirée par la viande de volaille principalement par la viande de poulet .

Il y a une concentration de la production des viandes de poulet dans quelques pays à savoir : les USA, la Chine, l'UE et le Brésil.

Au sein de l'UE ,75% de la production est assurée principalement par 05 pays (la France, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie).

Il y a une concentration des exportations entre quatre pays qui assurent près de 90% des exportations mondiales : les Etats –Unis (36% des exportations mondiales), le Brésil (31%), l'Union Européenne (15%) et la Thaïlande (8%) .

- cinq pays ont assuré près des 2/3 des importations mondiales de viande de volaille : La Russie (20% des importations mondiales), le Proche –Orient et le Moyen Orient (15%) l'UE (12%) , le Japon (9%) et la Chine (8%) .
- Le Brésil et la Thaïlande ont été les plus dynamiques. les USA et l'UE perdent de plus en plus de parts de marché .
- La viande de poulet en morceaux est la plus échangée dans le monde.

Perspectives

- D'après les projections du FAPRI, la production totale de la viande de poulet(prêt à la consommation) atteindra 55,9 millions de tonnes à l'horizon 2012. En 2002 la production enregistrée était de 45,7 millions de tonnes .
- Les taux de croissance de la production les plus élevés seront enregistré en Russie, en Thaïlande, en Chine et au Brésil.
- Les taux de croissance de la production les plus bas seront enregistrés en Union Européenne et aux Etats –Unis d'Amérique.
- Le développement de la production sera la conséquence du développement de la consommation par tête et des faibles coûts de production.
- Les coût de production seront plus bas au Brésil et aux Etats-Unis que dans l'UE .
- Les échanges de viande de poulet connaîtront une croissance de 40 % entre 2002 et 2012.

Le volume de la production qui sera destinée à l'exportation atteindra 5,9 millions de tonnes dont 3,7 millions de tonnes (63%) seront importés par la Russie, le Japon, la Chine l'Arabie Saoudite et le Mexique. Les matières premières (maïs, orge, soja) connaîtront une montée vertigineuse de leurs prix avec des hausses respectivement de 32%, 40% et 19% d'où une nette augmentation de leur production.

Dans ce contexte le secteur agricole en Algérie, et plus précisément l'aviculture (segment poulet de chair) pourra - il résister à la concurrence étrangère ?.

L'objet de la deuxième partie de notre travail est de présenter la filière avicole

algérienne, mettre en relief ses points forts et ses points faibles et enfin évaluer le degré de compétitivité des produits domestiques face aux produits étrangers.

Partie 02 : L'aviculture en Algérie

Introduction :

Les progrès réalisés en matière de production de maïs et du soja aux USA et les disponibilités de farines de poisson en provenance essentiellement du Pérou d'une part, les progrès en matière de sélection génétique des espèces animales d'autre part, ont permis au début des années soixante aux Etats –Unis d'abord, puis un peu plus tard dans d'autres pays développés, l'émergence de filières avicoles industrielles.

De nombreux pays en voie de développement ont imité les pays développés au cours des années 80 et 90. Les uns, ont enregistré de bon résultats (Brésil, Thaïlande, Inde, Egypte). Chez les autres par contre, (cas de l'Algérie) même s'ils ont fourni d'énormes efforts pour faire fonctionner la filière avicole, les résultats obtenus sont loin d'égaliser ceux des grands pays producteurs de viande de poulet de chair.

Au lendemain de l'indépendance (1962) et jusqu'à 1970, l'aviculture était essentiellement fermière sans organisation particulière. Les produits d'origine animale et particulièrement avicole occupaient une place modeste dans la structure de la ration alimentaire de l'Algérien .

Une enquête effectuée en 1979/1980 par le (MPAT) estimait à 13,40 g/j la consommation de protéines animale dans la ration alimentaire. Les différents stades de développement de l'aviculture en Algérie sont :

Avant 1969

1.

La production avicole reposait sur l'élevage familial et quelques micro-unités de production qui ne couvrait qu'une faible partie de la consommation de l'ordre de 250 g/hab/an de viande blanche .

de 1969 à 1979

1.

Cette période s'est caractérisée par la création de structures visant l'organisation du secteur de la production. L'O.N.A.B créé en 1969, avait pour mission la fabrication des aliments, la régulation du marché des viandes rouges et le développement de l'élevage avicole.

A partir de 1974, il y a eu création de six coopératives qui devait assurer la distribution des facteurs de production le suivi technique et la vulgarisation auprès des aviculteurs.

Il existait deux secteurs juridiques de production : le secteur autogéré dont la participation par rapport à la production nationale est très faible et le secteur privé, qui, tout au long de la décennie reste le plus grand producteur. Sa part dans la production en poulet de chair et des œufs de consommation représentait respectivement 75 % et 55 % environ de la production nationale. (Faycal Fenardji, 1990)

Des insuffisances ont été constatées pendant cette période. Entre autres, la maîtrise insuffisante de la technique et de la gestion du fait de la taille importante des centres de production et le personnel insuffisamment qualifiés. Suite à ses insuffisances, de nouvelles orientations et un nouveau plan ont été mis en place.

Le plan avicole 1980 à 1984

1.

Les grandes idées qui ont prévalu durant cette période sont les suivantes :la restructuration de l'ONAB chargé uniquement de la fabrication des aliments du bétail, la volonté de faire produire les produits finis par les producteurs (privés et domaines) et non par les structures de l'Etat .

Les résultats obtenus au cours du premier plan avicole ont montré une meilleure prise en charge du développement de l'aviculture qui s'est traduite par des niveaux de réalisation des objectifs assez remarquables comparés à ceux de 1979. Le plan 85/89, qui est plus ambitieux que le précédent, demande encore plus de coordination et une meilleure maîtrise pour la réussite des objectifs.

Deuxième plan 1985- 1989

Il constitue une continuité du plan précédent avec une augmentation des objectifs de consommation, à savoir 10 kg/hab/an de viande blanche et 120 œufs de consommation par habitant et par an.

Les orientations du plan se résument comme suit :

recherche d'une meilleure intégration de l'aviculture dans l'économie nationale.

renforcement des structures et des facteurs de production par le biais de structure de moyennes dimensions.

Renforcement des secteurs autogéré et privé dans le domaine de la production de

l'œuf de consommation par le biais de crédits spéciaux.

Création d'une structure spécialisée dans la formation avicole et organisation du circuit de vulgarisation dans le but d'atteindre une meilleure production.

Diversification des espèces par l'introduction de la dinde par exemple.

Les filières avicoles ont évolué depuis 1990 dans un environnement caractérisé par la mise en œuvre de réformes économiques dans le sens du passage d'une économie planifiée à une économie de marché. Elles subissent par ailleurs les effets du PAS. Ces réformes ont progressé dans le sens du désengagement de l'Etat de la sphère économique.

Chapitre 01 : La sous filière « poulet de chair » en Algérie

1.1 Le segment poulet de chair en Algérie.

1.1.1 Répartition et structure des élevages du poulet en Algérie

Les résultats du recensement général de l'agriculture réalisé en 2001, indiquent que 12809 élevages de poulet de chair ont été recensés à l'échelle nationale disposant d'un effectif de 39 239 540 poulets, soit une moyenne de 3063 par éleveur.

Les données du RGA montrent la relative concentration des élevages dans l'espace puisque 58 % des élevages et 68 % du nombre total de sujets appartiennent à 13 wilayas dont 05 situées à l'est du pays (Sétif, Bordj Bou Arréridj, Oum el Bouagui, Mila, Batna), 06 dans la région centre (Béjaïa, Tiziouzu, Bouira, Boumerdés, Alger, Blida) et 02 à l'Ouest (Oran, Tlemcen).

Les données du RGA montrent également que la wilaya de Tizi-ouzu dispose du plus grand nombre d'élevages de poulets de chair à l'échelle nationale avec 1229 unités. Vient en deuxième position, la wilaya de Sétif avec 1142 unités. En terme de structure, le secteur privé domine dans l'élevage du poulet de chair. Il a une capacité de production de 230 000 tonnes de poulet par an. Toutefois, la taille des ateliers d'élevage des opérateurs privés est faible (3000 sujets en moyenne) comparativement à la taille moyenne des élevages de poulet de chair en France (25 à 35000 sujets), mais aussi en Egypte (6000 à 10000 sujets) et en Inde (8000 à 20000 sujets), pays où la construction des filières avicoles industrielles ne date pourtant que des années 1990.

Tableau 14 : Structure des producteurs de poulet de chair en Algérie

	Opérateurs privées	Opérateurs publics
Elevage du poulet de chair	15000 éleveurs, capacité 230 000 tonnes de poulet /an	24 unités Capacité 13000 tonnes de poulet /an

Source :OFAL 2001

Tableau 15 : Répartition dans l'espace des élevages de poulets de chair en 2001.

Wilaya	Elevages	Sujets	Effectif moyen
Sétif	1142	4 198 977	3677
Bordj Bou Arréridj	527	2 234 473	4260
Oum el Bouagui	469	1 705 928	3637
Mila	422	1 705 064	4 040
Batna	564	1 522 690	2 700
S/T est	3 124 (24 %)	11 367 132 (29%)	3 639
Béjaia	709	1067292	1 505
Tiziouzou	1229	3 777 413	3 074
Bouira	736	1504364	2 044
Boumerdés	491	2 365 505	4 818
Alger	219	1 190 560	5 436
Blida	118	1 912 188	16 205
S/T centre	3502 (28%)	11 817 322 (30 %)	3 374
Oran	202	1 703 030	8 431
Tlemcen	576	1 778 297	3 087
S/T Ouest	778 (6%)	3 481 327 (9 %)	4 475
Total 13 wilaya	7404 (58 %)	26 665 781 (68%)	3 602
Le reste des wilayas	5405 (42 %)	12 573 759 (32 %)	2326
Total Algérie	12 809 (100%)	39 239 540 (100%)	3 063

Source : RGA 2001

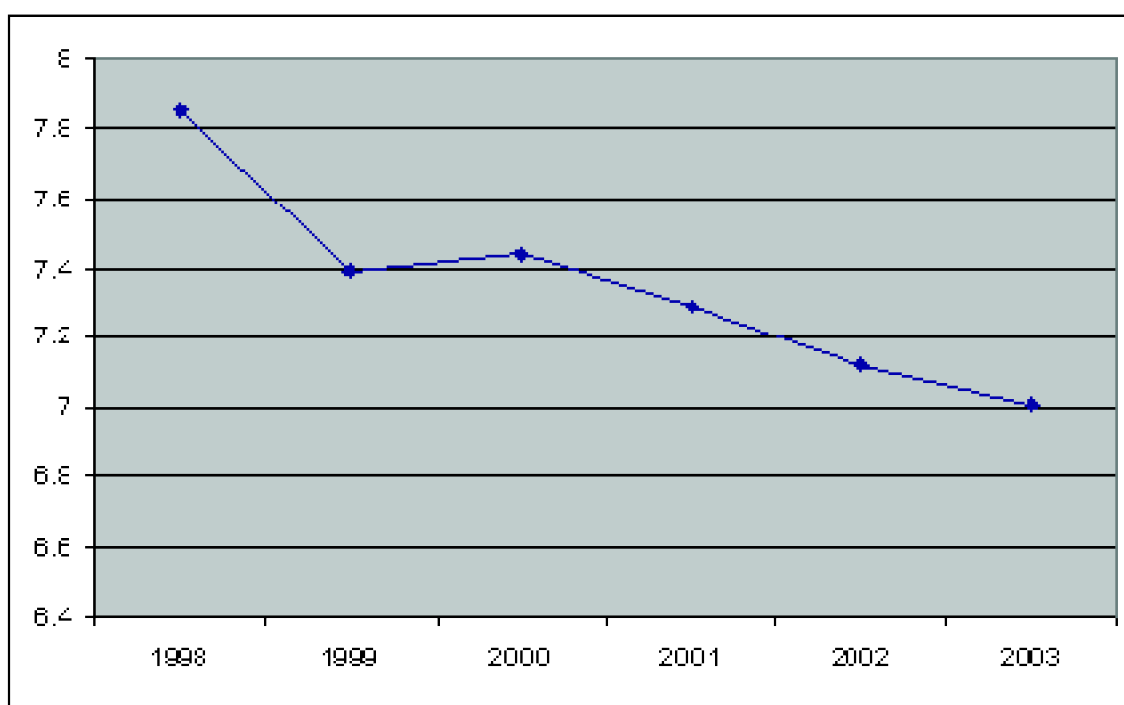
1.1.2 La consommation de viande de volaille en Algérie

La consommation par tête de viande du volaille est passée de 7,85 kg/hab/an en 1998 à 7,01 kg/hab/an en 2003. Elle reste inférieure à la consommation moyenne enregistré au niveau mondial (12 kg en 2003)

Comparativement à d'autres pays, l'Algérie est classée loin derrière les Etats-Unis d'Amérique, le Brésil et l'UE qui ont enregistré en l'an 2003 respectivement 51.8 kg/hab/an, 34,20kg/hab/an,et 22.9kg/hab/an.

La consommation de la viande de poulet en Egypte est passée de 2,4 kg/hab/an en 1961 à 8,9 kg/hab/an en l'an 2000.

La régression de la consommation de viande de poulet en Algérie est imputable à la diminution et à la faiblesse du pouvoir d'achat des consommateurs.



Graphique16 : Consommation individuelle de viande de volaille en Algérie (kg/hab/an)

1.1.3 La production de viande du poulet en Algérie

La production de la viande de poulet occupe une part très importante dans la production totale des viandes. En l'an 2001, elle est estimée à 200 000 tonnes soit 39 % de la production totale des viandes. Vient ensuite la production des ovins et caprins avec 180 000 tonnes soit 35 % de la production totale et enfin celle des bovins avec 130 000 tonnes soit 25% de la production totale.

Pour les deux dernières années (2002-2003), on remarque une diminution de la production de

50 000 tonnes par rapport à l'an 2001. Ceci, peut s'expliquer d'une part, par la diminution de la consommation et d'autre part, par le renchérissement des inputs.

U : millions de tonnes

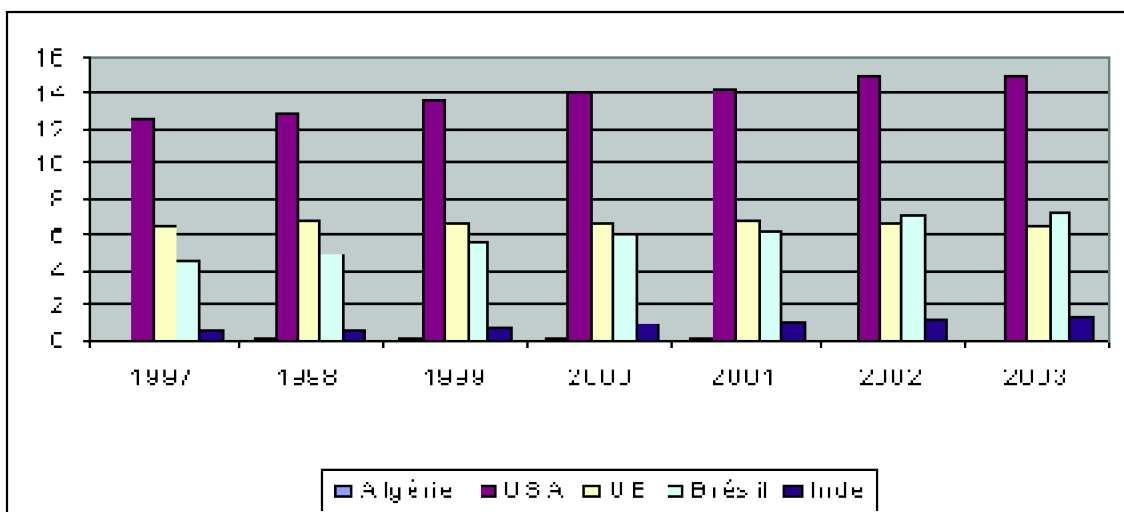
	2000	2001	2002	2003
Poulet de chair	0.19	0.20	0.15	0.15
Bovins	0.13	0.13	0.13	0.13
Ovins et caprins	0.18	0.18	0.18	0.18
Total	0.50	0.51	0.46	0.46

Source : Fait par nous même à partir des données du MADR et de la FAO

Comparativement à d'autres pays producteurs de viande de poulet, la production de l'Algérie est insignifiante comme le montre le graphique ci-après .

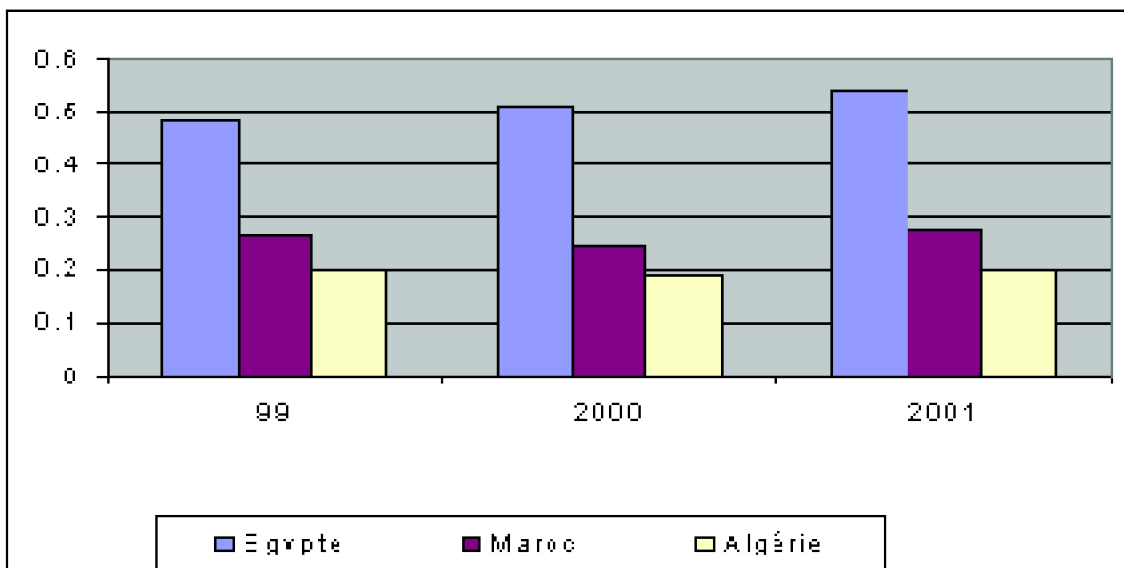
L'Algérie a produit en 2003, 150 000 tonnes de viande de poulet, loin de la production

américaine (USA) avec 15 millions de tonnes, de la production de la communauté européenne (6,2 millions de tonnes) de la production brésilienne (7,2 millions de tonnes)et même de laproduction de l'Inde(1,4 millions de tonnes)



Graphique 17 : Evolution de la production de viande de poulet de chair dans quelques pays du monde (en millions de tonnes)

Comparativement aux pays arabes, tel que l’Egypte, le Maroc et la Tunisie, qui ont presque des potentialités plus proches, la production de l’Algérie en viande du poulet de chair vient loin derrière celle de l’Egypte qui a réalisé 540 000 tonnes en 2001 soit presque trois fois la production de l’Algérie durant la même année (200 000 tonnes).



Graphique 18 : production de viande de poulet dans quelques pays arabes (millions de tonnes)

Le Maroc réalise des productions moyennes légèrement supérieures à celles réalisées en Algérie (une moyenne de 257 000 tonnes contre 200 000 tonnes en Algérie)

1.2 L'amont de la sous filière « poulet de chair »

Les industries et les entreprises d'amont et d'aval constituent des maillons incontournables dans le fonctionnement normal des ateliers de poulets de chair.

Les entreprises d'amont, que ce soit de production ou de distribution, fournissent des matières premières (matières biologiques, produits vétérinaires, aliments, autres matériels avicoles) aux ateliers.

Sachant que le prix des inputs est un facteur primordial dans la constitution du coût de production d'un produit quelconque, le développement donc des entreprises d'amont, produisant des matières biologiques, des produits vétérinaires, des aliments de bonne qualité et à des coûts faibles, influent directement sur le coût de production de la viande de poulet .

Les entreprises d'aval constituent de leur côté, des débouchés pour les produits des ateliers; leur développement et leur diversification entraînent inéluctablement le développement de la production de viande de poulet.

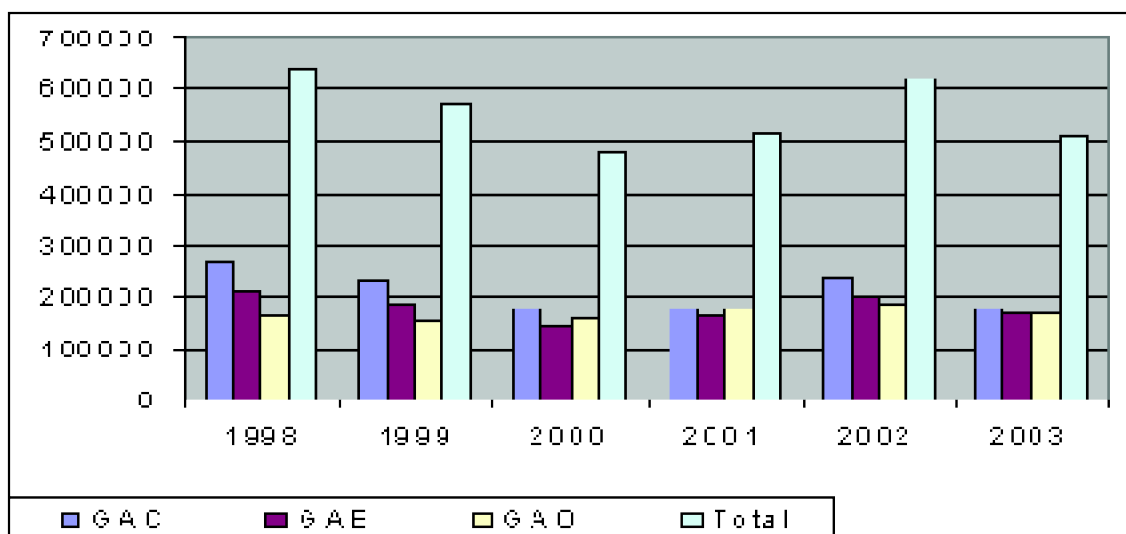
1.2.1 La production locale.

1.2.1.1 L'industrie des aliments du bétail.

L'industrie des aliments du bétail en Algérie est constituée par les entreprises publiques représentées par les groupements avicoles (GAC, GAO, GAE) et des fabricants privés spécialisés dans la production des aliments « poulet de chair » et « ruminants ».

A l'exception des UAB relevant des entreprises publiques, dotées d'un potentiel technologique appréciable, l'industrie nationale des aliments du bétail reste marquée par la prédominance de petites usines (taille moyenne : 3T/ h) utilisant des technologies obsolètes OFAL(2000).

Cependant, à l'instar de l'ensemble des entreprises publiques du pays, les UAB du secteur public sont confrontées à une baisse drastique de leur production en relation avec le reflux de la production avicole.



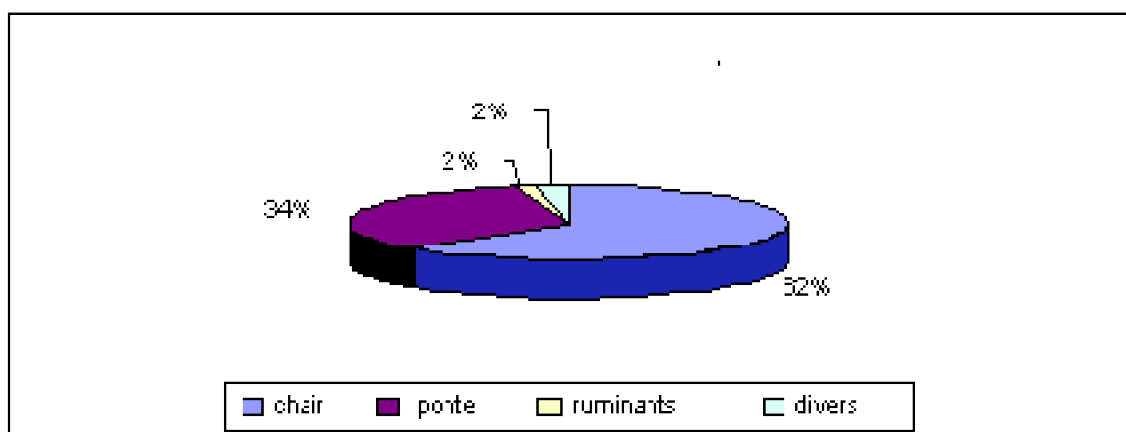
Graphique 19 : Evolution de la production des aliments avicoles des entreprises publiques (poulet de chair) (tonnes)

a) Structure de la production des aliments du bétail des entreprises publiques en l'an 2003

Le graphique ci-après montre que 96 % des aliments du bétail sont destinés à l'aviculture

et que 62% des aliments avicoles sont consommés par le poulet de chair.

Cette situation rend ces unités très sensibles à l'égard des marchés des produits avicoles.



Graphique 20 : Structure de la production des aliments du bétail des entreprises publiques en l'an 2003.

Tableau 17 :Structure de la production des aliments avicoles.

Catégories d'aliment	Entreprises publiques	Fabricants privés	Production totale
	Tonnes %	Tonnes %	Tonnes %
Aliment « poulet de chair »	481051 66.31	244400 33.69	725451 100
Aliment « pondeuse »	22089 85.46	38979 14.54	268068 100
Autres aliments avicoles	163572 18.72	ND ND	163572 100
Total aliment avicole	873712 75.51	283379 24,49	1157091 100

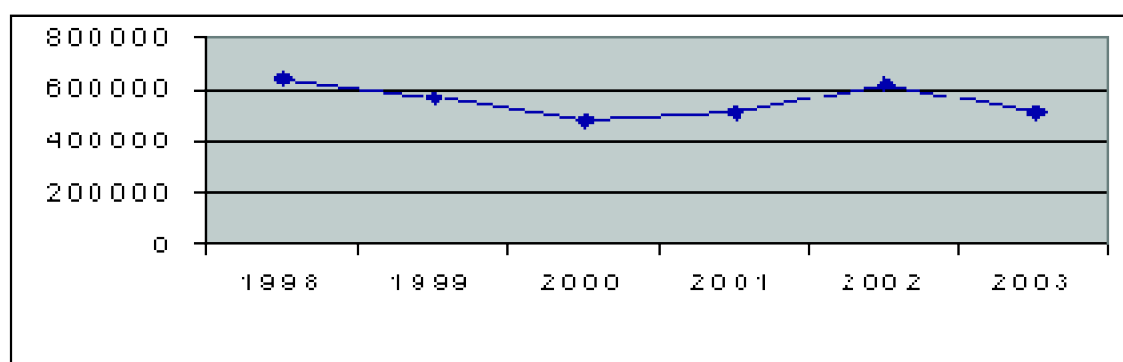
Source : OFAL 2000

L'industrie des aliments avicoles est structurée en 02 secteurs : le secteur public et le secteur privé.

En l'an 2000, la part du secteur public dans la fabrication des aliments du poulet de chair a représenté 66,31% de la production totale contre 33,69% pour le secteur privé.

En ce qui concerne la fabrication des aliments pour poule pondeuse, la part du secteur public a représenté en l'an 2000, 85,45% contre 14,54% pour le secteur privé.

La production des aliments avicoles du secteur privé en l'an 2000 était de 283379 tonnes soit 24,49 % de la production nationale des aliments avicoles).



Graphique 21 : Evolution de la production des aliments avicoles des entreprises publiques (poulet de chair) (tonnes)

Le graphique n°21 montre que la production des aliments destinés à l'alimentation des poulets de chair réalisée par les entreprises publiques tend vers la diminution. Ceci peut s'expliquer, d'une part, par la diminution de la production de viande de poulet de chair enregistrée ces dernières années mais également par l'entrée d'autres unités de production privées sur le marché.

b) Structure de l'industrie privée des aliments du bétail en Algérie

Contrairement à l'industrie publique, l'activité des unités privées d'aliment reste difficile à cerner. Ceci est surtout dû à la faiblesse de l'appareil statistique officiel.

Toutefois, l'enquête effectuée en 1999 par l'ESCAVI a permis de mettre en relief le caractère « atomisé » de cette industrie qui se distingue par la prédominance de petites unités : le nombre d'unités de moins de 5T/h représente 86% de l'effectif et 63% des capacités existantes.

Catégories	Effectif		Capacité horaire globale	
	Nombre	%	Tonnes / h	%
<1	52	18.52	38.9	3.7
1-2	105	31.53	217.7	20.5
2-3	52	18.52	174	16.4
3-4	34	10.21	130.8	12.3
4-5	23	5.91	102	9.6
5-10	44	13.21	386.5	36.4
- de 10	3	0.90	11.5	1.1
Total	333	100	1061.4	100

Tableau 18 :Structure de l'industrie privée des aliments du bétail.

Source : ESCAVI 1999

1.2.1.2 L'industrie du matériel biologique

Le tableau n°19 présente la structure de l'industrie du matériel biologique en Algérie, constituée par des entreprises publiques et privés.

Le nombre d'unités d'élevage de reproducteurs chair activant dans le secteur privé est largement supérieur à celui activant dans le secteur public. Toutefois, la capacité des unités publiques est plus importante que celles des unités privés. En ce qui concerne l'accoupage chair, le secteur privé domine sur tous les plans.

Désignation	Entreprises publiques		Secteur privé	
	Nb d'unités	millions sujets/an	Nb d'unités	millions sujets/an
Élevage des reproducteurs chair	16	10,7	161	2,7
Accoupage chair	15	140	163	284

Tableau 19 :Structure de l'industrie du matériel biologique.

Source : OFAL 2003

L'analyse de la structure des élevages privés des reproducteurs chair montre qu'il y a une prédominance des petites unités (inférieur à 10000), elles détiennent 74% du nombre total.

Les grandes unités (plus de10000) détiennent 26 % du nombre total, mais elles ont des capacités d'élevage plus importante. Elles détiennent 68 % des capacités d'élevages.

Catégorie	Elevages		Capacité d'élevage	
	Nombre	%	Sujets(millions/sujets/an)	%
<2000	7	4	16200	1
2001-4000	15	12	59600	3
4001-6000	52	33	201450	14
6001-8000	32	20	252600	11
8001-10000	8	5	70900	3
Plus de 10000	41	26	1479000	50
Total	161	100	2519350	100

Tableau 20 : Structure des élevages privés des reproducteurs chair en Algérie.

Source : ESCAVI 1999.

Le constat est valable pour l'industrie privée d'accoupage, à savoir la prédominance de petites unités (<100000). Elles détiennent 70% du nombre total. Les grandes unités (>100000) détiennent 30 % du nombre total et 63% des capacités d'incubation.

Catégorie: (œufs à couvrir)	Nombre		Capacité instantanée d'incubation	
	Nombre	%	Œufs à couvrir	%
<100000	114	70	5022292	37
100001-200000	27	17	2319300	23
200001-600000	22	13	5092261	40
Total	163	100	14134493	100

Tableau 21 : Structure de l'industrie privée d'accoupage en Algérie

Source : ESCAVI , 1999

1.2.1.3 Les produits vétérinaires

L'industrie des produits vétérinaires reste embryonnaire en Algérie. L'approvisionnement des élevages locaux se fait essentiellement par des importations, alors que la production nationale ne représente que 17% de la consommation en produits vétérinaires et en vaccins OFAL(2000).

1.2.1.4 Equipement et matériels avicoles

L'industrie de l'équipement avicole reste encore le fait d'entreprises artisanales spécialisées dans le petit matériel avicole.

Tableau 22 : structures des entreprises du petit matériel avicole

Activités	Personnes physiques	Personnes morales	Total
Fabrication et commerce de détail de matériel et équipement avicole	32	13	45
Importations de matériel et produits destinés à l'aviculture.	24	34	58

Source :OFAL 2001

La stagnation des investissements dans l'élevage avicole et la diminution du rythme de renouvellement des anciens équipements, ont constitué un frein important à l'expansion de cette activité. L'essentiel des approvisionnements des éleveurs s'opère soit par le biais de quelques fabricants privés soit par celui des importations.

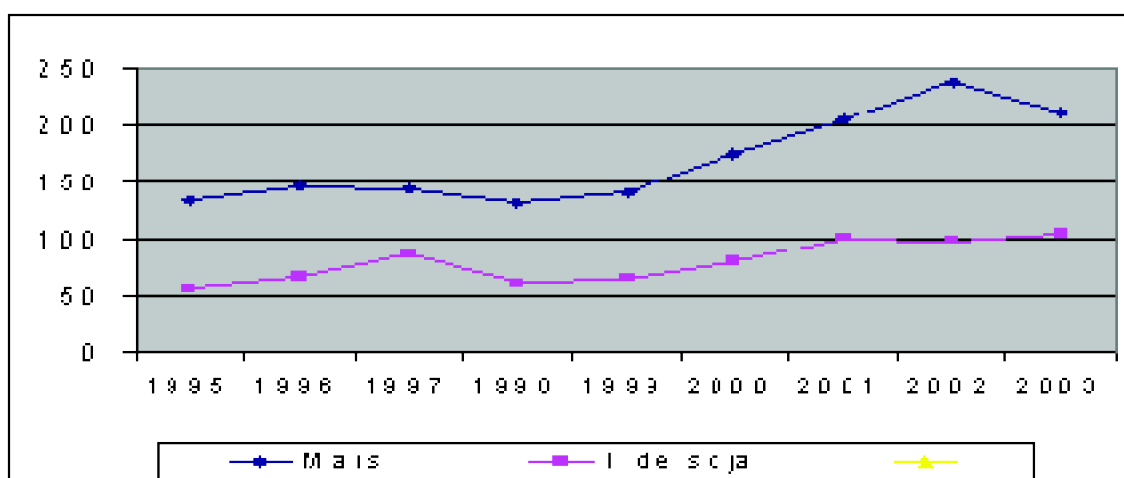
1.2.2 Les importations

1.2.2.1 Importation de matières premières destinées à la fabrication des aliments avicoles.

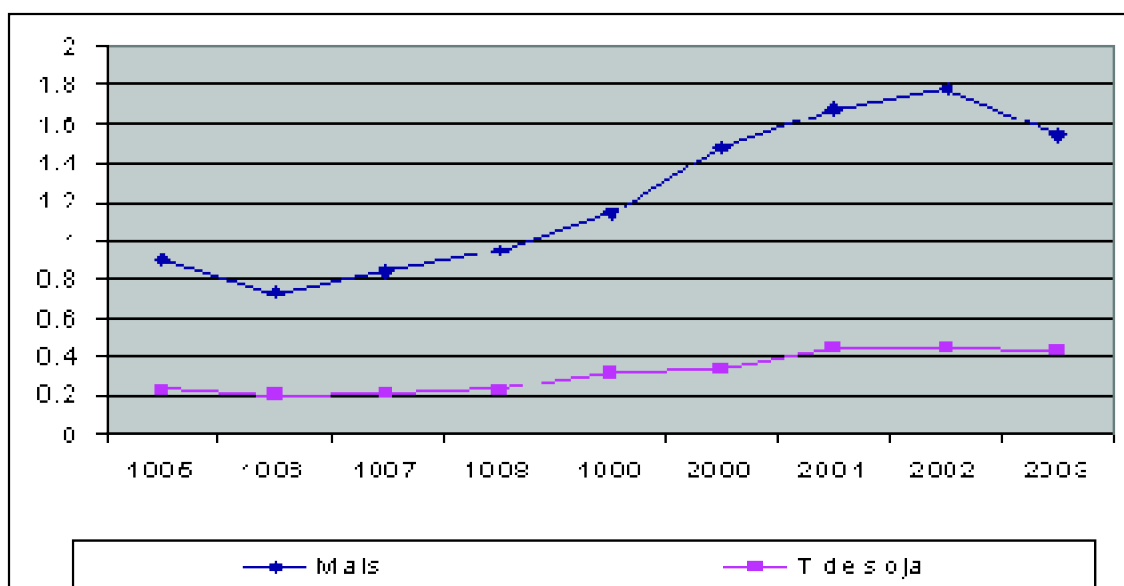
L'industrie des aliments de bétail en Algérie fonctionne sur la base de matières premières (maïs, tourteau de soja, additifs), importées, et qui constituent l'essentiel de la structure des aliments composés, fabriqués par les entreprises publiques et privées nationales.

Le niveau des importations en maïs enregistré en l'an 2003 est de 1,54 millions de tonnes, en progression de 72 % par rapport à 1995 pour une valeur de 211 millions USD (+ 58% par rapport à 1995). Le maïs importé n'est pas exclusivement utilisé pour la fabrication des aliments avicoles, il est aussi destiné à d'autres usages (alimentation des ruminants, alimentation humaine...).

Pour ce qui est du soja, le niveau des importations en l'an 2003 est de 427759 tonnes, en progression de 82 % par rapport à 1995, pour une valeur de 105 millions USD (+87 % par rapport à 1995)

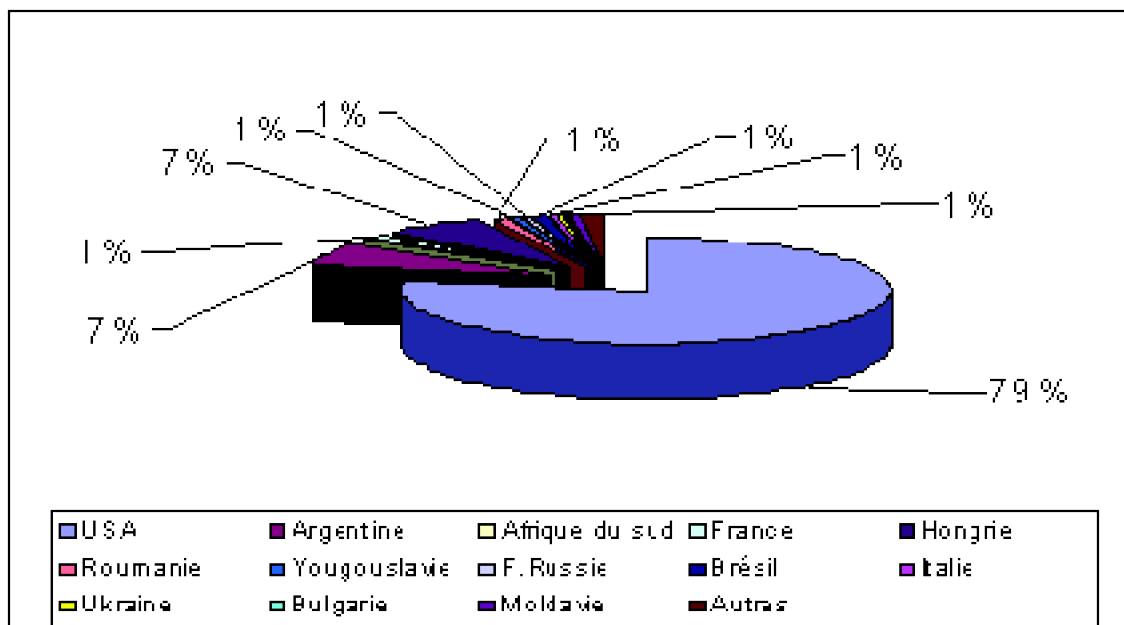


Graphique 22 : Evolution des importations du maïs et du tourteau de soja réalisées par les opérateurs algériens (Millions de US \$)



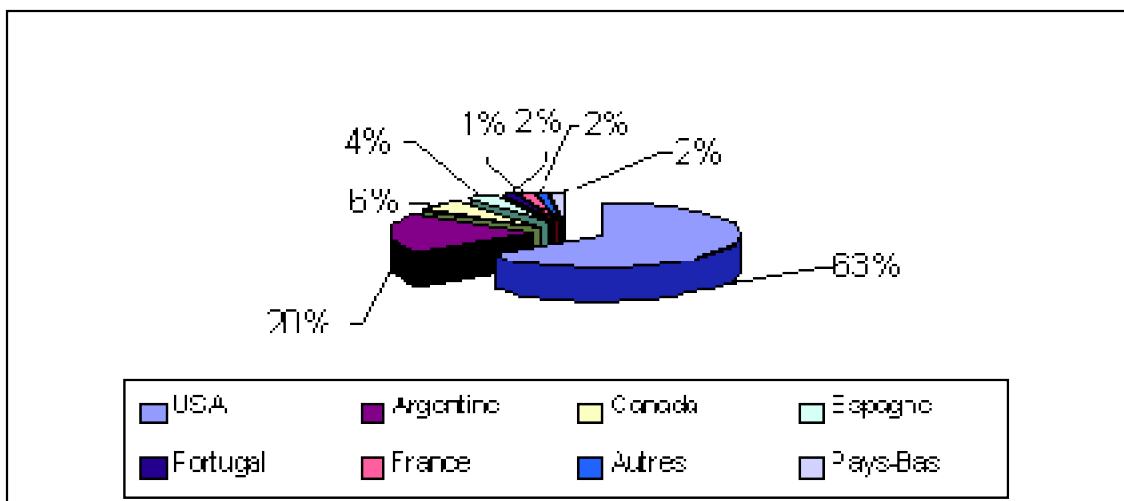
Graphique 23 : Evolution des importations globales de maïs et de tourteau de soja réalisées par les opérateurs algériens (Millions de tonnes)

Les principaux fournisseurs de maïs qui interviennent sur le marché algérien sont les USA qui s'accaparent de 79% du marché, suivis par l'Argentine avec 7 % et la Hongrie (7%)



Graphique 24 : parts des principaux fournisseurs de maïs au cours de la période 1998/1999

Pour le tourteau de soja, les USA sont également les principaux fournisseurs de l'Algérie avec 63% du marché, suivis par l'Argentine avec 20% .

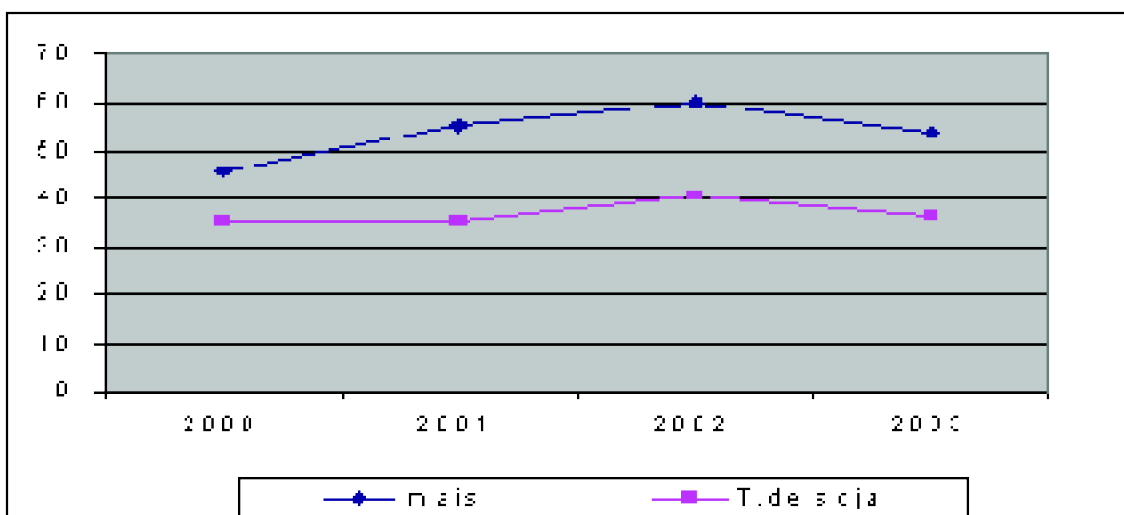


Graphique 25 : Part moyenne des fournisseurs du marché algérien en tourteaux de soja (1998/2002)

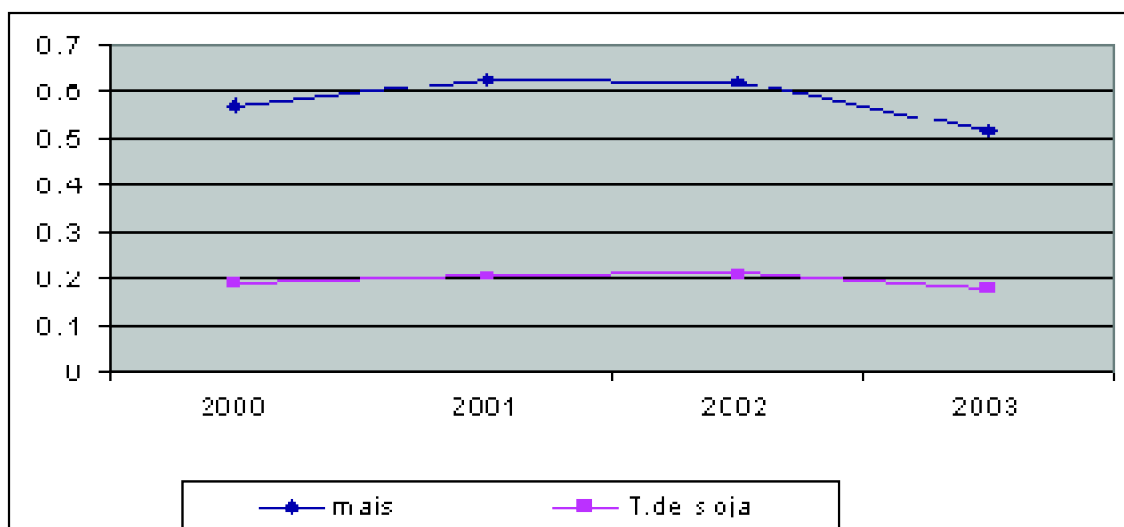
L'office national des aliments du bétail (ONAB) a importé en 2003 une quantité de 516 072 tonnes de maïs soit 33 % des importations globales pour une valeur de 54 millions USD soit 25 % de la valeur des importations totales.

La quantité du soja importée en 2003 par l'ONAB était de 175015 tonnes soit 35 % des importations globale réalisées pour une valeur de 36,6 millions USD (52 % de la valeur des importations globales).

Enfin, il n'est pas sans intérêt de relever que, consécutivement à la démonopolisation du commerce extérieur, les entreprises privées accaparent des parts croissantes dans le commerce extérieur des matières premières. Leur part est estimée en l'an 2000 à 74 % et 56% respectivement pour le maïs et le tourteau de soja. En 2003, elle est passée à 67 % pour le maïs et à 65 % pour le tourteau de soja.



Graphique 26 : Evolution des importations de maïs et de tourteau de soja réalisées par l'ONAB (millions US \$)



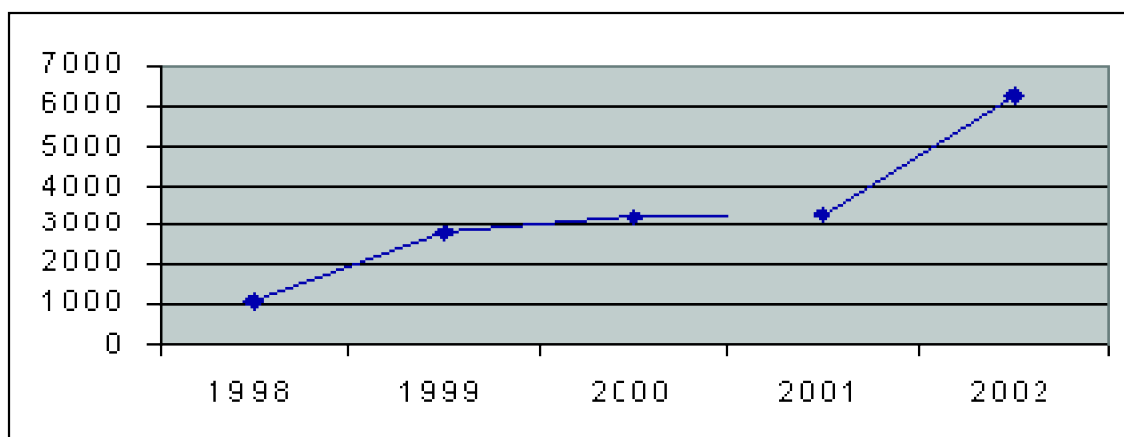
Graphique 27 : Evolution des importations du maïs et du Soja réalisé par l'ONAB (millions de tonnes)

Pour équilibrer l'aliment distribué aux volailles, on incorpore ce qui est désigné sous le nom de complexe minéral vitaminé (CMV).

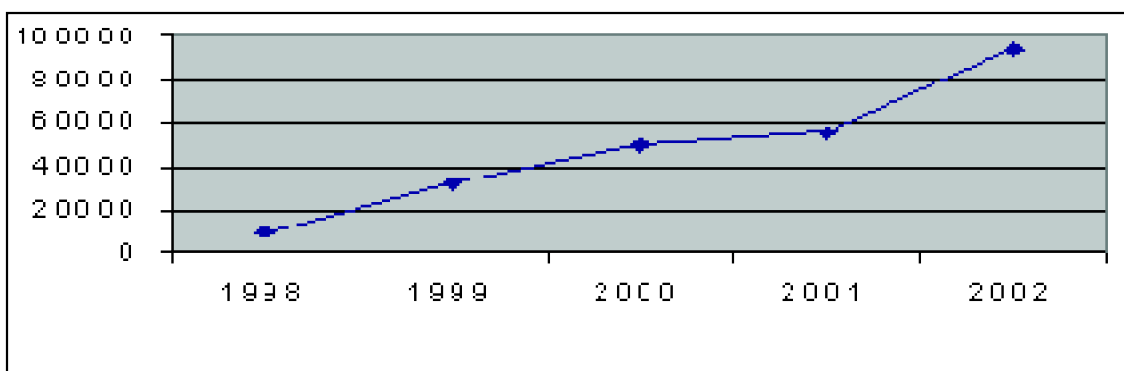
En 1998, les opérateurs algériens ont importé une quantité de 8985 tonnes pour une valeur de 1 million de US \$.

En 2002, les importations ont atteint une quantité de 94000 tonnes pour une valeur de 6 millions de US \$

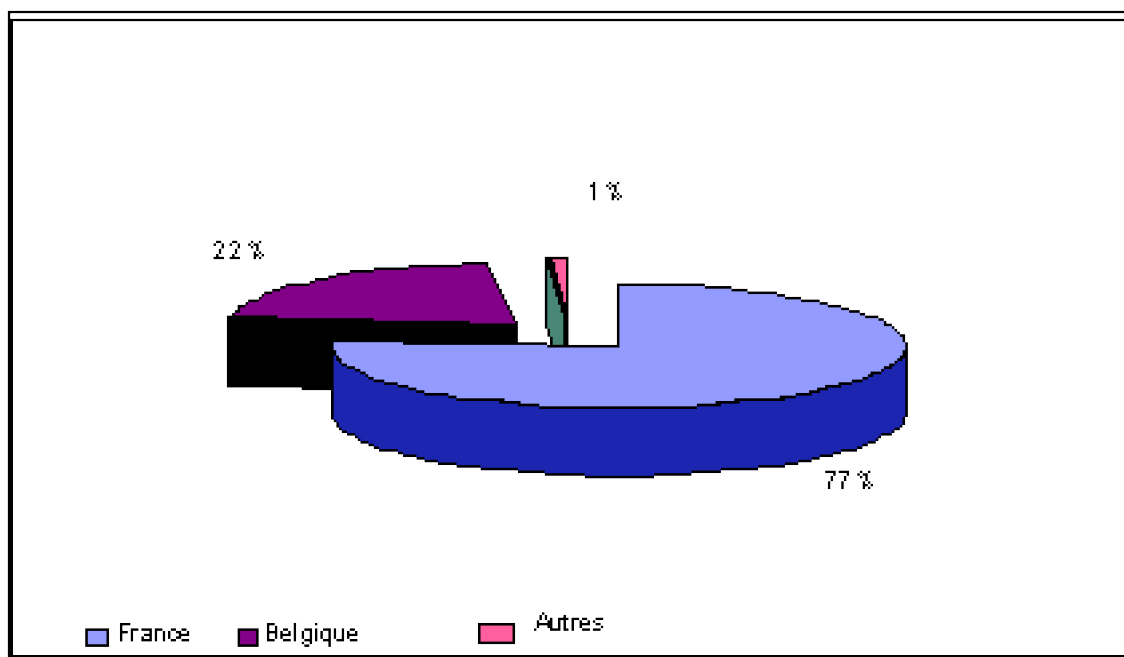
L'augmentation des importations de CMV s'explique par le besoin exprimé pour ces matières, besoin non satisfait par la production locale et également par l'implication des opérateurs privés.



Graphique 28 : Evolution des importations de CMV (1000 US\$)



Graphique 29 : Evolution des importations de CMV (qx)



Graphique 30 : Part des principaux pays fournisseurs de CMV de 1998 à 2002

Au cours de la période, la France s'est accaparée de 77 % du marché national suivi de

loin par la Belgique avec 22 %.

Les autres fournisseurs ne sont donc que des fournisseurs marginaux sur le marché algérien.

1.2.2.2 le matériel biologique

Le processus de production du matériel biologique passe par les étapes suivantes :

La sélection et la multiplication de la souche, cette étape peut être décomposée en 03 maillons :

La sélection de lignée pure.

L'élevage de grands parentaux : lorsqu'une lignée est fixée génétiquement, elle va

être multipliée en un nombre suffisant de sujets dit « grands parentaux »

L'élevage de parentaux qui permet la production de reproducteurs chair.

La production d'œufs à couver chair, qui à leur tour donneront des poussins d'un jour après 21 jours d'incubation .

En Algérie, le processus de production du matériel biologique est à son stade embryonnaire.

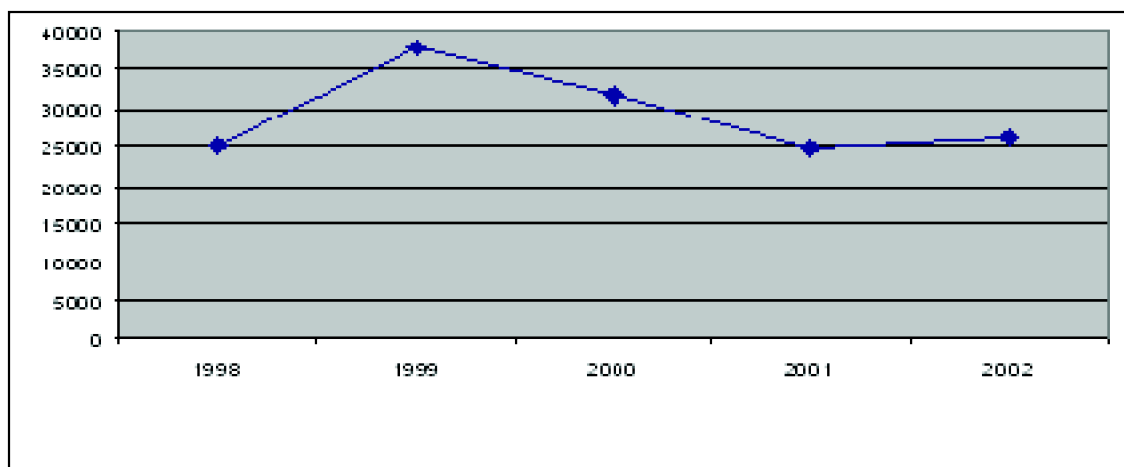
Le segment de sélection/multiplication des souches n'existe pas, ainsi que celui de production des reproducteurs. Les graphiques ci-après montrent que l'Algérie recourt aux importations d'œufs à couver et des poussins d'un jour pour approvisionner le marché local et combler le déficit de la production locale.

Toutefois, on assiste à un déclin graduel des importations en intrants biologiques de base

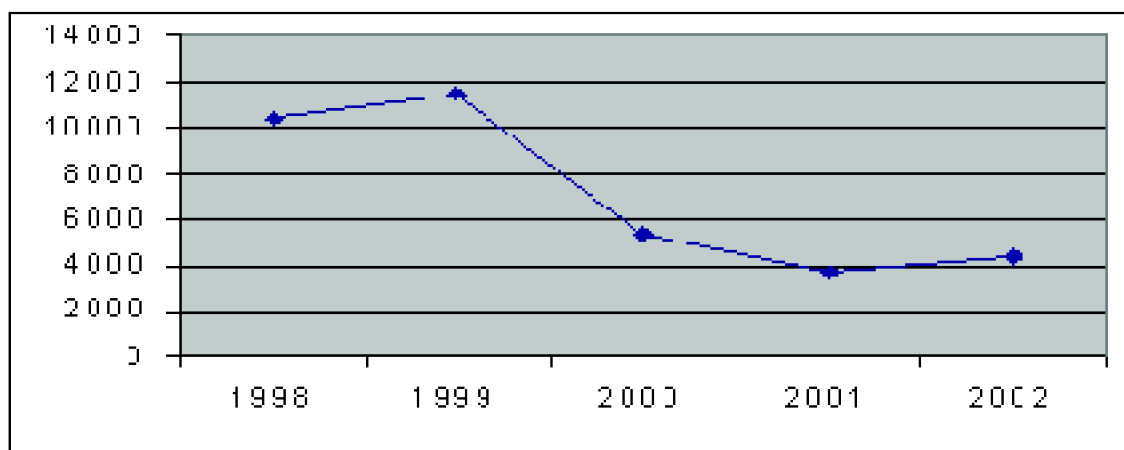
(poussin d'un jour, œufs à couver) pour se limiter à celles des poussins reproducteurs chair.

(graphique n° 37)

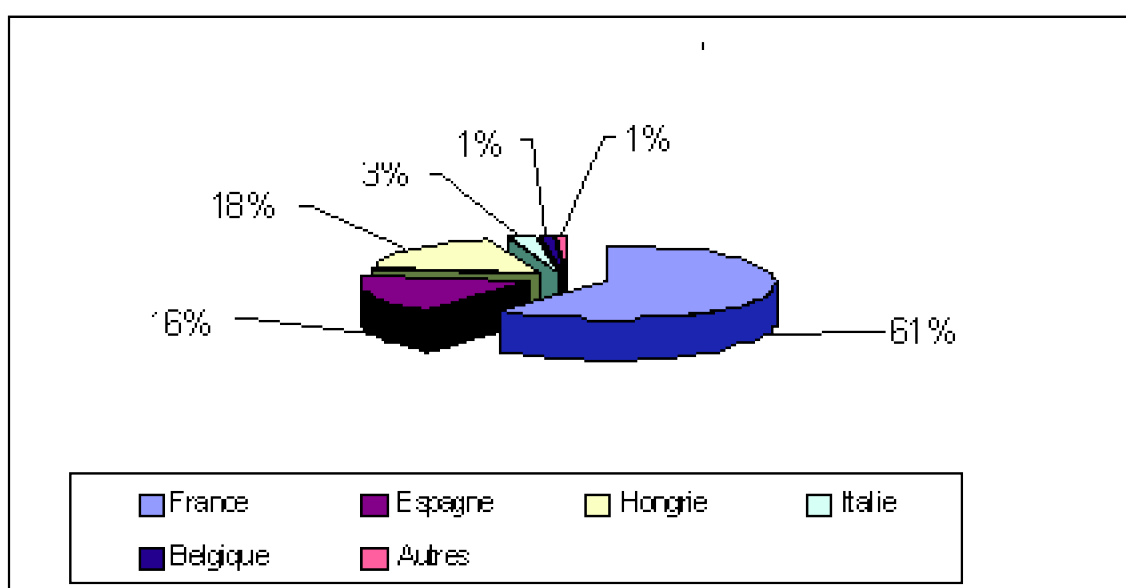
Cette situation, peut s'expliquer par la mise en œuvre progressive du processus de remontée des filières par les groupes publics.



Graphique 31: Evolution des importations d'œufs à couver (qx)

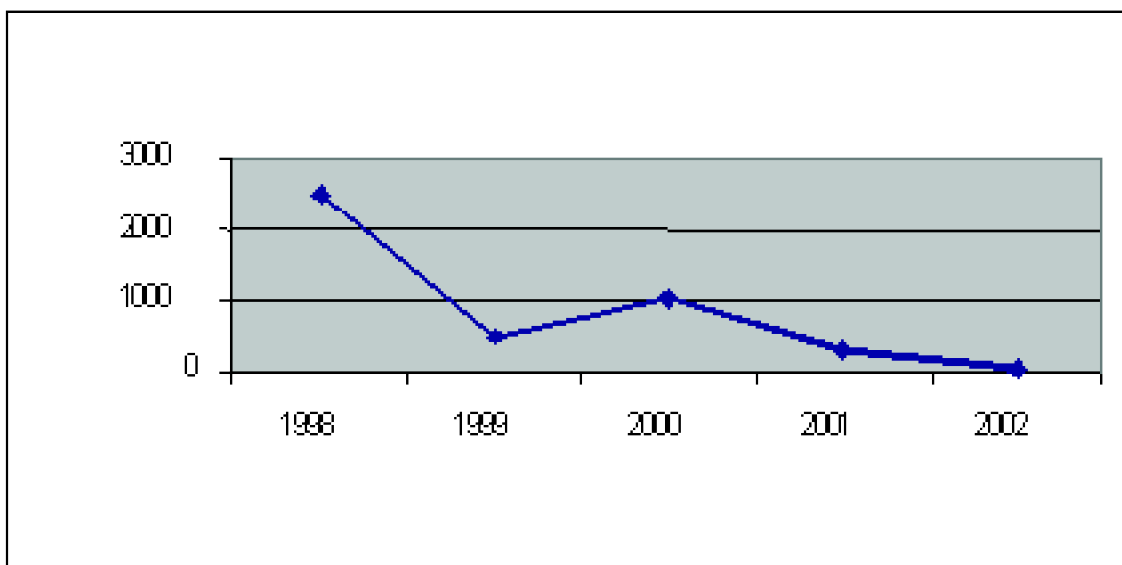


Graphique 32 : Evolution des importations d'œufs à couvrir(1000 US \$)

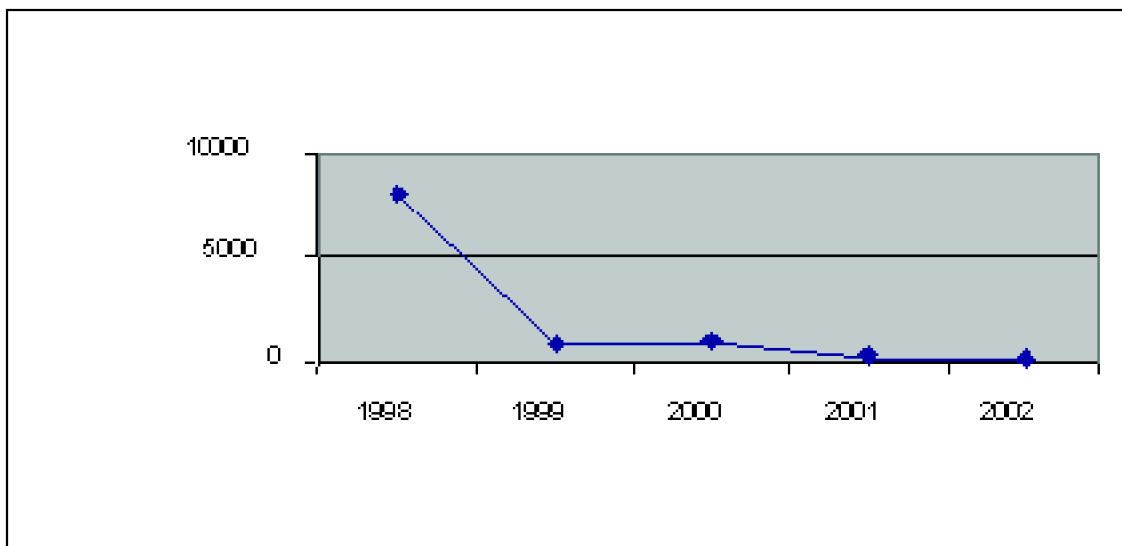


Graphique 33 : part des différents fournisseurs d'œufs à couvrir (1998/2002)

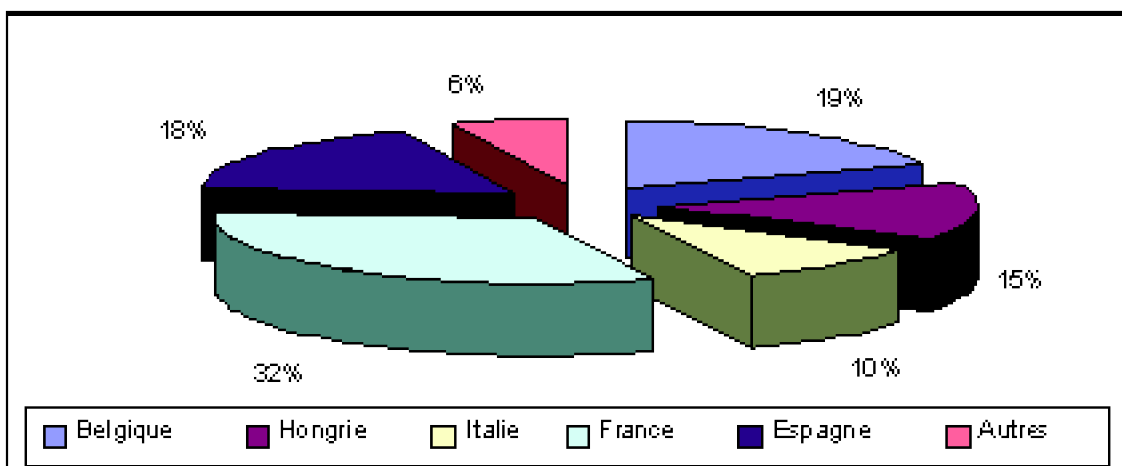
La proximité géographique explique en partie la prédominance de la France sur le marché algérien. Elle détient 61 % du marché pour les œufs à couvrir et 32 % pour les poussins dit d'un jour.



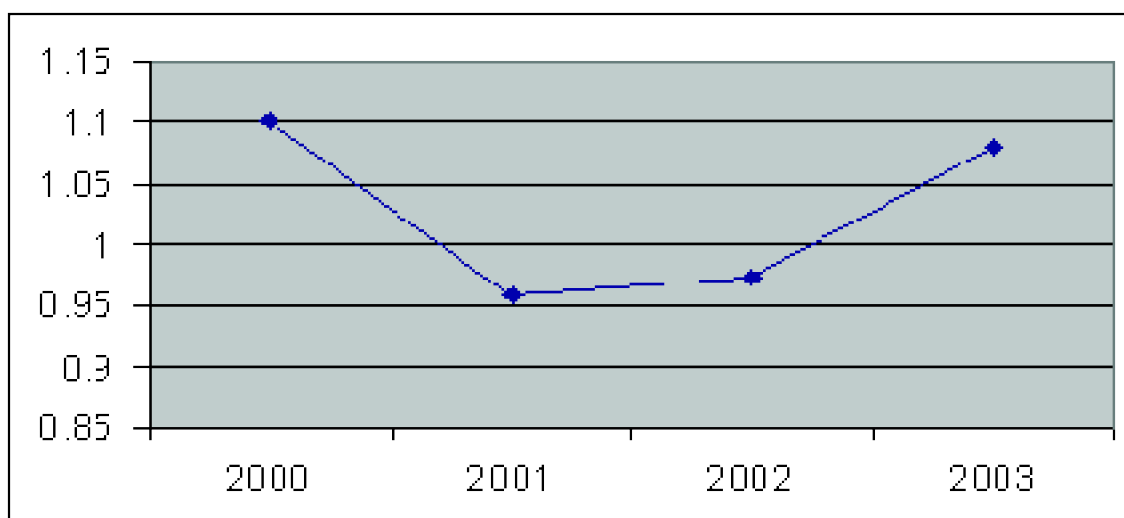
Graphique 34 : Evolution des importations de poussins dits d'un jour (QX)



Graphique 35 : Evolution des importations de poussins dit d'un jour (1000 US \$)



Graphique 36 : Part des fournisseurs de poussins dit d'un jour



Graphique 37 : Quantités de poussins repro-chair importées par l'ONAB (millions de sujets)

1.2.2.3 les produits vétérinaires.

En l'an 2000, on dénombrait 67 opérateurs dans l'importation des produits vétérinaires et 101 établissements de vente en gros des produits vétérinaires.

Ces acteurs ont émergé consécutivement à la libération du commerce extérieur en 1994.

Tableau 23 :Structures des opérateurs à l'importation des produits vétérinaires

Activités	Personnes physiques	Personnes morales	Total
Importateurs des produits vétérinaires	9	58	67
Commerce de gros des produits vétérinaires	1	100	101
Commerce de gros des produits pharmaceutiques et vétérinaires	1	91	92

Source : OFAL 2001

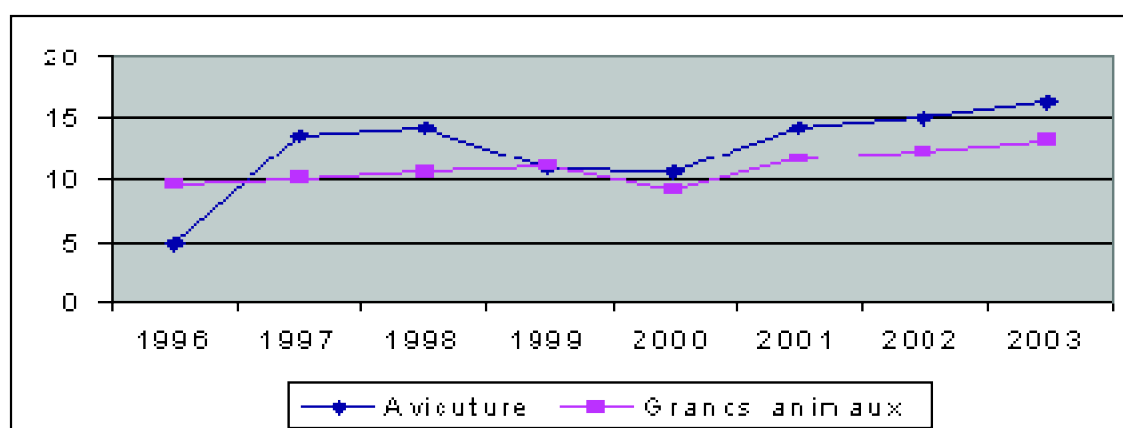
Le nombre d'établissements de vente en gros des produits vétérinaires est passé de 13 en l'an 1994 à 101 en 2000. Par ailleurs, le graphique ci-après montre que l'évolution des importations de produits vétérinaires spécifiques à l'aviculture n'a pas cessé de s'accroître depuis 1999.

Tableau 24 :Opérateurs privés impliqués dans le commerce des produits vétérinaires.

Années	Nombres d'établissements	Indice de base 100 = 1994
1994	13	100
1995	16	123
1996	15	115
1997	43	331
1998	38	292
1999	50	385
2000	101	777

Source : OFAL 2001

La valeur des quantités importées en 1996 était de 4,73 millions US\$; elle est passée à 16,14 millions US\$ en 2003, soit une progression de 241 %.



Graphique 38 : Evolution des importations des produits vétérinaires (Millions US \$)

Ceci, montre que les besoins pour les produits vétérinaires sont de plus en plus croissants. Ils constituent une panacée face aux incohérences des conduites d'élevage.

Tableau 25: Structure de la valeur moyenne des importations globales (1998/2002)

Produits	Valeur des importations (millions USD)	Structure (%)
Mais	177	63
Tourteaux de soja	81	29
CMV	3	1
Matériels biologiques (OAC ,poussins d'un jour)	9	3
Produits vétérinaires	11	4
Total	281	100

Source : Fait par nous même à partir des données du CNIS et de la DSV .

La valeur moyenne des importations pendant la période (1998/2002) des intrants alimentaires, du matériel biologique, des CMV et des produits vétérinaires est de 281 millions USD.

La valeur des intrants alimentaires (maïs, soja, CMV) représenterait 92 % de la valeur globale des importations.

1.3 L'aval de la sous filière.

L'industrie d'aval de la filière avicole est peu développée. L'activité d'abattage est accaparée par le secteur privé avec une capacité de 179154 tonnes par an soit 54 % des capacités totales. Il réalise une production de 156 266 tonnes par an de poulets abattus soit 92 % de la production nationale.

Les techniques mises en œuvre par les abattoirs sont globalement rudimentaires (scarifiage, échaudage, et plumaison réalisés manuellement) (OFAL 2001)

	CAPACITE D'ABATTAGE		PRODUCTION	
	Tonnes/ an	%	Tonnes	%
EPE	154703	46	13916	7,6
Privé	179154	54	156266	92,4
Total	333857	100	169182	100

Tableau 26 : Structure du potentiel d'abattage et de production des viandes blanches en Algérie en l'an 2000.

Source : OFAL 2001

La découpe et la transformation des viandes avicoles restent aux stades embryonnaires tant au niveau des entreprises publiques que privées. Selon la CNRC, il existe 230 opérateurs spécialisés dans la fabrication des conserves des viandes blanches.

Tableau 27 : découpe et transformation des viandes blanches en Algérie

	Opérateurs privés	Opérateurs publics
Découpe et transformation des viandes avicoles	Très peu développés	Certains abattoirs réalisent cette activité, mais elle reste marginale .

Source : OFAL 2001

Ceci, est en relation avec la faiblesse du pouvoir d'achat et le modèle de consommation en vigueur. La commercialisation des produits avicoles est réalisée par des opérateurs privés.

Le commerce de gros est représenté par 266 opérateurs qui interviennent au niveau des principales régions de production sur des places érigées en véritables bourses des produits avicoles (Boudouaou ,El Harrach, Draa ben Khedda ...) OFAL(2000) .

Tableau 28 : Opérateurs privés impliqués dans le commerce des produits avicoles en Algérie en l'an 2000

Activités	Physique	Morale	Totale
Commerce de gros de volaille , l'œuf et de lapin	235	31	266
Commerce de détail de volaille , œufs exercés à l'étal	270	/	270
Marchand ambulants de volaille et de lapins aux niveau des marchés communaux	886	/	886
Marchands ambulants d'aliments de bétail et de volaille .	336	/	336
Commerce de détail de viande volaille	7135	43	7178
Commerce de détail de volaille , œufs et lapins	2141	9	2150

Source : OFAL 2001 d'après les statistiques du CNRC 2000.

Comme le montre le tableau n°28, le commerce de détail est assuré par environ 11000 opérateurs. Le commerce de gros n'est assuré que par 266 opérateurs, soit 41 détaillants pour 01 grossiste. Cette situation nous renseigne sur l'état d'éclatement de fragmentation du circuit de distribution en Algérie, contrairement à ce qui se passe ailleurs dans les pays développées, ou, ils optent pour la grande distribution de manière à réduire les coûts de distribution (transport principalement).

Il faut souligner au passage que le faible développement des entreprises d'aval en Algérie se traduit par des surcoûts transférés vers les consommateurs.

Chapitre 02 : La compétitivité de la filière : Etude de cas

La compétitivité de la filière dépend principalement de la capacité de chaque acteur au niveau de chaque segment à réduire les coûts de production et les coûts de transaction pour pouvoir proposer un output à bas prix. Le coût du vif n'est pas le seul élément à prendre en compte. Il faut intégrer l'efficacité des maillons aval et amont, l'adaptation de la gamme des produits à la demande intérieure et extérieure ainsi que les moyens dont dispose la filière nationale pour protéger le marché intérieur de la concurrence extérieure.

Cependant, le segment le plus déterminant pour l'ensemble de la filière est le segment « élevage poulet de chair ». C'est pourquoi on a effectué une enquête auprès d'un échantillon d'éleveurs de poulet de chair dans la wilaya de Tizi-ouzou pour essayer de cerner les principaux facteurs technico-économiques qui influent sur le coût de production du vif.

2.1 Les performances techniques et économiques des élevages enquêtés.

2.1.1 Les performances techniques

La région d'étude choisie s'appelle communément Ait-Djenad; elle s'étale sur trois communes (Fréha ,Timizart,Aghrib) qui se situent à 40 Km nord-est du chef lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou.

La superficie totale de la région est de 19 881 ha dont 7486 ha de SAU soit 38%de la ST

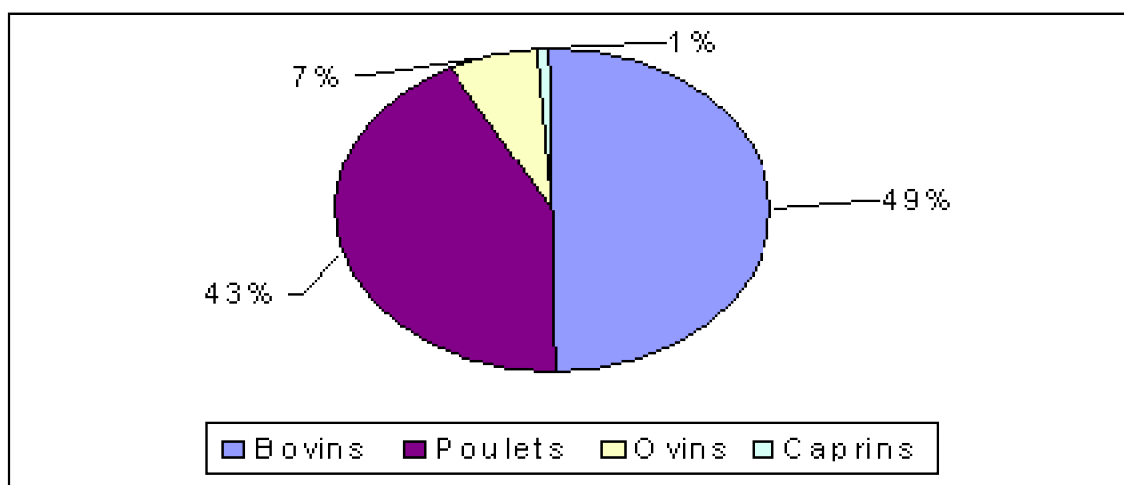
Tableau 29 :Répartition des superficies agricoles dans la région d'étude.

Communes	Superficie totale	SAT	SAU
Fréha	6855	4785	3784
Aghribs	6512	1994	1146
Timizart	6514	3727	2556
Total	19881	10506	7486

Source : Subdivision agricole de Fréha

La région est très connue dans la wilaya de Tizi-Ouzou pour l'importance des productions animales.

En terme de production des viandes, la viande bovine est estimée à 8907 tonnes soit 49% da la production totale des viandes; la viande de poulet vient en deuxième position avec 7710 tonnes soit 43 % du total.



Graphique 39 : Lastructure des viandes produites dans la région étudiée en l'an 2003

la population mère est composée de 40 éleveurs répartis sur trois communes, comme l'indique le tableau ci-après.

La capacité moyenne des ateliers d'élevage de la région d'étude est de 2532 sujets par bande.

Tableau 30 : Répartition dans l'espace des élevages de poulets dans la région.

Communes	Nombre d'éleveurs	Nombre de bâtiments	Capacité moyenne des bâtiments (sujets)
Fréha	11 27,5 %	07	3228
Aghribs	15 37,5%	29	1828
Timizart	14 35%	25	2540
Total	40 100	61	2532

Source : Fait par nous même à partir des données de la subdivision de Fréha

Dans la région d'étude, il existe deux types d'éleveurs de poulets de chair, à savoir les éleveurs de statut juridique privés qui représentent 82,5 % de la population mère.

Les éleveurs exerçant au sein des exploitations agricoles collectives représentent 17,5 % de la population mère.

Tableau 31 :Statuts juridiques des éleveurs de la population mère.

Communes /statuts	Privés	EAC	Total
Fréha	04	07	11
Aghribs	15	0	15
Timizart	14	0	14
Total	33	07	40

Source : Fait par nous même à partir des données de la subdivision agricole.

Dans notre région d'étude, il existe 40 éleveurs de poulets de chair réparti sur 03 communes (Fréha , Timizart, Aghribs) dont 72 % sont localisés dans la commune d'Aghribs et Timizart.

Ceci s'explique par le fait que les 02 communes s'y prêtent mieux; elles sont situées à des altitudes plus élevées que celle de la commune de Fréha, située dans la vallée de Sébaou. Ceci permet aux éleveurs de ces deux communes de mener leurs élevages en été (climat plus frais) comme en hiver (chauffage par le gaz butane). Les éleveurs de la commune de Fréha par contre, ne peuvent pas exercer en été à cause de l'absence de moyen de climatisation pouvant adoucir les fortes chaleurs.

Tableau 32 :Structure de la population mère

Catégories	Nombre d'éleveurs	Pourcentage (%)
de 1000 à 2000	22	55
de 2001à 3000	15	37,5
de 3001et plus	3	7,5
Total	40	100

Source : Fait par nous même à partir des données de l'administration agricole

Le tableau 32 montre que les élevages de la région étudiée sont dominés par la catégorie variant entre 1000 et 2000 sujets par bande avec 55 % du total. La catégorie de 2001 à 3000 sujet par bande, vient en deuxième position avec 37,5 % de la population mère.

Afin de déterminer les facteurs technico-économiques influant sur les coûts de production de la viande de poulet de chair, on a choisi la région décrite précédemment pour les raisons suivantes :

1) d'abord, la région est connue pour l'importance de ses productions animales dans la wilaya de Tizi-ouzou.

2) Par ailleurs, le fait que nous soyons résidant dans cette région nous a facilité le contact avec des éleveurs.

Notre enquête a été effectuée entre le mois d'octobre de l'an 2003 et le mois de février de l'an 2004, auprès d'un échantillon de 14 éleveurs -soit 35 % de la population mère- choisis par la méthode probabiliste de choix au hasard.

Les éleveurs sont répartis dans l'espace comme le montre le tableau ci après :

Tableau 33 : Répartition des éleveurs enquêtés dans l'espace.

Communes	Nombre d'éleveurs enquêtés	Pourcentage
Timizart	06	43
Aghribs	05	36
Fréha	03	21
Total	14	100

Source : Fait par nous même à partir des données de l'enquête

On a distribué à chaque éleveur une fiche technique de suivi d'élevage sur laquelle sont inscrits: les dates, les mortalités, les quantités d'aliments distribuées). On repasse chez l'éleveur chaque 15 jours pour vérifier l'état d'avancement des enregistrements, et à la fin de chaque bande, on récupère la fiche technique et on procède au remplissage du questionnaire.

Le tableau 34 nous montre que 64 % des élevages enquêtés ont une taille variant entre 1000 et 2000 sujets par bande. La prédominance des élevages de petite taille s'explique principalement par :

* Le jeune âge des éleveurs généralement dépourvus de moyens financiers leur permettant d'une part de faire face aux risques climatiques et biologiques en construisant des poulaillers bien aménagés et mieux équipés de manière à exercer leur métier à longueur de l'année.

Tableau 34 :Structures des élevages enquêtés.

Catégories d'éleveurs	Nombre d'éleveurs	Pourcentage
De 1000 à 2000	9	64
De 2001 à 3000	4	29
De 3001 et plus	1	7
Total	14	100

Source : Résultats de notre enquête

La comparaison des performances techniques des élevages du poulet de chair en Algérie et celles réalisées dans les principaux pays producteurs/exportateurs de viande du poulet à l'échelle mondiale a pour objectif la mise en relief des faiblesses des performances techniques de nos élevages.

Ainsi, l'âge moyen à l'abattage dans notre région d'étude est de 62 jours; il est de 40 jours en France, 46 jours au Brésil et aux Etats-Unis. Cet écart d'âge s'explique par les raisons suivantes :

L'instabilité et la fluctuation des cours font que les éleveurs ne livrent leurs produits qu'au moment où les prix atteignent un pic. Ceci , pour maximiser leur chiffre d'affaires.

La préférence des consommateurs algériens pour le poulet gras, fait que les éleveurs allongent souvent le cycle d'élevage pour atteindre un poids supérieur. Cependant, l'allongement du cycle d'élevage occasionne des charges supplémentaires et réduit le bénéfice.

Le poids vif à l'abattage obtenu en Algérie, pour un âge compris entre 49 jours à 62 jours, est légèrement supérieur au poids obtenu dans d'autres pays sélectionnés (France, USA, Brésil) à un âge compris entre 40 et 46 jours. Ceci peut s'expliquer par :

La faiblesse de la croissance (GMQ) des poulets pendant la durée d'élevage (41 g/j). Ceci est du surtout aux mauvaises conditions d'élevage, ce qui ne permet pas aux animaux d'extérioriser leurs potentiels génétiques. A titre d'exemple, 09 poulaillers sur 14 enquêtés sont construits soit en bois ou avec des serres métalliques (photos) ou, il est difficile de procurer et de contrôler les conditions d'élevage (température, hygrométrie, vitesse de l'air ...).

La ventilation permet un bon renouvellement de l'oxygène et une élimination de la chaleur emmagasinée par le poulailler et de celle produite par les poulets lors de la respiration.

Elle participe à une bonne respiration des poulets par l'évacuation des gaz lourds et surtout de l'ammoniac qui provient de la fermentation des litières.

Toutefois, la totalité des ateliers enquêtés fonctionnent avec des systèmes de ventilation statiques mais ceux-ci ne permettent pas une bonne aération de manière à mettre les animaux dans de bonnes conditions.

	CAPACITE D'ABATTAGE		PRODUCTION	
	Tonnes/ an	%	Tonnes	%
EPE	154703	46	12916	7,6
Privé	179154	54	156266	92,4
Total	333857	100	169182	100

Tableau 35 : Approche comparative des performances techniques des élevages enquêtés.

Source : Enquête OFAL ,1999/2000 , Ofival 2003 , ITVAI 2003

* Notre enquête 2003/2004

La mortalité moyenne enregistrée dans la région d'étude est de 11 %, deux fois

supérieure à celle constatée dans les pays étrangers, ce résultat est à mettre au compte des mauvaises conditions d'élevage ainsi qu'à la non maîtrise des règles d'hygiène et de prophylaxie par les éleveurs.

Le gain moyen quotidien caractérise la vitesse de croissance d'une bande de poulets de chair pendant la durée d'élevage.

La moyenne enregistrée dans notre région d'étude est de 41g/jour .Elle est inférieure à celles enregistrées dans les pays étrangers, ceci s'explique surtout par les longues durées d'élevage enregistrées en Algérie.

L'indice de consommation permet d'évaluer l'efficacité et la conduite alimentaire au sein des ateliers du PDC, il correspond à la quantité d'aliment mise à la disposition de l'animal

rapportée à la quantité du produit obtenu, autrement dit, il est la quantité d'aliment nécessaire pour produire 1Kg de poids vif .

IC = Aliment consommé (KG) / Quantité du produit obtenu (KG)

Les indices de consommation enregistrés au niveau des ateliers enquêtés fluctuent dans un intervalle allant de 2,03 à 3,39. La moyenne des indices est de l'ordre de 3, supérieure à ceux réalisés dans les pays sélectionnés .

Cette situation est à mettre au compte de :

- l'allongement du cycle d'élevage au delà du seuil économique requis (49jours)
- Le gaspillage important de l'aliment.
- Nombre de bandes par an :

La moyenne de bandes de poulets élevés par an dans notre région d'étude est de 3, soit la moitié des bandes réalisées aux USA et au Brésil ou elle est de l'ordre de 6 bandes par an. En France les éleveurs réalisent 6,6 bandes par an. La faiblesse des performances en Algérie et dans notre région est du à l'allongement des intervalles entre bandes du fait des difficultés du marché et l'absence des infrastructures du stockage du produit surtout durant les fortes chaleurs.

- Index de production :

L'index de production est une variable synthétique qui permet de porter une appréciation globale sur les performances technico-économiques des ateliers avicoles.

IP = (GMQ * Viabilité) / (IC*10) Viabilité =100% - Taux de mortalité.

On peut classer les ateliers de production, en fonction des index de production en quatre catégories :

- la première catégorie (IP<50) : performances médiocres

- la deuxième catégorie ($50 < IP < 100$) : performances techniques moyennes
- La troisième catégorie ($100 < IP < 150$) : performances relativement satisfaisantes .
- La quatrième catégorie ($IP = 150$ et plus) : performances techniques bonnes .

Le tableau ci-après montre que 50 % des ateliers enquêtés ont enregistré des performances techniques bonnes puisque leurs index de production sont de l'ordre de 150 et plus. Ceci peut s'expliquer par les gains moyens quotidiens acceptables enregistrés au niveau des ateliers d'élevage (la moyenne réalisée est de 41 g/j). Toutefois, la moyenne des index de production réalisés est de l'ordre de 143, très inférieure à ceux des USA, du Brésil et de la France avec respectivement : 232 ,245 et 242.

Tableau 36 :Caractéristiques des ateliers de poulet de chair enquêtés selon l'index de production enregistré

Catégories	%
0-50	0
50-100	14
100-150	36
150 et plus	50
Total	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

2.1.2 Les performances économiques des élevages enquêtés.

2.1.2.1 Le coût de production :

L'analyse de la structure du coût de production des élevages enquêtés nous permet de cerner les facteurs qui ont généré des surcoûts au niveau des ateliers.

Les agrégats intervenant dans la structure du coût de production du poulet de chair sont:

- Les Charges fixes
- les amortissements des bâtiments d'élevage et du matériel.
- Frais financiers et autres charges fixes.
- Les charges variables
- Aliments
- Poussins
- Chauffage
- Frais vétérinaires
- Désinfection
- Frais de main d'œuvre

- Eau –Electricité
- Frais de gestion

Ainsi, le coût de production est la somme des charges fixes et les charges variables.

L'analyse du coût de production des ateliers étudiés montre que la moyenne des coûts enregistrée pendant la durée d'élevage est de 114,12 DA/kg vif.

L'ensemble des charges fixes ne représente que 6,18 DA/kg soit 5,41 % du coût total. Les charges variables, par contre, représentent l'essentiel du coût de production avec 107,94 DA/kg soit 94,59 % du coût total. Le graphique N°40 montre que les charges variables se distinguent par la prédominance des postes « Alimentation » et « Matériels biologiques» qui totalisent 80 % du coût total.

Charges fixes

Elles représentent le total des charges de structure et d'activité (R.Jeanne).

Les charges de structure sont des charges qu'une entreprise supporte même si elle est fermée.

(R.Jeanne)

Les charges d'activité sont des charges qu'une entreprise supporte du fait de sa mise en exploitation en fonction du temps écoulé, et, ne variant pas avec le chiffre d'affaires.

Au niveau des ateliers enquêtés, la valeur des charges fixes varie d'un atelier à un autre.

Globalement les charges fixes sont faibles au niveau de la région enquêtée. Elles représentent en moyenne 5,22 % du coût de production total du poulet de chair soit 5,96 DA/kg du poids vif.

Ce faible coût est du principalement à la nature des bâtiments d'élevage de la région qui sont généralement construits en bois ou avec des plaques métalliques et dont le coût de la construction tourne autour de 400 000,00 DA en moyenne.(voir photos)

Les amortissements

Il s'agit de la totalité des investissements dans le bâtiment, matériels d'élevage et l'aménagement interne du bâtiment. On a considéré que la durée de vie est de 20 ans pour les bâtiments et de 03 ans pour le matériel avicole. L'amortissement des bâtiments et du matériel revient alors à 5,96 DA/kg soit 5,22 % du coût de production total, c'est à dire la totalité des charges fixes.

Ceci reflète en fait, l'état archaïque des bâtiments d'élevage. Ainsi, la totalité des ateliers enquêtés sont mal isolés ,disposent d'une ventilation statique, d'une alimentation manuelle et du chauffage à gaz butane.(voir photos). Les volailles ne sont protégés correctement ni contre le froid en hiver, ni contre les fortes chaleurs d'été. Cette situation ne leur permet pas d'extérioriser pleinement leurs potentiels génétiques.



Frais financiers : Les dépenses consacrées aux frais financiers sont nulles puisque aucun atelier n'a contracté un crédit auprès d'une banque ou assuré son atelier auprès d'une caisse d'assurance.

Autres charges fixes : C'est des dépenses consacrées aux réparations et entretien des bâtiments d'élevages. Elles représentent 0,19 % du coût de production total.

Charges variables

Ce sont des charges variant proportionnellement avec l'activité, représentée généralement par le chiffre d'affaire (Jeanner .R). Les charges variables calculées sont très élevées au niveau de la région étudiée, la moyenne est cependant de l'ordre de 107,94 DA/Kg du poids vif soit 94,59 % du coût total d'un kilogramme de poulet de chair vif.

L'aliment : La part de l'aliment représente 59,85 % du coût de production des ateliers 1. enquêtés. L'aliment représente la charge variable la plus lourde dans la constitution

du coût de production d'un kg de vif .

Cette situation s'explique principalement par:

- Le gaspillage de l'aliment lors du processus de production .
- La dévaluation du dinar algérien par rapport au dollar américain (les USA accaparent 79% du marché algérien pour le maïs)

Poussin : Il est le deuxième poste le plus élevé du coût de production après l'alimentation. Il représente 20,01 % du coût de production total soit 22,84 DA/KG. 1.

Chauffage : Les jeunes poussins sont très sensibles aux conditions de température en raison de la faible efficacité de leur mécanisme de thermorégulation et de l'absence des plumes. La moyenne des dépenses consacrées au chauffage par du gaz butane est estimée à 2,08 DA/kg vif soit 1,83 % du coût de production d'un kilogramme de poulet de chair. Toutefois, il faut souligner que cette moyenne varie suivant les saisons. 2.

Les frais vétérinaires : au niveau des ateliers enquêtés , les dépenses consacrées aux soins des poulets élevés représentent le troisième poste après celui de l'aliment et du matériel biologique .Avec une moyenne de 6,44 DA/kg vif, ils représentent 5,64 % du coût de production d'un kilogramme de poulet de chair vif. 3.

Désinfection : la désinfection est le procédé permettant d'éliminer les micro-organismes pathogènes. Les dépenses de désinfection représentent en moyenne 0,99 DA/kg vif soit 0,86 % 4.

Main d'œuvre : Les charges de main d'œuvre sont faibles dans les ateliers de poulet de chair enquêtés. Elles sont évaluées à 4,99 DA / kg vif en moyenne soit 4,37 % du coût total de production. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que tous les ateliers étudiés étant de faible capacité, n'emploient pas de main d'œuvre salariée . 5.

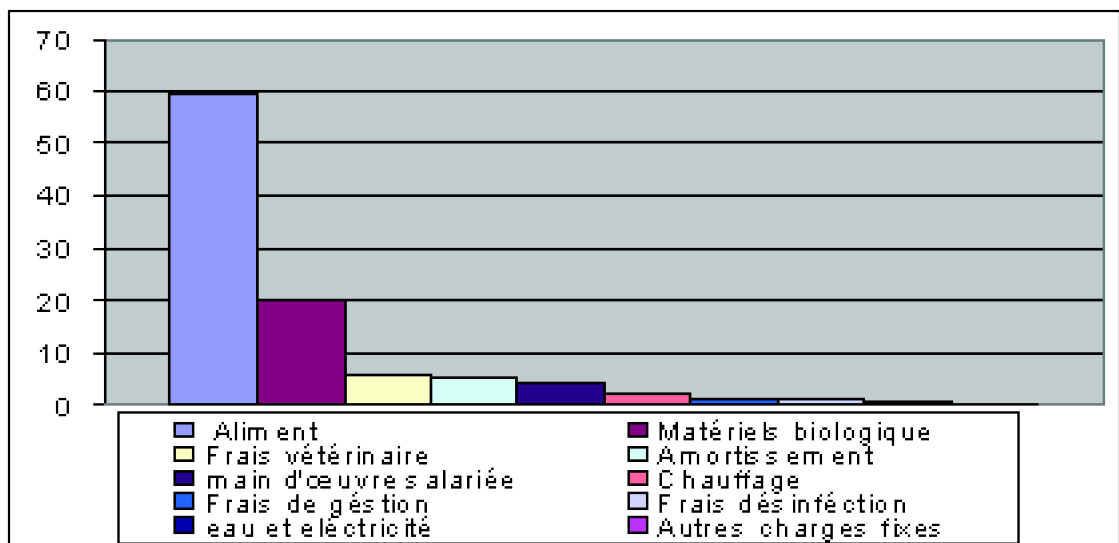
Eau – électricité: Les dépenses consacrées à ce poste sont également faibles. Elles sont évaluées à 0,67 DA/g vif, soit 0,59 % du coût de production. Ceci peut s'expliquer par le fait que la plupart des ateliers utilisent l'eau du puits, et qu'il y a absence d'équipement nécessaires à l'amélioration des conditions d'élevage tel que les extracteurs, humidificateurs 6.

Frais de gestion 7.

Charges	Structure du coût de production	
	en valeur (DA/kg)	en %
Amortissement	5,96	5,22
Frais financiers	0	0
Autres charges fixes	0,22	0,19
Total charges fixes	6,18	5,41
Aliment	68,31	59,83
Matériels biologiques	22,34	20,01
Main d'œuvre	4,99	4,37
Frais vétérinaires	6,44	5,64
Frais de désinfection	0,99	0,86
Eau – électricité	0,67	0,59
Chauffage	2,08	1,83
Frais de gestion	1,65	1,44
Total charges variables	107,94	94,59
Total coût de production	114,12	100

Tableau 37 : Structure du coût de production moyen du poulet de chair dans la région d'étude.

Source : fait par nous même à partir des résultats de l'enquête.



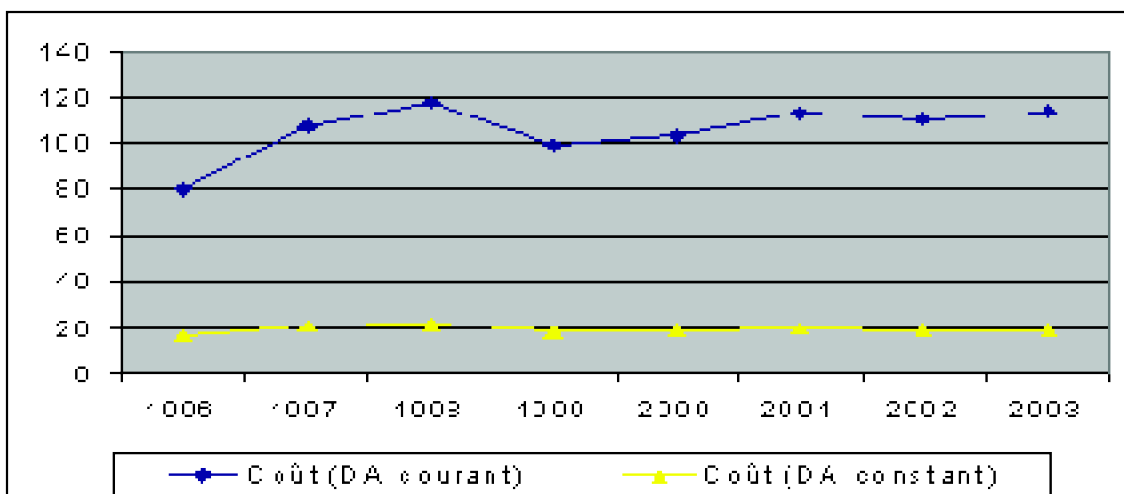
Graphique 40 : Structure de coût de production d'un kilogramme de viande de poulet dans la région étudiée en (%)

2.1.2.2 Evolution des coûts de production du poulet de chair produit localement

Le développement d'une filière agricole ou d'une entreprise suppose une croissance de la production avec des coûts de production et des prix des produits de plus en plus bas à l'aide de progrès en productivité.

Ceci n'est pas vérifié dans notre cas, puisque le graphique ci-après montre que les coûts de production à la ferme (en DA constant) restent plutôt stables.

Ceci nous amène à dire que ni les facteurs endogènes (travail, conditions d'élevage ...), ni les facteurs exogènes (prix des inputs) influant sur le coût de production ne sont améliorés.



Graphique 41: Evolution du coût de production d'un kilogramme de viande de poulet de chair en Algérie.

2.1.2.3 Approche comparative des coûts de production du poulet de chair.

L'abaissement des coûts de production a permis à quelques pays de jouer un rôle important sur le marché mondial. Produite selon des techniques intensives et possédant le meilleur taux de conversion protéines animales/végétales, la viande de poulet est la moins chère à produire. Comparativement aux pays développés, les coûts de production des produits avicoles en Algérie s'établissent à un niveau assez élevé (2,70 fois en moyenne) et ceci pour les raisons suivantes:

- Faiblesse des performances techniques.
- La dépréciation de la monnaie nationale fait que les coût des intrants deviennent élevés et plus spécifiquement ceux des aliments avicoles, dont les matières premières constitutives sont importés.

Par ailleurs, une étude comparative réalisée par l'Itavi en 1999, concernant les coûts de production des élevages en France, aux Etats –Unis et aux Brésil avait révélé un net déficit de compétitivité des entreprises d'amont et des élevages français par rapport à leurs concurrents américains .Le coût de production du poulet brésilien sorti élevage, était inférieur de 45 % à celui du poulet français et de 25 % par rapport au poulet américain.

En 2001, selon les données émanant de la commission pour le Brésil et les Etats-Unis et les données de l'Itavi pour la France, le différentiel demeurait de 38 % pour le Brésil et de 15% pour les Etats-Unis .

Ces écarts sont révélateurs des avantages que possèdent les filières avicoles américaines par rapport aux filières européennes notamment un approvisionnement bon marché en maïs et en soja, des faibles contraintes réglementaires tant sanitaires

qu'environnementales et enfin un plus faible coût de la main d'œuvre.

Tableau 38 : Approche comparative des coûts de production du poulet de chair

Pays/ coûts	Coûts (US\$/kg) (1999)	Coût local / coût étranger	Coûts (US\$/kg) (2001)	Coût local / coût étranger
Brésil	0,37	4,54	0,51	2,58
USA	0,50	3,36	0,70	1,88
France	0,68	2,47	0,82	1,60
Algérie	1,48	/	1,45	/

Source : Fait par nous même à partir des données de l'OFAL et de l'ITAVI en 1999 , 1 euro =6,18 FF, 1\$=67,16 DA). (en 2003, 1euro= 88DA)

Une approche comparative des structures des coûts de production de la viande du poulet de chair entre l'Algérie et la France met en relief les faits suivants :

1) Les charges fixes en France représentent 12 % du coût total contre 5% en Algérie. Ceci s'explique par la faiblesse des investissements en bâtiments d'élevage réalisés en Algérie, ainsi que leur sous équipement dont la conséquence est la dégradation des performances zootechniques. Par ailleurs, les frais financiers en Algérie sont nuls ; les éleveurs ne recourent pas aux crédit bancaire pour réaliser leurs projets, ni aux services des assurances.

2) Les charges variables représentent 95 % du coût total contre 88 % en France. Cette différence est due surtout à la disparité des charges inhérentes au matériel biologique et aux frais vétérinaires.

Tableau 39 : approche comparative des structures des coûts de production entre l'Algérie et la France

Charges	Structure du coût de production en Algérie (%) en 2003	Structure du coût de production en France en 2002 Euro /kg %
Amortissement	5,22	0,05 7,02
Frais financiers	0	0,013 1,83
Autres charges fixes	0,19	0,024 3,37
Total charges fixes	5,41	0,087 12,22
Aliment	59,85	0,42 58,99
Matériels biologiques	20,01	0,12 16,85
Main d'œuvre	4,37	0,04 5,62
Frais vétérinaires	5,64	0,012 1,69
Frais de désinfection	0,86	0,003 0,42
Eau – électricité	0,59	0,007 0,98
Chauffage	1,83	0,017 2,39
Frais de gestion	1,44	0,006 0,84
Total charges variables	94,59	0,629 87,78
Total coût de production	100	0,712 100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête et des données de l'ITAVI

Le poids élevé du poste « matériel biologique » en Algérie s'explique comme le montre le

tableau 40 par le prix élevé des poussins. Les charges vétérinaires excessives en Algérie (5,60 contre 1,60 en France) sont la conséquence de la surconsommation des produits vétérinaires, mais également de la faiblesse de la taille des élevages (économie d'échelle absente). Le poste « Aliment. » pèse lourd dans la structure du coût de production (60 % en Algérie contre 59 % en France). La différence entre l'Algérie et la France n'est pas importante (1%). Elle est due à la surconsommation et au gaspillage de l'aliment.(indice de consommation = 3 en Algérie contre 1,87 en France).

Tableau 40 : Comparaison des coûts des intrants

	France (l'an 2002)	Algérie (l'an 2003)
Prix du poussin (euro/poussin)	0,23	0,64
Prix de l'aliment (euro/kg aliment)	0,22	0,27

Source : Fait par nous même à partir des données de notre enquête et celles de l'ITAVI

2.2 Analyse du système de transfert des prix des produits avicoles

Nous entendons par système de transfert des prix l'ensemble des acteurs et de leurs actions intervenant dans la mise en marché des produits avicoles, de l'approvisionnement des abattoirs à partir des ateliers avicoles jusqu'aux consommateurs, en passant par les commerçants de gros, les industries de transformation et les détaillants.

Les prix au détail reflètent le degré du dynamisme de toute la filière avicole. Pour mieux comprendre le processus de formation des prix des produits avicoles , il est utile de donner un aperçu sur les formules qui définissent les marges au niveau des différents stades de production et de commercialisation.

La marge brute = prix de vente – charges variables

$$\mathbf{MB = PV - CV}$$

Marge brute au niveau des producteurs

$$\mathbf{MBp = PVp - CVp}$$

Marge brute au niveau des abattoirs :

$$\mathbf{MBa = PVa - CVa}$$

$$\mathbf{MBa = PVa - PAa} \text{ (prix d'achat abattoir) } 1$$

Marge brute au niveau des détaillants

$$\mathbf{MBd = PVd - CVd}$$

$$\mathbf{MBd = PVd - PAd} \text{ (prix d'achat détaillant) } 2$$

Les Marges nettes :

Les marges nettes = prix de vente – coût de production

$$MN = PV - CP = PV - CV - CF$$

Au stade de la production les charges fixes sont supposées nulles, car elles sont négligeables.

On aura donc $MB = MN$

Au stade de la commercialisation, par défaut des coût de production réels, l'analyse se fera au niveau de la marge brute.

La marge brute globale = marge nette réalisée par le producteur + marge brute réalisée par l'abattoir + marge brute réalisée par le détaillant

$$MBG = MNp + (MBa + MBd) = MNp + MCB (\text{marge brute commerciale})$$

L'évaluation de la rentabilité des activités de la production et de la mise en marché des produits avicoles passe par l'examen d'un certain nombres de ratios :

Au niveau des producteurs :

$$\text{Taux de marge brute} = \left(\frac{\text{prix de vente} - \text{coût de production}}{\text{coût de production}} \right) * 100$$

Au niveau des abattoirs

$$\text{Taux de marge brute} = \left(\frac{\text{prix de vente des abat} - \text{charges variables des abat}}{\text{charges variables des abattoirs}} \right) * 100$$

Au niveau des détaillants

$$\text{Taux de marge brute} = \left(\frac{\text{prix de vente détaillants} - \text{charges variables détaillants}}{\text{charges variables détaillants}} \right) * 100$$

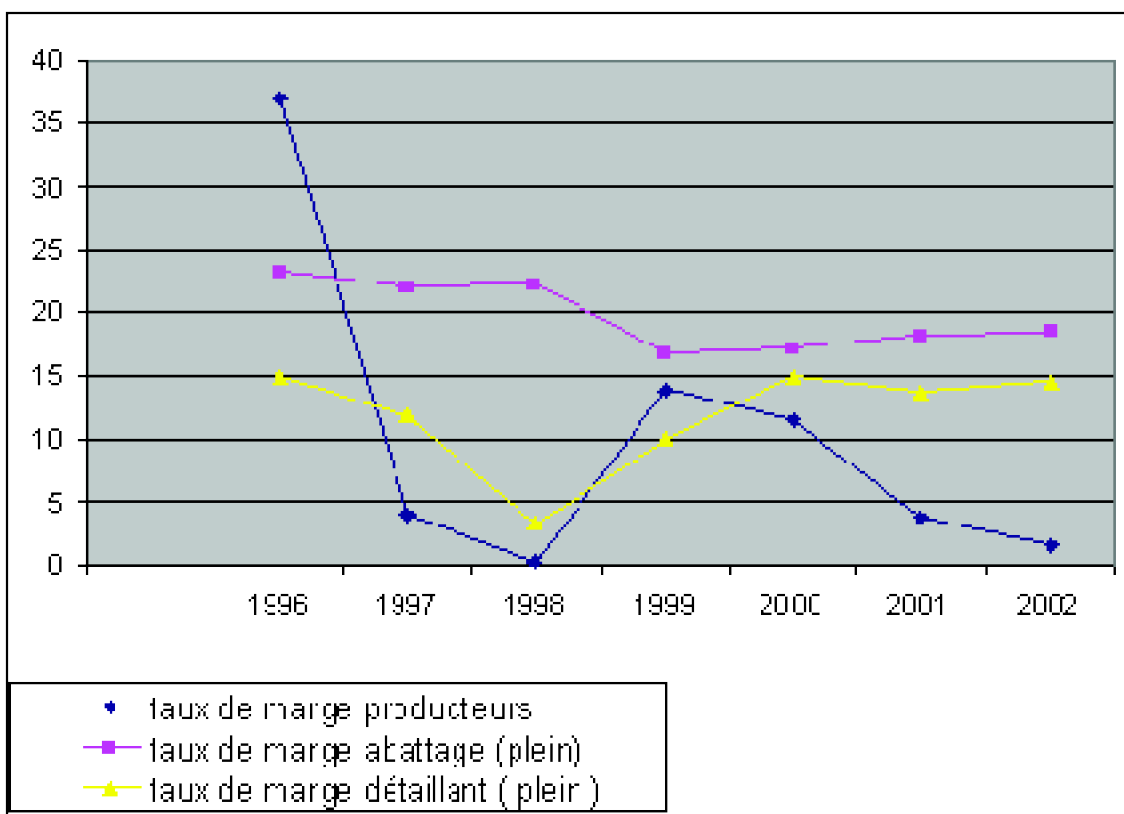
le graphique ci dessous, montre que les activités qui présentent le taux de rentabilité le plus élevé sont par ordre d'importance : l'abattage, la vente au détail et enfin la production du poulet de chair.

1 les charges variables au niveau des abattoirs sont constituées à 90 % par le prix d'achat du poulet. (S.Mehdi ,A.Hattab ,d'après OFAL 2001)

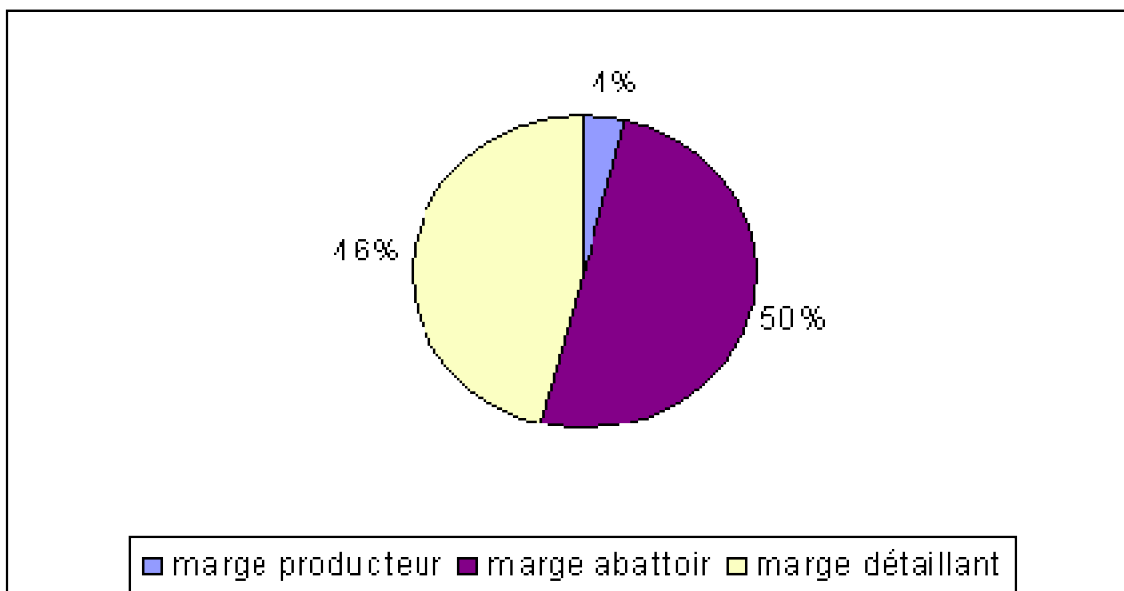
2 Le prix d'achat du poulet par les détaillants représente l'essentiel des charges variables,
soit 97 %.

L'étude de la structure de la marge globale prélevée par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de production et de distribution montre que ce sont les abattoirs privés et les détaillants qui accaparent la part la plus importante de cette marge avec respectivement 50 et

46 %.



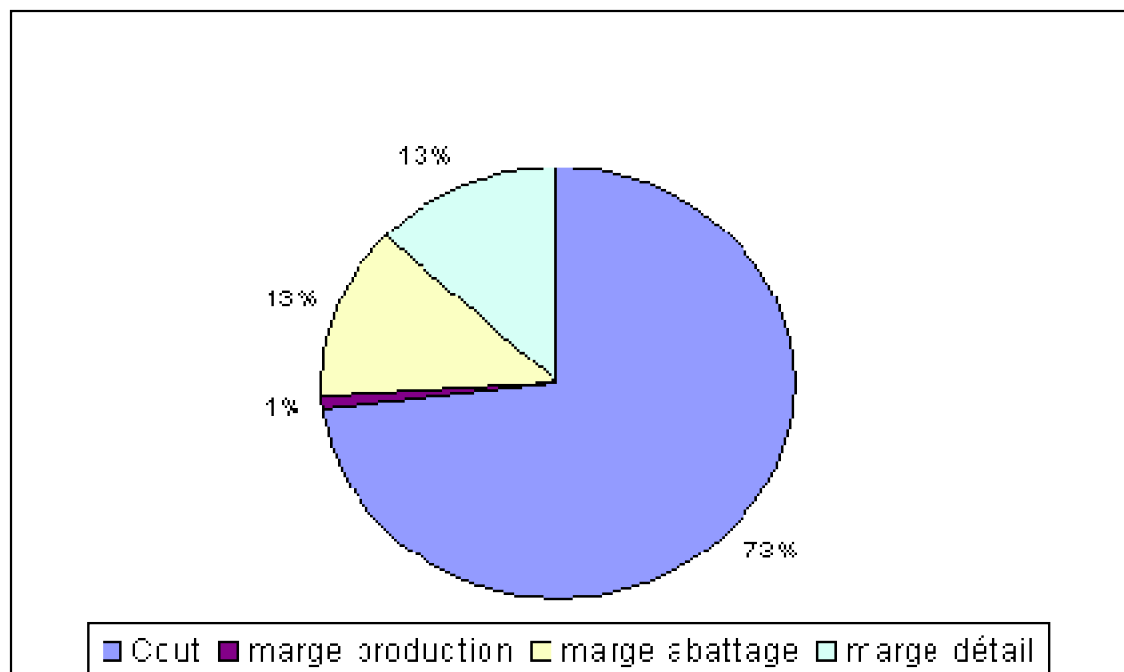
Graphique 42 : Evolution des taux de marge brute des producteurs abattoirs et détaillants de viande de poulet de chair en Algérie (en %)



Graphique 43 : Structure de la marge globale en 2002 (%)

Par ailleurs, l'analyse de la structure de la valeur finale des produits avicoles montre que la marge du producteur ne représente que 1% de la valeur finale du produit avicole (poulet plein), alors que les marges d'abattage et de distribution représentent 26 % de la valeur finale.

Le tableau ci-après montre que le ratio «prix production/prix de détail » se situe à 75 %, en moyenne en Algérie. Les prix à la production grèvent les prix de détail. Dans les pays développés (France, USA), le ratio se situe à 40 %. OFAL,(2001). Il a tendance à baisser au profit de l'industrie de transformation.



Graphique 44 :Structure du prix de détail de poulet plein en 2002

Tableau 41 :structure de la valeur finale des produits avicoles

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Prix à la production/ prix de détail (%)	70,59	73,27	79,21	77,93	74,34	74,40	73,77
Marge brute commerciale/prix de détail (%)	29,41	26,73	20,79	22,07	25,66	25,60	26,23
Total	100	100	100	100	100	100	100

Source : Fait par nous à partir des données de l'OFAL

2.3 Evaluation des coefficients de protection nominaux des produits avicoles algériens.

Les accords d'association de l'Algérie avec l'UE ratifiés en 2002, stipulent que les droits de douane actuels (30 %), connaîtront une réduction de 50 % dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de l'accord et ceci dans la limite d'un contingent tarifaire annuel de 2500 tonnes par an.

Pour pouvoir mesurer la compétitivité-prix des produits locaux ,on essayera d'estimer les prix des produits provenant de l'UE qui, éventuellement, peuvent atterrir sur le sol algérien au niveau de l'un des principaux ports d'Algérie.

Il s'agit donc de comparer le prix moyen affiché sur le marché principal du pays fournisseur augmenté des frais du transport et de manutention avec le prix de gros moyen du produit local.

Le coefficient de protection nominal (CPN) est le rapport entre le prix du produit local et celui provenant de l'étranger. Il nous indiquera le degré de protection et de compétitivité des produits locaux. Trois cas pourraient se présenter:

- CPN < 1: ce qui veut dire que le producteur local reçoit un prix inférieur à celui qu'il doit recevoir dans une situation de libre échange. On dit qu'il y a une protection négative du produit local. 1.
- CPN > 1: ce qui veut dire que le producteur reçoit un prix plus élevé que dans une situation de libre échange. On dit qu'il y a une protection positive du produit local. 2.
- CPN = 1: cela signifie qu'il y a une neutralité de la protection, le producteur reçoit un prix égal à celui du marché. 3.

Pour évaluer la degré de compétitivité des produits avicoles algériens, on envisagera 03 scénarios tout en supposant que les taux de change seraient stables.

Scénario 01 :

Ce scénario est envisagé en émettant deux hypothèses:

- 1) Prix des produits locaux seront stables
- 2) Frais de transport seront stables.

Le tableau ci-dessous montre que même avec une stabilité des prix des produits locaux et une augmentation des prix des produits étrangers, le CPN1 est supérieur de 1. Ceci veut dire que le produit local ne sera pas compétitif par rapport au produit en provenance de l'étranger.

Le différentiel prix sera en moyenne de 0,38 euro/kg soit 33 DA/kg.

Avec des droit de douane de 30%, une progression des prix des produits étrangers et une stabilité des prix des produits locaux, le CPN2 est inférieur à 1. Le produit local aurait alors un avantage comparatif face au produit étranger.

A l'horizon 2010 (a5), les droits de douane connaîtront une réduction de 50%, les prix des produits locaux seront légèrement supérieurs à ceux des produits étrangers.(CPN = 1,07)

Le différentiel prix sera alors de 0,12 euro/kg soit 10,56 DA/kg.

	CAPACITE D'ABATTAGE		PRODUCTION	
	Tonnes/ an	%	Tonnes	%
EPE	154703	46	12916	7,6
Privé	179154	54	156266	92,4
Total	333857	100	169182	100

Tableau 42 : Comparaison entre le prix moyen de viande de poulet entier en provenance

de L'UE et le prix moyen du poulet local au niveau de l'un des ports d'Algérie. U : (euro/kg).

Source : Fait par nous même .

Scénario 02 :

Ce scénario est envisagé en émettant deux hypothèses:

1) Frais de transport maritimes évoluent au même rythme que l'évolution des prix des produits avicoles européens.

2) Taux d'inflation en Algérie se maintient à 2%.

Dans ce cas de figure, le tableau suivant montre que sans droits de douane le CPN est supérieur de 1. Le différentiel prix est en moyenne de 0,58 euro/kg soit 51DA/kg.

Avec des droits de douane de 30%, un taux d'inflation de 2% et une évolution des prix de transport maritime, le CPN sera supérieur à 1. Le produit local ne sera pas compétitif.

A l'horizon 2010, le différentiel prix serait de l'ordre de 0,41 euro/kg soit 36 DA/kg.

Il faudrait instaurer un droit de douane d'au moins 22 % pour que le produit étranger revienne au même prix que le produit local.

(1) Projections de l'USDA .

(2) Calculé sur la base des frais de transport maritime de l'agneau d'Alger à Marseille (tous frais compris jusqu'au débarquement), soit 1200 \$/14 tonnes.

1 Coefficient de protection nominal hors droits de douane

2 Coefficient de protection nominal avec des droits de douane

	Avant l'accord	après l'accord (2006/2010)				
		a1	a2	a3	a4	a5
prix communautaire	1.42	1.47	1.48	1.49	1.5	1.51
transport et manutention	0.06	0.0824	0.0829	0.0834	0.0839	0.0844
prix CAF	1.5	1.5624	1.5629	1.5734	1.5839	1.5944
Prix moyen en Algérie	1.95	2.07	2.11	2.15	2.20	2.24
Écart	0.45	0.52	0.55	0.58	0.61	0.65
CPN1	1.30	1.33	1.35	1.37	1.39	1.41
prix CAF	1.95	2.02	2.03	2.05	2.06	1.83
Écart	0.00	0.05	0.08	0.11	0.14	0.41
CPN2	1.00	1.03	1.04	1.05	1.07	1.22

Tableau 43 : Comparaison entre le prix moyen de viande de poulet entier en provenance de L'UE et le prix moyen du poulet local au niveau de l'un des ports d'Algérie. U : (euro/kg).

Source : Fait par nous même .

Scénario 03 :

Ce scénario est envisagé en émettant trois hypothèses :

1) Frais de transport maritimes évoluent au même rythme que l'évolution des prix des produits avicoles européens.

2) Taux d'inflation en Algérie se maintient à 2%.

3) On considère que les éleveurs algériens arrivent à réduire les pertes d'aliment d'un kilogramme par sujet au bout de 05 ans, soit 200 g par an. Ceci entraînerait un gain de 9.6 DA/kg pour un sujet de 2.5kg et un prix des aliments de 2400 DA/ql. Cette situation aurait pour conséquence une diminution du prix d'un kilogramme de viande du poulet de 14 %, soit 2,8 % par an en moyenne. (le coût du poste « aliment » représentent 60 % du coût d'un kilogramme du poulet).

	Avant l'accord	Après l'accord				
		a1	a2	a3	a4	a5
quantité d'aliment consommé par sujet	6.7	6.5	6.3	6.1	5.9	5.7
Prix moyen en Algérie	1.95	1.96	1.91	1.86	1.80	1.75
prix communautaire transport et manutention	1.42	1.47	1.43	1.49	1.5	1.51
	0.08	0.08	0.0829	0.0834	0.0839	0.0844
prix CAF	1.5	1.55	1.5629	1.5734	1.5839	1.5944
Ecart	0.50	0.49	0.40	0.37	0.30	0.24
CPN1	1.30	1.26	1.22	1.18	1.14	1.10
prix CAF	1.95	2.02	2.03	2.05	2.06	1.83
Ecart	0.00	-0.05	-0.12	-0.19	-0.26	-0.08
CPN2	1.00	0.97	0.94	0.91	0.88	0.96

Tableau 44 : Comparaison entre le prix moyen de viande de poulet entier en provenance de L'UE et le prix moyen du poulet local au niveau de l'un des ports d'Algérie. U : (euro/kg).

Source : Fait par nous même .

Dans ce cas de figure, le tableau n°44 montre que sans droits de douane le produit local ne serait pas compétitif par rapport au produit étranger. Le différentiel prix serait de l'ordre de 0,37 euro /kg en moyenne soit 33 DA/kg.

Avec des droits de douane de 30 % , un taux d'inflation de 2 % , une évolution des frais de transport au même rythme que l'évolution des produits avicoles européens et une amélioration de la productivité des élevages algériens le CPN descend à 0,92 en moyenne. Le produit algérien serait alors compétitif face au produit européen.

A l'horizon 2010, la réduction des droits de douane de 50% par rapport au droits actuels n'influerait pas sur la compétitivité du produit local(CPN2=0,96).

On doit noter que la consommation d'aliments dans les stations expérimentales en Algérie est en moyenne de l'ordre de 5 kg/sujet. Dans notre région d'étude, la consommation constatée était en moyenne de l'ordre de 6.7 kg/sujet. Cela signifie que la réduction des pertes d'aliments d'au moins 1 kg /sujet est possible.

Globalement, on peut dire que sans droits de douane, les produits locaux ne seraient pas compétitifs dans tous les cas de figure et que la manière la plus efficace pour améliorer la compétitivité des produits locaux est d'améliorer la productivité des élevages algériens tout en réduisant progressivement les barrières tarifaires.

Pendant, vu les dispositions prises, à savoir, l'instauration des contingents tarifaires de 2500 tonnes par an, ce qui représentent 1.70 % de la production nationale de viande du poulet, il n'y aurait pas de craintes à moyen terme sur le devenir de la filière avicole après l'entrée en vigueur des accords d'association Algérie –UE.

Concernant l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation Mondiale de Commerce, les négociations sont encore en cours, ce qui ne nous permet pas d'anticiper l'évolution de la situation .

Toutefois, une comparaison des prix entre le poulet provenant du Brésil, qui éventuellement atterrira en Algérie, montre que le différentiel prix peut atteindre 1.01 euro /kg sans tenir compte des droits de douane soit 88,88 DA/kg.

Le CPN est supérieur à 1 avec et sans droits de douane, cela signifie que le produit local n'est pas compétitif par rapport au produit brésilien. Par conséquent, la protection du marché domestique des produits les plus compétitifs au monde (produits brésiliens) nécessiterait l'instauration d'un droit de douane d'au moins 60 %. Ceci, est bien entendu inacceptable dans le cadre de L'OMC. Celle-ci, exige l'instauration d'un droit de douane consolidé pour tout pays adhérent ou en cours de négociation. En Algérie, le droit de douane consolidé est de 30 %.

Tableau 45 : Comparaison entre le prix moyen de viande de poulet entier en provenance de Brésil et le prix moyen du poulet local au niveau de l'un des ports d'Algérie

	Frais (euro/kg)
Prix de gros au Brésil en 2003 (1)	0.78
Transport et manutention (2)	0.16
Prix CAF	0.94
Prix de gros en Algérie en 2003	1.95
Ecart	1.01
CPN1	2.07
Prix CAF	1.22
Ecart	0.73
CPN2	1.60

Source : Fait par nous même .

Une étude réalisée par l'INRA de France, montre que le différentiel prix sortie abattoir entre l'UE et le Brésil est estimé à 45 % au début 2003 .

(2) Sur la base des frais de transport de viande de poulet du Brésil à Djeddah (0,24 euro/kg), on a estimé que les frais de transport (Brésil–Algérie) reviendrait à 0,16 euro/kg.(La distance entre Brésil et l'Algérie fait approximativement 2/3 la distance entre

Brésil et Djeddah)

Conclusion partie 02:

L'analyse de toute la filière avicole « segment poulet de chair» a montré que celle-ci connaît des dysfonctionnements de l'aval à l'amont.

Les entreprises publiques de fabrication des aliments avicoles connaissent une sous utilisation de leurs capacité de production, conséquence du reflux de la demande des produits avicoles.

Les entreprises privées par contre, sont atomisées et technologiquement dépassée pour affronter une quelconque concurrence.

Le processus de remontée de la filière se traduit par la production locale du matériels biologique antérieurement importés. Cependant, il reste encore incomplet. L'industrie des produits vétérinaires quant à elle, est à un stade embryonnaire.

L'analyse des élevages avicoles a montré que ceux ci sont dominés par le secteur privé.

Ils sont de taille très réduite par rapport à ce qui est enregistré sous d'autres cieux, et ne s'inscrivent pas donc, dans une logique d'économies d'échelle, moteur du développement de toute l'activité.

Par ailleurs, les ateliers d'élevage de poulet de chair enregistrent de faibles performances comparativement à d'autres pays producteurs / exportateurs de viande de poulet de chair .

Les coûts de productions réalisés sont en moyenne 2,70 fois supérieurs à ceux réalisés au Brésil , aux USA et en France.

Ces faibles performances s'expliquent par la recherche instantanée du profit par les éleveurs qui mettent en œuvre des stratégies de production extensive. Ainsi, on a enregistré une faiblesse des investissement au niveau des ateliers avicoles qui ne réunissent pas les conditions favorables ou les animaux puissent exprimer leur potentiel génétique. Ceci engendre des taux de mortalité élevés, une surconsommation et un gaspillage des aliments, une surconsommation des produits vétérinaires ...

Par ailleurs, les prix élevés des inputs (matériels biologiques, aliments produits vétérinaires) ne fait que grever les coûts de production.

L'aval de la filière avicole est caractérisée par le fait qu'elle est accaparée par le secteur privé.

Les abattoirs sont rudimentaires, les industries de transformation sont très peu développées.

L'analyse du système de transfert des prix a montré qu'une part importante des marges commerciales dégagées toute au long de la filière est accaparée par les abattoirs

et les détaillants. Par conséquent, les gains de productivité réalisés ne sont que partiellement transférés vers les consommateurs.

L'évaluation du degré de compétitivité des produits avicoles algériens a mis en relief les faits suivants:

Sans droits de douane les produits algériens ne sont pas compétitifs par rapport aux produits européens et encore moins par rapport aux produits brésiliens.

A l'horizon 2010, malgré la baisse des droits de douane de 50% par rapport aux droits actuels, les produits locaux pourraient concurrencer les produits européens à conditions d'améliorer la productivité des élevages algériens.

Enfin, les politiques commerciales prises dans le cadre de la zone de libre échange UE-pays Méditerranéens ratifiés par l'Algérie en mars 2005, à savoir l'instauration d'un quota d'importation de 2500 tonnes par an, protègent à moyen terme - cinq ans - le marché avicole domestique.

Conclusion générale :

Mettre à la disposition d'une large couche sociale des protéines animales de qualité et à bon marché n'est pas une tâche facile. Compte tenu de la nouvelle conjoncture internationale, le processus de l'amélioration de la compétitivité de la filière avicole est un processus long, pénible et coûteux. Il implique la mobilisation de plusieurs acteurs (producteurs, Etats, consommateurs, organisations professionnelles, circuits de commercialisation...)

La création de zones de libre échange et l'existence de l'OMC comme cadre de débat entre divers pays de différents poids sont en soi un pas vers le dénouement de beaucoup de problèmes économiques de manière sereine, intelligente et constructive. La libéralisation des échanges sape le règne de l'incompétence et de la médiocrité, les consommateurs à bas revenus ne seront plus obligés d'acquérir des produits de mauvaise qualité chez les producteurs locaux. Désormais, la libéralisation des échanges, rapproche les distances, réduit les coûts et améliore la qualité de vie des modestes citoyens.

C'est dans cette optique que les politiques des échanges commerciaux avec les membres de la zone de libre échange UE-pays méditerranéens ratifiés en mars 2005 se sont inscrites. C'est à dire donner le temps aux entreprises locales pour qu'elles puissent améliorer leurs productivités pour affronter la concurrence des entreprises étrangères et offrir ainsi aux consommateurs des produits à bas prix et de meilleure qualité.

Pour ce faire, il va falloir d'abord cerner les faiblesses de la filière pour pouvoir les surmonter et les menaces qui la guettent dans le contexte de la mondialisation. Mais

également, mettre en relief les points forts pour pouvoir les développés.

Ainsi, on note que:

Les entreprises algériennes de fabrication des aliments avicoles sont totalement dépendantes de l'étranger en matière d'approvisionnement en matière première.

La maîtrise de production du matériel biologique est incomplète. La production de matériel biologique de base (grands parentaux) est absente.

L'industrie des produits vétérinaires est à son stade embryonnaire.

Les taille des ateliers avicoles et des unités d'abattages et de distribution sont très réduite, des situations qui ne permettent pas d'appliquer les économies d'échelle.

Les performances zootechniques et économiques sont faibles, ce qui se traduit par un gaspillage des ressources et des surcoûts important mais compressibles.

Les organisations professionnelles capable de participer à la régulation de l'approvisionnement de la filière en input et la commercialisation des produits finis sont inexistantes.

Il y a absence d'une stratégie d'intégration par les entreprises d'amont et d'aval.

Face à cette situation, l'existence de pays à l'exemple du Brésil, des USA, de la France, disposants d'excédants de production et pouvant être intéressé par le marché algérien constitue à long terme une menace pour le marché domestique.

Ainsi, le problème de la dépendance des entreprises de fabrication des aliments de bétail vis à vis de l'étranger reste entièrement posé à moyen et à long terme.

Il est possible de tirer la croissance de la production des inputs par le développement des exploitations agricoles et la commercialisation des produits avicoles.

Pour cela on recommande ce qui suit:

Soutien à l'investissement aux niveaux des exploitations sous formes de subventions et de crédits bonifiés. A titre d'exemple, soutenir la construction des bâtiments d'élevages de grande taille et offrant les meilleures conditions possibles aux animaux pour qu'ils puissent extérioriser pleinement leur potentiel génétique, et éviter les ruptures pendant les périodes chaudes.

Pour être compétitive, les unités de production devrait adopter les innovations propres au secteur, par voies de la formation des aviculteurs, de leurs recyclage et de la vulgarisation. En ce sens, la réduction des pertes des ressources (aliments, produits vétérinaires), y contribue efficacement.

Meilleure organisation des circuits d'approvisionnement des inputs et de commercialisation des produits avicoles par le développement des coopératives gravitant autour des exploitations et en procédant au partage des résultats à la fin de chaque cycle d'élevage.

Soutien à l'investissement dans le segment aval (abattage, découpe et transformation).

Une réglementation rigoureuse dans le secteur de l'aviculture (contrôles sanitaires

des produits avicoles, délivrance d'autorisation d'exercice de l'activité) permet de protéger la santé des consommateurs.

Envisager une stratégie d'intégration par les entreprises d'amont ayant des capacités de production importante ainsi que par des entreprises d'aval. Elles contribueraient à la réduction des coûts de production aux niveaux des exploitations et à éviter les surcoûts générés par la mise en marché des produits avicoles.

Bibliographie

1)Ouvrages et thèses

Adda.(J) 1997, « La mondialisation de l'économie, genèse et problèmes » éditions la découverte, Paris.

Alain (S),1985 « Les grands courants de la pensée économique, concepts de base et questions essentielles » OPU,1993, Alger

Benelhocine (K) .1994 « contribution à l'étude technique et économique des ateliers avicoles en Algérie : Essai de bilan comparatif des performances algériennes et européennes (France) mémoire d'ingénieur d'état en sciences agronomiques .INA El Harrach Alger.

BenMihoub (A) , 2001 « Les possibilités et les contraintes d'exportations de l'agneau des terroirs steppiques d'Algérie vers le marché français . » thèse de magister en sciences agronomique, INA, El Harrach , Alger

Ferrah .(A) ,1995 . « Le fonctionnement des filières avicoles Algériennes, cas des industries d'amont. » thèse de magister en sciences agronomiques. INA,El Harrach Alger

KACI. (A),1996. « Etude technique et économique de quelques ateliers de production

de poulet de chair dans la région du centre. » thèse de magister en sciences agronomique, INA , El Harrach , Alger

Malassis.(L) et Gési.(G) 1992.« Initiation à l'économie agro –alimentaire »

Rainelli.(M),1998 « Le commerce international » éditions la découverte, Paris.

II) Articles

Ait Amara.(H) ,1995 « Les échanges Europe –Maghreb à l'épreuve du GATT » , options méditerranéennes série b/ n° 14

Boudiaf (M), 1995. «impact sur l'économie tunisienne de la libération des échanges agricoles et agroalimentaires entre la Tunisie et l'union Européenne ».options méditerranéennes , série B n°14 .

Chevallier.(A) ,2003 « Les échanges agricoles et alimentaires euro méditerranéens . » options méditerranéennes série A/ n° 52

Cistulli.(V) 2003 « Libre échange ,agriculture et environnement : contraintes et opportunités pour la Méditerranée . » options méditerranéennes série A/ n° 52

El Abassi.(M) ,1995. « ouverture et compétitivité de l'agriculture tunisienne : la nouvelle conjoncture internationale et les flux d'échanges avec l'Europe », options méditerranéennes , série B n° 14 .

Fenardji.(F), 1990. « organisation ,performances et avenir de la production avicole en Algérie . », options méditerranéennes série A/ n° 7 .

Feroukhi.(SA).et Cheikh.(S) (2000) : l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, quelles conséquences sur l'agriculture et les agriculteurs ? INRAA , Algérie .

Lachaal .(L) , 2003 « La compétitivité : concepts, définitions et application » INRAT, Tunis , Tunisie .

LAPIERRE.(O) ,2000. « Anticiper les risques sur les filières, animales « Le secteur volaille de chair . »,INA.PG, France.

Magdelaine.(P) 2003 « Economie et avenir des filières avicoles et cunicoles» INRA .France.

Michelini.(S),2003 « Etats des lieux des négociations de la zone de libre –échange euro –méditerranéenne . » options méditerranéennes série A/ n° 52

Mourji.(F),1995 . « L'impact de l'instauration d'une zone de libre –échange sur l'économie : cas du Maroc. » , options méditerranéennes , série B n° 14 .

Petit.(M), 2003 « Les enjeux des négociations agricoles internationales et les fondements du libre échange . » options méditerranéennes série A/ n° 52

Roux.(B) .2003 « Les agricultures des PSEM face à la question du libre échange » options méditerranéennes série A/ n° 52

Tangermann.(S),2002 « L'accord sur l'agriculture de l'Uruguay round fonctionne-t-il ? » économie internationale .

III) revues et documents divers

Afrique agriculture , revue n° 292 mai 2001

Akesbi.(N),2002 . « Le nouveau cycle de négociations agricoles à l'OMC et les perspectives pour les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée » Communication organisé par le CIHEAM et une association Espagnole des économistes agricoles.

Benyounes (A), Lamrani.(F), Chemmam.M.2003 . « L'aviculture dans la wilaya de Guelma ,situation et perspectives de développement », journées de recherche sur les productions animales ,Tizi-ouzou .

CERES 1994 , « Les retombées du GATT », revue .

Deblock.(C) ,2003 ,« La politique commerciale des Etats –Unis et les accords de libre –échange. Du régionalisme ouvert aux alliances commerciales .Le cas du Maroc ». Conférence dans le cadre d'un colloque . Rabat ,Maroc .

FAO, « Evaluation du marché de la viande » , 2003

FAO,1998. « les conséquences de l'accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay pour les pays en développement» un manuel de formation .

FAO ,1995. « La politique des prix agricoles : le gouvernement et le marché » document de formation pour la planification agricole.

FAPRI.org ,2003. “ Will European poultry meat producers be competitive in future ? perspectives from an importing country.”

Filière avicole, sept , 2001.« Marchés mondiaux, la difficile compétitivité de l'Europe » , revue .

ITAVI, 2002. « Situation et perspectives des productions avicoles sur le plan mondial et européen . »

ITPE.2002, « les facteurs d'ambiances dans les bâtiments d'élevages avicoles . »

ITPE 1996, « Essai d'approche des performances zootechniques des ateliers de poulet de chair en Algérie (1987-1992) . »

ITPE, novembre 1995. « Guide d'élevage poulet de chair. »

15) ITPE Août 1993, « Bases économiques et techniques de l'industrie d'accoupage « chair et ponte » en Algérie .

Ministère de l'agriculture 2001, « Analyse globale des filières animales. »

OFAL, 2003.«les filières avicoles dans les réformes économiques Algériennes(1980-2000) »

OFAL, juin 2001 « observatoire des filières avicoles ». rapport annuel

OFAL , juin 2000 « observatoire des filières avicoles ». rapport annuel

OFAL , 1999 « observatoire des filières avicoles » . rapport annuel

OFAL , 1998 « observatoire des filières avicoles » . rapport annuel

OFAL, 1997 « observatoire des filières avicoles». rapport annuel

OFIVAL , 2003 « Conseil spécialise volailles de chair . »

OFIVAL, 2003 « Le marché des produits avicole dans le monde »

OFIVAL, 2002 . « Le marché des produits avicoles dans le monde »

OMC, 2004 rapport annuel .

OMC , 1998 rapport annuel .

USDA, 2004. "Indian'S poultry sector, development and prospect « Rapid poultry sector growth is being driven by expanding middle class and the emergence vertically integrated poultry producers

USDA ,2003." The poultry sector in middle-income countries and its feed requirement, the case of Egypt "

30) USDA 1999 , « Les enjeux de la future négociation GATT/OMC, secteur volaille. » ,

ANNEXES

I) Abréviations

CEE : communauté économique européenne

CMV : complexe minéral vitaminé

CNIS : centre national d'information et des statistiques

DA : dinars algérien

EAC : exploitation agricole collective

EAI : exploitation agricole individuelle

ESCAVI : enquête « structure et capacité de production avicole

ESB : encyphalomyélite spongiforme bovine

FAO : organisation des nations unis pour l'agriculture et l'alimentation

FAPRI : Food and agriculture policy research institute

FAS : Food and agriculture service

FNRDA : fonds national pour la régulation et le développement agricole

FOB : free on board

GAC : groupe avicole du centre

GAE : groupe avicole de l'est

GAO: groupe avicole de l'ouest

GATT : accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

GIRA : institut de recherche en alimentation

GMQ : gain moyen quotidien

HA : hectares

IC : indice de consommation

IP: index de production

ITAVI : Institut technique de l'aviculture (France)

IMPACT : international model for policy analysis of agriculture commodities and trade

IFPRI : institut national de recherche sur les politiques alimentaires .

MADR : ministère de l'agriculture et du développement rural

MGS : mesure globale de soutien

MPAT : ministère de la planification et de l'aménagement du territoire .

ND : non disponible

NPF : la nation la plus favorisée .

OAC : œufs à couver

OFAL : observatoires des filières avicoles

OFIVAL : observatoires des filières avicoles (France)

OMC : organisation mondial de commerce

ONAB : office national des aliments de bétail

PAS : plan d'ajustement structurel

PDC : poulet de chair

PECO : pays suivants : (Estonie ,Hongrie ,Lettonie , Lituanie ,Pologne ,République Slovaque ,République Thèque , Slovénie ,Bulgarie , Roumanie).

RGA : recensement général de l'agriculture

SAU : superficie agricole utile

ST :superficie totale

UAB : unité d'aliments de bétail

USD : united states dollars

ZLE : zone de libre échange

II) Questionnaire

I) Enquête techniques des élevages « chair. »

- 1) Statut juridique (privé , EAC,EAI , autres)
- 2) Emplacement :
 - montagne
 - plaine
 - littoral
 - Accès facile au site : oui non
 - Clôture : oui non
 - existences de puits :
 - Installation électriques :
 - Moteur électriques : : oui non
 - Existences d'autres élevages : oui non
- 3) Bâtiment :
 - Nombre :
 - Durée de vie du bâtiment :
 - Nature de la construction : en dur , en bois , autres
 - Epaisseurs des murs :
 - Isolation : Oui Non .
 - Nature de l'isolation :
 - Nature de la toiture : Etat de la toiture :
 - Nature du sol :
 - Nombre de fenêtres :
 - pédiluve : oui non
 - Evacuation des eaux : oui non
 - Raclage des fientes :
 - Devenir des fientes :
 - Nature de la litière :
 - Epaisseur de la litière :
 - Etat de la litière :
- 4) Matériels

- Eleveuses : oui non
- Groupe électrogènes
- Ampoules : (nombres)
- nombres de rangées :
- Automatisme :aliments , eau , autres
- Matériels du sol : - premier âge
- deuxième âge
- troisième âge
- nombre d'abreuvoirs : - premier âge
- deuxième âge
- troisième âge
- nombre de mangeoires : - premier âge
- deuxième âge
- troisième âge

5) Cheptel :

Nombres de bandes par an :

Nombres de poulets :

Densité :

Thermomètre : oui non

Hauteur :

Chauffage : oui non

Type de chauffage :

Ventilation : statique dynamique

Nombres de ventilateurs :

Nombres d'extracteurs d'air :

Programme lumineux :

Etat du cheptel :

Visites du vétérinaires : programmées , régulières , fréquentes , sur appel en cas de maladies .

Plan de prophylaxie : existant , inexistant

Devenir des sujets morts :

Enregistrement des résultats : oui non

mortalité

consommation d'aliments

température ambiante

maladies

Autres :

Personnel

Nombre :

Age moyen

Niveau d'instruction

Qualification

Aliment et produits vétérinaires

-Aliment

* en vrac , en sac

* volume total

* volume par phase

- régularité des approvisionnements en aliments oui non

- aliment conforme oui non

- qualité de l'aliment : bonne moyenne médiocre

- produit vétérinaires

- présence de pharmacie : oui non

- produits souvent utilisés

- produits manquants :

Enquête économique des élevages « chair . »

1 charges fixes

Autofinancement oui non

Crédit oui non

conditions d'accès au crédit

coût de construction

* part de l'autofinancement

* part de crédit

* construit le

2) Matériels

* les principaux fournisseurs

* prix d'achat du matériels dates d'achat du matériels

- éleveuses DA

- ventilateurs DA

- extracteurs d'air DA
- abreuvoirs DA
- mangeoires DA
- équipements divers DA
- 3) Amortissement
 - * bâtiment DA
 - * matériels DA
- 4) Assurance DA
- 5) Impôts DA
- 6) autres charges fixes (location , réparation et entretien des bâtiments d'élevages)
..... DA
- Charges variables :
 - aliment :
 - les principaux fournisseurs
 - Prix d'achat des aliments DA
 - Poussins :
 - Les principaux fournisseurs
 - Prix d'achatDA
 - 3) produits vétérinaires
 - * Fournisseurs
 - * prix d'achat des divers produitsDA
 - 4) Main d'œuvre
 - * Nombre d'ouvriers
 - * Salaire moyenDA
 - * Total des salaires DA
 - 5) Eau et électricité
 - * EauDA
 - * électricité DA
 - 6) désinfectantsDA
 - 7) Frais de chauffageDA
 - 8) Frais divers DA
 - * LitièreDA
 - * LampesDA
 - * Frais des prestations vétérinairesDA

Prix de vente (en gros) :DA
 Nature des clients
 Autres activités exercées Oui non
 Les principaux résultats techniques
 Taux de mortalité
 Quantité d'aliment consommée /animal /jour
 Poids à l'abattage
 Age à l'abattage
 Indice de consommation
 index de production
 les principaux résultats économiques :
 * coût de production

Fiche de suivi des élevages

jours	Nombres de sujets élevés	Mortalité	Effectif restant	Consommation aliments (g)

Tableau 01 : productions mondiale des viandes (Millions de tonnes)

	1999	2000	2001	2002	2003
Ovins et caprins	11,11	11,44	11,29	11,60	11,70
Bovins	59,36	59,67	59,82	61,60	61,90
Porcs	89,70	89,11	91,19	94,30	95,80
Volailles	65,32	68,07	70,36	73,80	75,20
Total	225,49	228,59	232,66	241,30	244,60

Source : FAO 2004

Tableau 02 : structure de la production de la viande de la volaille dans le monde (%)

	1961	2001
Poulet	85	86
Dinde	10	7
Autres	5	7

Source : USDA 2004

Tableau 03 : Evolution de la production de la viande de poulet dans le monde et parts des douze premiers (millions de tonnes)

L'impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange UE / Pays méditerranéens sur la filière avicole «segment poulet de chair ».

Pays/années	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
USA	12497	12763	13618	139944	14267	14872	15003
Chine	7244	7954	8169	9025	9070	9377	9771
UE (15)	6506	6750	6637	6645	6788	6723	6457
Brésil	4461	4854	5526	5980	6223	7040	7180
Mexique	1442	1599	1732	1825	1928	2076	2135
Japon	1234	1212	1213	1195	1216	1229	1218
Thaïlande	945	1097	1078	1091	1230	1320	1320
Indonésie	878	605	605	818	821	821	952
Canada	775	823	866	904	953	956	938
Argentine	782	890	940	958	951	930	932
Inde	567	639	738	972	1125	1260	1440
Russie	630	690	748	755	862	935	1000
Autres	12848	13152	13765	14833	15832	16467	16811
Total	50809	53028	56635	58945	61266	64006	65157

Source : FAS ,USDA 2002,et FAOSTAT ,2003

Tableau 04 : Evolution de la production de la viande de poulet dans l'union européenne (millions de tonnes)

	1999	2000	2001	2002	2003
Belgique –Lux	0,28	0,292	0,285	0,29	0,275
Danemark	0,1812	0,181	0,192	0,19	0,171
France	1,1588	1,085	1,1114	1,051	1,0022
Grèce	0,136	0,148	0,1595	0,1601	0,1648
Irlande	0,0935	0,0935	0,0969	0,0965	0,095
Italie	0,671	0,63	0,711	0,705	0,685
Pays-bas	0,62	0,617	0,634	0,62	0,482
Allemagne	0,46	0,534	0,561	0,586	0,615
Royaume-Uni	1,161	1,164	1,213	1,208	1,22
Espagne	1,053	1,006	0,957	1,046	1,0512
Portugal	0,226	0,228	0,243	0,239	0,221
Autriche	0,0818	0,0798	0,0807	0,08	0,079
Finlande	0,061	0,057	0,065	0,069	0,0067
Suède	0,084	0,088	0,094	0,099	0,087
UE (15)	6,2673	6,2033	6,4035	6,4396	6,2152

Source :OFIVAL ,2003

Tableau 05 : Production de volaille par espèce dans l'Union Européenne (1000 tonnes)

	1999	2000	2001	2002	2003
Poulet	6267,3	6203,3	6403,5	6439,9	6215,2
Dinde	1749,3	1757,4	1897,6	1833,0	1683,9
Canards	345,8	356	382,1	390,0	374,7
Autre espèces	607,5	608	677,9	609,7	612,4

Source : OFIVAL 2003

Tableau 06 : Principaux pays importateurs de la viande de la volaille dans le monde (millions de tonnes)

	1999	2000	2001	2002	2003
Russie	1,05	1,12	1,58	1,53	1,37
Chine	0,82	0,84	0,68	0,65	0,57
Japon	0,68	0,72	0,73	0,67	0,63
Moyen –Orient	0,74	0,77	0,82	0,89	1,03
UE	0,42	0,59	0,79	0,73	0,84
Mexique	0,22	0,27	0,27	0,23	0,25
Extrême –Orient	0,18	0,32	0,36	0,29	0,40
Pays accédant à l'UE	0,08	0,098	0,14	0,14	0,12
Autres pays de l'Europe de l'est	0,076	0,094	0,14	0,14	0,13
Afrique du sud	0,052	0,052	0,08	0,094	0,13
Autre Afrique	0,2	0,24	0,28	0,34	0,39
Autres	0,91	0,76	0,69	0,91	0,92
Total des pays sélectionnés	5,428	5,874	6,56	6,614	6,78

Source : OFIVAL

Tableau 07 : Principaux pays exportateurs de la viande de volaille (millions de tonnes)

	1999	2000	2001	2002	2003
USA	2,43	2,54	2,82	2,44	2,4
UE	1,08	1,1	1,05	1,20	1,02
Brésil	0,8	0,96	1,31	1,6	2,09
Chine	0,37	0,43	0,42	0,31	0,26
Thaïlande	0,33	0,37	0,5	0,53	0,57
Pays accédant à l'UE	0,20	0,17	0,20	0,21	0,20
Autres pays de l'Europe de l'est	0,007	0,007	0,011	0,01	0,014
Autres	0,22	0,31	0,25	0,24	0,18
Total	5,437	5,887	6,561	6,54	6,734

Source : OFIVAL

Tableau 08 : consommation de la viande de volaille dans le monde (millions de tonnes)

L'impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange UE / Pays méditerranéens sur la filière avicole «segment poulet de chair ».

	1999	2000	2001	2002	2003
USA	13397	13568	14046	14818	15017
Chine	12474	13385	13225	13807	14324
UE	8332	8462	9039	8821	8711
Brésil	5036	5344	5586	5982	5970
Moyen –Orient (1)	4507	4785	4876	4967	5095
Russie	1647	1850	2453	2438	2439
Japon	1902	1910	1876	1877	1883
Mexique	2172	2252	2374	2590	2695
Pays accédant à l'UE	1210	1319	1535	1693	1766
Autres pays de l'Europe de l'est (2)	476	473	519	540	556
Afrique du sud	954	973	1013	1038	1062
Total des pays sélectionnés	52107	54321	56542	58571	59518
Total monde	65427	68676	71047	73868	75200

Source : OFIVAL

Afrique du nord incluse

Roumanie , Bulgarie , Croatie , République fédérale de Yougoslavie

Tableau 09 : consommation individuelle de la viande de volaille dans le monde (kg/hab/an)

	1999	2000	2001	2002	2003
USA	48	48,10	49,30	51,50	51,80
Chine	9,90	10,50	10,30	10,70	11
UE	22,10	22,40	23,80	23,20	22,90
Brésil	30,50	31,90	32,90	34,80	34,20
Moyen –Orient (1)	12	12,50	12,50	12,50	12,50
Russie	11,30	12,70	17	16,90	17
Japon	15	15	14,70	14,70	14,70
Mexique	22,10	22,50	23,30	25,10	25,60
Pays accédant à l'UE	16,40	17,90	20,90	23	24,10
Autres pays de l'Europe de l'est (2)	9,60	9,50	10,30	10,80	11,20
Afrique du sud	22,20	22,30	22,70	22,80	22,90
Total des pays sélectionnés	17,10	17,50	18,10	18,50	18,60
Total monde	10,90	11,30	11,60	11,90	12

Source : OFIVAL

Afrique du nord incluse

Roumanie , Bulgarie , Croatie , République fédérale de Yougoslavie

Tableau 10 : Evolution des prix des matières premières à l'horizon 2010 (USD/T)

Années	Orge	Maïs	Soja
2000-2001	121	89	182
2001-2002	128	97	176
2002-2003	129	99	177
2003-2004	133	100	181
2004-2005	134	102	188
2005-2006	136	105	194
2006-2007	138	107	199
2007-2008	139	110	205
2008-2009	141	112	211
2009-2010	141	114	215
2010-2011	144	118	218
Taux d'accroissement	19	32	40

Source : FAPRI 2001

Tableau 11 : Evolution de la production de la viande du poulet de chair en Algérie et quelques pays du monde (millions de tonnes)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Algérie	0,10	0,16	0,20	0,19	0,20	0,15	0,15
USA	12497	12763	13618	13944	14267	14872	15003
UE(15)	6506	6750	6637	6645	6788	6723	6457
Brésil	4461	4854	5526	5980	6223	7040	7180
Inde	567	639	738	972	1125	1260	1440
Egypte	0,49	0,43	0,48	0,51	0,54	ND	ND
Maroc	-	-	0,264	0,250	0,275	0,240	-

Source : FAS , USDA 2002 ,FAOSTAT 2003 ,MADR 2004

Tableau 12 : la consommation de la viande de volaille en Algérie

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Consommation (kg/hab/an)	7,85	7,39	7,44	7,29	7,12	7,01

Source : Ofival , d'après GIRA , FAO et commission Européenne .

U : tonnes

	Bovins	Ovins	Caprins	Poulets
Fréha	4205	462	24	879
Timizart	2000	400	73	3186
Aghribs	2702	426	38	3645
Total	8907	1288	135	7710

Source : Subdivision agricole de Fréha

Tableau 14 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 01

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	4,77	3,79
Frais financiers	0	0
Autres charges fixes	2,,31	1,84
Total charges fixes	7,08	5,63
Aliment	60,59	48,19
Matériels biologique	35,42	28,17
Main d'œuvre salariée	8,91	7,08
Frais vétérinaire	9,54	7,59
Frais désinfection	0,59	0,47
Eau et électricité	0,64	0,51
Chauffage	1,63	1,30
Frais de gestion	1,36	1,08
Total charges variables	118,66	94,37
Total coût de production	125,75	1000

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 15 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 02

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	1,25	1,33
Frais financiers	0	0
Autres charges fixes	0	0
Total charges fixes	1,25	1,33
Aliment	52,28	55,91
Matériels biologique	25,00	26,74
Main d'œuvre salariée	2,49	2,67
Frais vétérinaire	6,65	7,11
Frais désinfection	0,50	0,53
Eau et électricité	0,29	0,31
Chauffage	1,66	1,78
Frais de gestion	3,39	3,62
Total charges variables	92,26	98,67
Total coût de production	93,51	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 16 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 03

L'impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange UE / Pays méditerranéens sur la filière avicole «segment poulet de chair ».

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	4,05	3,27
Frais financiers	0,00	0
Autres charges fixes	0,00	0
Total charges fixes	4,05	3,27
Aliment	81,25	65,52
Matériels biologique	17,31	13,96
Main d'œuvre salariée	10,80	8,71
Frais vétérinaire	3,79	3,05
Frais désinfection	0,81	0,65
Eau et électricité	1,08	0,87
Chauffage	4,32	3,48
Frais de gestion	0,60	0,48
Total charges variables	119,95	96,73
Total coût de production	124,01	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 17 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 04

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	1,01	0,71
Frais financiers	0,00	0
Autres charges fixes	0,00	0
Total charges fixes	1,01	0,71
Aliment	113,02	79,32
Matériels biologique	12,00	8,42
Main d'œuvre salariée	4,32	3,03
Frais vétérinaire	5,41	3,79
Frais désinfection	0,27	0,19
Eau et électricité	0,54	0,38
Chauffage	3,67	2,58
Frais de gestion	2,24	1,57
Total charges variables	141,48	99,29
Total coût de production	142,49	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 18 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 05

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	2,28	2
Frais financiers	0,00	0
Autres charges fixes	0,00	0
Total charges fixes	2,28	2
Aliment	63,89	56,25
Matériels biologique	30,00	26,41
Main d'œuvre salariée	4,82	4,24
Frais vétérinaire	6,83	6,01
Frais désinfection	0,27	0,24
Eau et électricité	1,74	1,53
Chauffage	1,82	1,60
Frais de gestion	1,95	1,71
Total charges variables	111,31	98
Total coût de production	113,59	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 19 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 06

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	4,07	3,99
Frais financiers	0	0
Autres charges fixes	0	
Total charges fixes	4,07	3,99
Aliment	64,59	63,34
Matériels biologique	25	24,52
Main d'œuvre salariée	2,66	2,61
Frais vétérinaire	4,44	4,35
Frais désinfection	0,22	0,22
Eau et électricité	0,30	0,29
Chauffage	0,24	0,23
Frais de gestion	0,46	0,45
Total charges variables	97,91	96,01
Total coût de production	101,97	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 20 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 07

L'impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange UE / Pays méditerranéens sur la filière avicole «segment poulet de chair ».

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	2,86	3,70
Frais financiers	0	0
Autres charges fixes	0	0
Total charges fixes	2,86	3,70
Aliment	32,93	42,54
Matériels biologique	25,22	32,58
Main d'œuvre salariée	4,91	6,34
Frais vétérinaire	8,18	10,56
Frais désinfection	0,41	0,53
Eau et électricité	0,33	0,42
Chauffage	1,40	1,80
Frais de gestion	1,19	1,53
Total charges variables	74,55	96,30
Total coût de production	77,41	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 21 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 08

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	5,75	5,09
Frais financiers	0	0
Autres charges fixes	0	0
Total charges fixes	5,75	5,09
Aliment	65,28	57,83
Matériels biologique	26,00	23,03
Main d'œuvre salariée	4,76	4,22
Frais vétérinaire	7,62	6,75
Frais désinfection	0,42	0,37
Eau et électricité	0,53	0,47
Chauffage	1,32	1,17
Frais de gestion	1,20	1,06
Total charges variables	107,13	94,91
Total coût de production	112,88	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 22 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 09

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	4,94	4,48
Frais financiers	0	0
Autres charges fixes	0	0
Total charges fixes	4,94	4,48
Aliment	69,48	63,06
Matériels biologique	19,64	17,83
Main d'œuvre salariée	1,54	1,40
Frais vétérinaire	9,50	8,62
Frais désinfection	0,27	0,25
Eau et électricité	0,34	0,31
Chauffage	2,57	2,33
Frais de gestion	1,90	1,72
Total charges variables	10,25	95,52
Total coût de production	110,18	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 23 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 10

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	1,93	1,77
Frais financiers	0	0
Autres charges fixes	0,74	0,68
Total charges fixes	2,67	2,44
Aliment	71,60	65,43
Matériels biologique	23,33	21,32
Main d'œuvre salariée	3,46	3,18
Frais vétérinaire	4,83	4,41
Frais désinfection	0,39	0,35
Eau et électricité	0,39	0,35
Chauffage	0,93	0,85
Frais de gestion	1,81	1,65
Total charges variables	106,75	97,56
Total coût de production	109,43	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 24 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 11

L'impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange UE / Pays méditerranéens sur la filière avicole «segment poulet de chair ».

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	15,87	13,57
Frais financiers	0	0
Autres charges fixes	0	0
Total charges fixes	15,87	13,57
Aliment	70,29	60,10
Matériels biologique	16,00	13,68
Main d'œuvre salariée	5,71	4,89
Frais vétérinaire	5,00	4,28
Frais désinfection	0,56	0,48
Eau et électricité	0,95	0,81
Chauffage	1,27	1,09
Frais de gestion	1,30	1,11
Total charges variables	101,08	86,43
Total coût de production	116,96	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 25 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 12

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	10,59	8,16
Frais financiers	0	0
Autres charges fixes	0	0
Total charges fixes	10,59	8,16
Aliment	79,68	61,38
Matériels biologique	20	15,41
Main d'œuvre salariée	3,29	2,54
Frais vétérinaire	9,41	7,25
Frais désinfection	0,94	0,72
Eau et électricité	0,28	0,22
Chauffage	3,76	0,90
Frais de gestion	1,86	1,43
Total charges variables	119,23	91,84
Total coût de production	129,82	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 26 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 13

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	3,03	2,89
Frais financiers	0	0
Autres charges fixes	0	0
Total charges fixes	3,03	2,89
Aliment	68,09	64,97
Matériels biologique	18,52	17,67
Main d'œuvre salariée	4,66	4,45
Frais vétérinaire	7,28	6,94
Frais désinfection	0,34	0,32
Eau et électricité	0,78	0,74
Chauffage	1,24	1,19
Frais de gestion	0,87	0,83
Total charges variables	101,78	97,11
Total coût de production	104,81	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 27 : Structure du coût de production du poulet de chair de l'atelier n° 14

Charges	Structure en valeur (DA/kg)	En %
Amortissement	21,05	15,60
Frais financiers	0	0
Autres charges fixes	0	0
Total charges fixes	21,05	15,60
Aliment	63,32	46,93
Matériels biologique	26,32	19,50
Main d'œuvre salariée	7,52	5,57
Frais vétérinaire	7,52	5,57
Frais désinfection	1,67	1,24
Eau et électricité	1,25	0,93
Chauffage	3,34	2,48
Frais de gestion	2,93	2,17
Total charges variables	113,87	84,40
Total coût de production	134,92	100

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

Tableau 28 : Résultats techniques de l'enquête effectuée dans la région d'étude .

L'impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange UE / Pays méditerranéens sur la filière avicole «segment poulet de chair ».

Eleveurs	Mortalité (%)	Cons-aliment (g)	Poids à l'abattage (g)	j/s	Cons/s/cycle	Durée d'élevage
1	23	3165000	2400	41272	4601	60
2	7	24125 000	2600	265048	5279	58
3	30	7 652 000	2600	52160	8802	60
4	8	12 700 000	2500	89256	11383	80
5	7	10 143 000	2500	95400	6592	62
6	7	17975 000	2600	166883	6463	60
7	3	9 430 000	2300	87314	6940	55
8	2	9 853 000	2500	86903	6463	57
9	18	28750 000	2800	284940	7063	70
10	10	14375 000	2300	130256	6070	55
11	10	8150000	2500	78191	6254	60
12	15	1 3250 000	2500	108585	7321	60
13	5	8 392 500	2700	96401	5746	66
14	10	5750000	2660	56666	6393	63
Moyenne	11		2533		6741	62

Source : Fait par nous même à partir des résultats de l'enquête

N°Eleveurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Nbre	4	3	4	3	3	4	4	5	4	2	2	3	2	3

Source : résultats de notre enquête

Tableau 30 : Evolution des coûts et des prix des produits avicoles aux divers stades de la filière (DA/KG)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Coûts	80	107,52	118,20	99,32	103,35	112,75	110,80	114,12
Prix à production (DA/KG)	109,71	111,71	118,44	113	115,22	117	108	124
Prix sorti abattoir (plein)	135,21	136,39	144,70	132	135	138,25	127,33	172
Prix sorti abattoir (vide)	ND	ND	ND	152	146	149,75	140	ND
Prix détail (plein)	155,42	152,46	149,52	145	155	157,25	145	199
Prix détail (vide)	ND	ND	181,25	175	176	181,75	172	ND
Prix des aliments(DA/QL)	1780,85	2023,21	2110,87	2214	2209	2197	2235	2384

Sources : Fait par nous même à partir des données de : - l'OFAL

- résultats de notre enquête 2003

- Kaci Ahcene 2002

Tableau 31 : âge des éleveurs enquêtés

Eleveurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Agés	28	35	28	33	45	27	26	25	35	55	45	24	45	34

Source : résultats de notre enquête

Tableau 32 : Niveaux d'instruction des éleveurs

Eleveurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Niveaux	P	M	M	M	U	S	S	M	M	P	M	M	M	M

Source : résultats de notre enquête

Tableau 33 : caractéristiques des bâtiments d'élevage

N°Eleveurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Nbre de bâtiment	1	3	1	1	1	3	1	1	2
Durée de vie des bâtiments	6	15	6	10	22	13	4	1	4
Coûts de la construction (millions DA)	0,15	0,08	0,15	0,07	ND	0,27	0,21	0,23	0,4
Nature de la construction	Bois	Serre métallique et bois	Bois	parpaing	parpaing	Serres + roseau	Serre métalliques	Serre métalliques	parpa
Nature de l'isolation	Terre battue	Terre battue	Terre battue	Néant	Néant	Polystyrène	Terre battue	Carton	Terre battu
Part de l'autofinancement (%)	100	100	100	100	/	100	100	100	100

Source : résultats de notre enquête

Tableau 34 : aération des poulaillers

N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Mode d'aération	statique	statique	statique	statique	statique	statique	statique	statique	statique	statique	statique	statique	statique	statique

Source : résultats de notre enquête

Tableau 35 : chauffage des poulaillers

N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Mode	Gaz butane	Gaz butane	Gaz butane	Gaz butane	Gaz butane	Gaz butane	Gaz butane	Gaz butane	Gaz butane	Gaz butane	Gaz butane	Gaz butane	Gaz butane

Source : résultats de notre enquête

Tableau 36 : Automatisation du travail

N°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Raclage des fientes	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel
Distribution aliments , eau ...	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel	Manuel

Source : résultats de notre enquête

Tableau 37 : Importations des matières premières par l'office national des aliments de bétail

	2000	2001	2002	2003
Mais (US\$)	45500000	55200000	60150000	54080000
Soja (US \$)	35500000	35260000	40730000	36600000
Mais (tonnes)	569821	627763	617405	516072
Soja (tonnes)	186857	204639	209111	175015

Source : ONAB, 2004

U :tonnes

	1998	1999	2000	2001	2002	2003
GAC	268278	231540	180088	177932	233052	178167
GAE	212431	188638	141766	162230	202775	165287
GAO	159941	150783	159196	175045	187553	167085
Total	640650	570961	481050	515207	623380	510539

Source : ONAB 2004

Tableau 39 : Structure de la production des aliments du bétail des entreprises publiques

	Aliment poulet de chair	Aliment poules pondeuse	Aliment ruminants	Divers
Quantités (tonnes)	510539	277257	13374	19468

Source : ONAB 2004

Tableau 40 : Evolution des prix de vente des aliments de bétail par l'ONAB U : DA/ql

	2000	2001	2002	2003	2004
Démarrage	1896	1896	1978	1978	2565
Croissance	1835	1835	1914	1914	2480
Finition	1752	1752	1836	1836	2360
Moyenne	1828	1828	1909	1909	2468

Source : ONAB , 2004

Tableau 41 : Evolution des importations de poussins dits d'un jour selon les pays fournisseurs de 1998 à 2002 (qx)

	1998	1999	2000	2001	2002	moyenne
Belgique	745	55		37		167
Hongrie	600	65			20	133
Italie	396	10			42	85
France	367	266	567	169		282
Espagne	340	92	297	78		161
Autres	63	8	180			50
Total	2511	496	1044	284	62	878

Source : statistiques douanières ,CNIS

Tableau 42: Evolution des importations de poussins dits d'un jour selon les pays fournisseurs de 1998 à 2002 (1000 US \$)

	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne
Belgique	1431	98		29		312
Hongrie	2733	109				568
Italie	707	17			41	153
France	2142	475	549	178	94	688
Espagne	655	139	166	47		201
Autres	351	16	280			129
Total	8019	854	995	254	135	2051

Source : statistiques douanières ,CNIS

Tableau 43 : Evolution des importations d'œufs à couvrir selon les pays fournisseurs de 1998 à 2002 (1000 US \$)

L'impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange UE / Pays méditerranéens sur la filière avicole «segment poulet de chair ».

	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne
France	4024	7479	4364	2182	2989	4208
Espagne	3352	1245	534	330	536	1199
Hongrie	2266	2630	461	834	573	1353
Italie	542			232	59	167
Belgique	139			142	59	68
Autre	43	154			138	67
Total	10366	11508	5359	3720	4354	7062

Source : statistiques douanières ,CNIS

Tableau 44 : Evolution des importations d'œufs à couver selon les pays fournisseurs de 1998 à 2002 (QX)

	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne
France	9572	25491	25207	12430	15759	17692
Espagne	7570	3593	4143	3657	4534	4699
Hongrie	6212	8418	2171	5479	1095	5275
Italie	1294			2308	192	759
Belgique	181			937	425	309
Autre	105	460			940	301
Total	24934	37962	31521	24811	25945	29035

Source : statistiques douanières ,CNIS

Tableau :45 Evolution de la valeur des importations de maïs selon les pays fournisseurs (1000 US \$)

	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne
USA	105596	103240	137935	157458	181871	137220
Argentine	303	2726	11358	40422	23712	15704
Afrique du sud	144	93	46	91	370	149
France	1710	3827	4070		2566	2435
Hongrie	11460	16456	16059	4625	10073	11735
Roumanie	2509	1444	1063	1615	727	1472
Yougoslavie	898	3812	2665			1475
F .Russie	1613	1773			1548	987
Brésil				304	6211	1303
Italie		2569	843		14	685
Ukraine	553	1125			2144	764
Bulgarie	681		714		1343	548
Moldavie	2351	554			823	746
Autres	3918	2271	477	87	5975	2544
Total	131736	139890	175230	204602	237377	177767

Source : statistiques douanières ,CNIS

Tableau 46 : Evolution de la valeur des importations de maïs selon les pays fournisseurs (Tonnes)

	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne
USA	747611	833403	1173760	1282627	1456728	1098826
Argentine	433	18145	85837	334996	83775	104637
Afrique du sud	322	215	107	259	998	380
France	15257	32175	30868	0	20877	19835
Hongrie	90639	142057	142726	40692	83775	99978
Roumanie	21134	12660	10330	14193	5000	12663
Yougoslavie	3154	33192	21664			11602
F .Russie	12601	15481			11523	7921
Brésil				2500	45270	9554
Italie		20042	7058		64	5433
Ukraine	5077	9724			5893	4139
Bulgarie	5404		5493		10162	4212
Moldavie	18944	5414			6091	6090
Autres	31682	19877	4130	350	45573	20322
Total	952258	1142385	1481973	1675617	1775729	1405592

Source : statistiques douanières ,CNIS

Tableau 47 : Evolution des importations de tourteau de soja selon les pays fournisseurs (tonnes)

	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne
USA	216310	226609	240963	198549	256332	227753
Argentine	2000	109918	54831	143740	158357	73969
Canada		13184	13734	76263		20636
Espagne	10134	25553	13384	5824	8658	12711
Pays-bas		108025	11678			5941
Portugal		2749	2635	7117	9355	5464
France	4800	7467	3	5202	7212	4937
Autres	1185	15066	7386		3318	5391
Total	234429	319571	344614	436695	443232	356802

Source : statistiques douanières ,CNIS

Tableau 48 : Evolution des importations de tourteau de soja selon les pays fournisseurs (1000 US\$)

L'impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange UE / Pays méditerranéens sur la filière avicole «segment poulet de chair ».

	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne
USA	56990	45578	54759	45820	58035	52236
Argentine	452	2654	12738	32435	33483	16352
Canada		2388	3389	18487		4853
Espagne	2441	5356	3303	1495	2031	2925
Pays-bas		3796	2662			1292
Portugal		603	507	1733	2133	995
France	13	1587	642	1089	1922	1051
Autres	1505	3314	1871		740	1486
Total	61401	65276	79871	101059	98344	81190

source : statistiques douanières ,CNIS

Tableau 49 : Evolution des importations de complexe minéral vitaminé selon les pays fournisseurs (qx)

	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne
France	8170	30266	44185	41428	58182	36446
Belgique	610	850	4705	12664	34925	10751
Italie	101	312		435		170
Espagne	104		100			41
Pays-bas			150		202	71
Autres			600	959	723	456
Total	8985	31428	49740	55486	94032	47935

Source : statistiques douanières ,CNIS

Tableau 50 : Evolution des importations de complexe minéral vitaminé selon les pays fournisseurs (1000 US \$)

	1998	1999	2000	2001	2002	Moyenne
France	942	2607	2836	2280	4160	2565
Belgique	57	82	308	795	1993	647
Italie	38	102		65		41
Espagne	11		8			4
Pays-bas			8		4	2
Autres			51	108	72	46
Total	1048	2791	3211	3248	6229	3305

Source : statistiques douanières ,CNIS

Tableau 51 : Evolution des importations globale du maïs et du tourteau de soja réalisées par les opérateurs algériens

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Mais en valeur (US \$)	133659000	145789000	143789000	131736000	139890000	175223000	204602000	237377000	211786000
Mais en quantités (tonnes)	895146	730507	844834	952258	1142385	1481981	1675617	1775729	1544210
T.de soja en valeur (US \$)	56269000	65907000	86442000	61401000	65276000	79871000	101059000	98344000	105078000
T.de soja en quantités (tonnes)	234914	197584	208808	234429	319571	344614	436695	443232	427759

Source : statistiques douanières ,CNIS

Tableau 52 : Evolution des taux de change moyen (DA/US\$)

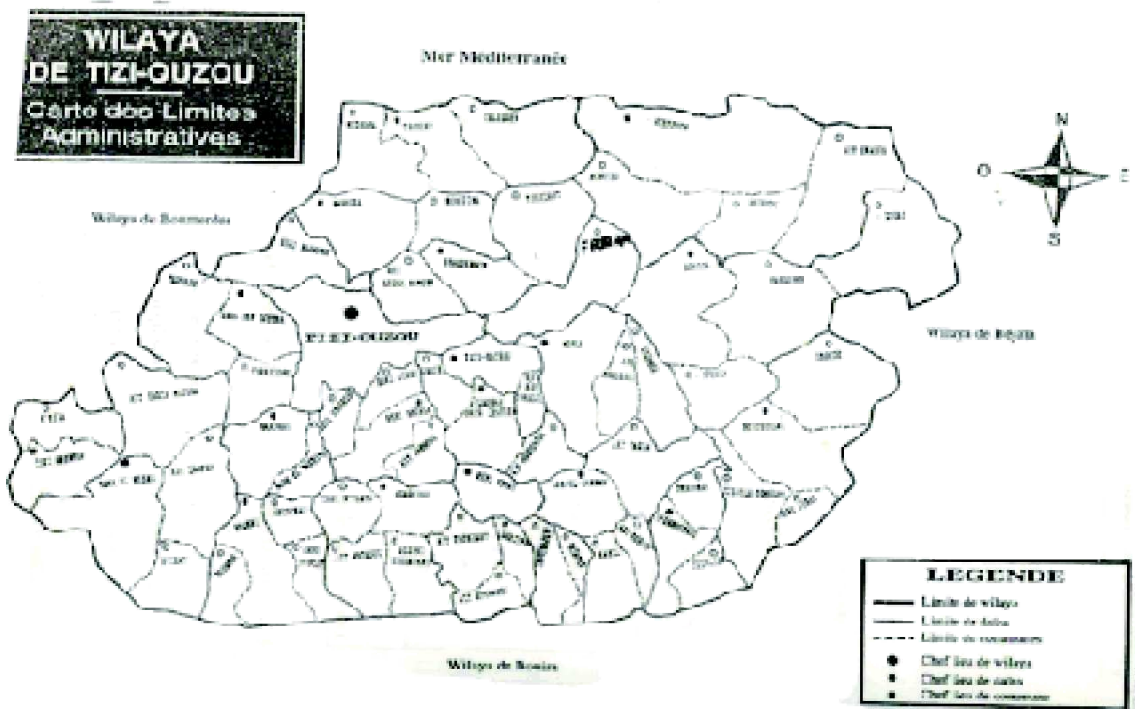
Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
DA /US\$	54,77	57,73	58,74	67,16	74,1	77,82	79,7	79,66
DA /Euro	-	-	-	70,87	69,39	69,09	75,92	88

Source : Banque d'Algérie

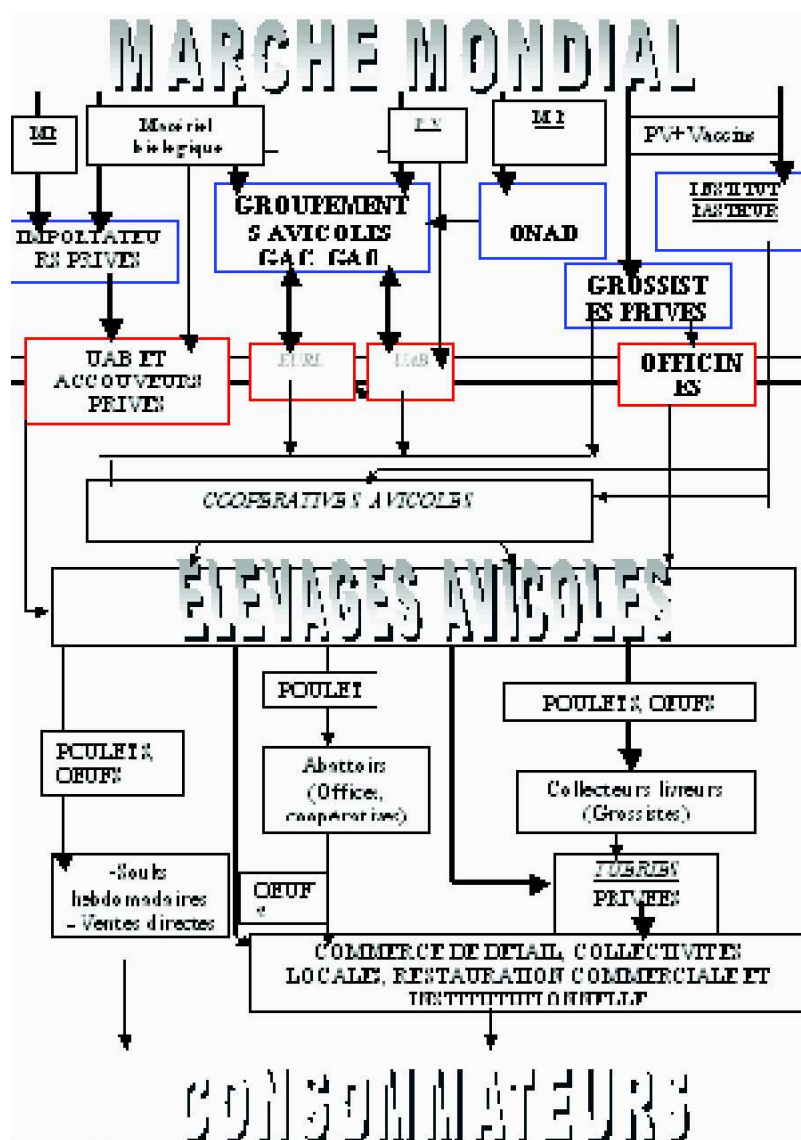
Tableau 53 : Importation des produits vétérinaires (Millions US \$)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Aviculture	4,73	13,44	14,20	10,86	10,54	14,18	14,85	16,14
Grands animaux	9,57	9,96	10,50	10,94	9,12	11,52	12,15	13,10

Source : DSV



Structure simplifiée de la filière avicole en Algérie



Structure simplifiée de la filière avicole en Algérie

Source : OFAL

Extraits de l'accord d'association de l'Algérie avec

l'union Européens/ pays méditerranées

Vertu du paragraphe I pour une période maximale de trois au-delà de la période de transition visée à l'article 6.

CHAPITRE 2

PRODUITS AGRICOLES PRODUITS DE LA PECHE ET PRODUITS AGRICOLES TRANSFORMES

Article 12

Les dispositions du présent chapitre s'appliquent aux produits originaires de la Communauté et de l'Algérie relevant des chapitres I à 24 de la nomenclature combinée et du tarif douanier algérien, ainsi qu'aux produits énumérés à : annexe 1.

Article 13

1 a Communauté et l'Algérie mettent en œuvre de manière progressive une plus grande libéralisation de leurs échanges réciproques de produits agricoles, de produits de la et de produits agricoles transformés présentant un intérêt pour les deux parties.

Article 14

1. Les produits agricoles originaires d'Algérie qui sont énumérés dans le protocole n°1, bénéficient à l'importation dans la communauté des dispositions figurant dans ce Protocole.

2. Les produits agricoles originaires de la Communauté qui sont énumérés dans le Protocole n° 2, bénéficient à l'importation en Algérie des dispositions figurant dans ce Protocole.

3. Les produits de la pêche originaires d'Algérie qui sont énumérés dans le Protocole n° 3, bénéficient à l'importation dans la Communauté des dispositions figurant dans ce Protocole.

4. Les produits de la pêche originaires de la Communauté qui sont énumérés dans le Protocole n° 4, bénéficient à l'importation en Algérie des dispositions figurant dans ce Protocole.

5. Les échanges de produits agricoles transformés relevant du présent chapitre bénéficient des dispositions figurant au Protocole n° 5.

Article 15

Dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de l'accord, la Communauté et l'Algérie examineront la situation en vue de fixer les mesures de libéralisation à appliquer par la Communauté et l'Algérie après la sixième année suivant l'entrée en vigueur de l'accord conformément à l'objectif énoncé à l'article 13

2. Sans préjudice des dispositions prévues au paragraphe ci-dessus et en tenant compte des courants d'échange pour les produits agricoles les produits de la pêche et les produits agricoles transformés entre les parties ainsi que de la sensibilité particulière de ces produits la Communauté et l'Algérie examineront au sein du Conseil d'association produit par produit. Et sur une base réciproque la possibilité de s'accorder de nouvelles concessions

Article 16

1. En cas d'établissement d'une réglementation comme conséquence de la mise en œuvre de leurs politiques agricoles ou de modification de leurs réglementaires existantes ou en cas de modification ou de développement des dispositions concernant la mise en œuvre de leurs politiques agricoles. La Communauté et l'Algérie peuvent modifier, pour les produits qui en font l'objet, le régime prévu à l'accord.

2. La partie procédant à cette modification en informe le Comité d'association. A la demande de l'autre partie. Le Comité d'association se réunit pour tenir compte, de manière appropriée, des intérêts de ladite partie.

3. Au cas où la Communauté ou l'Algérie, en application des dispositions du

paragraphe 1, modifient le régime prévu au présent accord pour les produits agricoles. Elles consentent pour les importations originaires de l'autre partie. Un avantage comparable à celui prévu par le présent accord.

4. La modification du régime prévu par l'accord fera l'objet, sur demande de l'autre partie contractante, de consultations au sein du Conseil d'association.

CHAPITRE 3 DISPOSITIONS COMMUNES

Article 17

1. Aucun nouveau droit de douane à l'importation ou à l'exportation, ni taxe d'effet équivalent n'est introduit dans les échanges entre la Communauté et l'Algérie et ceux appliqués à l'entrée en vigueur du présent accord ne seront pas augmentés.

2. Aucune nouvelle restriction quantitative à l'importation ou à l'exportation, n° mesure d'effet équivalent n'est introduite dans les échanges entre la Communauté et l'Algérie.

3. Les restrictions quantitatives et mesures d'effet équivalent applicables à l'importation ou à l'exportation dans les échanges entre l'Algérie et la Communauté sont supprimées dès l'entrée en vigueur du présent accord.

4. L'Algérie élimine, au plus tard le 1er janvier 2006, le droit additionnel provisoire

Appliqué aux produits énumérés à l'annexe 4. Ce droit est réduit de manière linéaire de 12 points par an à compter du 1er janvier 2002

dans le cas où les engagements de l'Algérie au titre de son accession à l'OMC prévoieraient un délai plus court pour l'élimination de ce droit additionnel provisoire ce délai serait d'application.

Article 18

1. Pour chaque produit, le droit de base sur lequel les réductions prévues au paragraphe 2 et 3 de l'article 9 et à l'article 14 doivent être opérées. est le taux effectivement appliqué à l'égard de la Communauté le 1er janvier 2002.

2. Dans l'hypothèse d'une adhésion de l'Algérie à l'OMC, les droits applicables aux importations entre les parties seront équivalents au taux consolidé à l'OMC ou à un taux inférieur, effectivement appliqué. En vigueur lors de l'adhésion. Si après l'adhésion à l'OMC, une réduction tarifaire est appliquée erga omnes le droit réduit est applicable.

3. Les dispositions du paragraphe 2 sont d'application pour toute réduction tarifaire appliquée erga omnes qui interviendrait après la date de conclusion des négociations. 4. Les deux parties se communiquent les droits de base qu'elles appliquent respectivement le 1er janvier 2002.

Article 19

Les produits originaires de l'Algérie ne bénéficient pas à l'importation dans la Communauté d'un régime plus favorable que celui que les Etats membres s'appliquent entre eux.

Les dispositions du présent accord s'appliquent sans préjudice de celles prévues par le règlement CEE n° 911/91 du Conseil du 26 juin 1991, relatif à l'application des dispositions du droit communautaire aux îles Canaries

Article 20

1. Les deux parties s'abstiennent de toute mesure ou pratique de nature fiscale interne établissant directement ou indirectement une discrimination entre les produits de l'une des parties et les produits similaires originaires de l'autre partie.

2. Les produits exportés vers le territoire d'une des parties ne peuvent bénéficier de ristournes d'impositions intérieures indirectes supérieures aux impositions indirectes dont ils ont été frappés directement ou indirectement.

Article 21

1. Le présent accord ne fait pas obstacle au maintien ou à l'établissement d'unions douanières, de zones de libre-échange ou de régimes de trafic frontalier, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas pour effet de modifier le régime des échanges prévu par l'accord.

2. Les parties se consultent au sein du Comité d'associationⁿ en ce qui concerne les accords portant établissement d'unions douanières ou de zones de libre-échange et, le cas échéant, pour tous les problèmes importants liés à leurs politiques respectives d'échanges.

Avec des pays tiers^s de telles consultations ont lieu notamment dans l'éventualité de l'adhésion d'un pays tiers à la communauté afin d'assurer qu'il est tenu compte des

Intérêts mutuels de la communauté et de l'Algérie inscrits dans le présent accord

Article 22

Si l'une des parties constate des pratiques de dumping dans ses relations avec l'autre partie au sens de l'article VI du GATT de 1994, elle peut prendre des mesures appropriées^a à l'encontre de ces pratiques, conformément à l'accord de l'OMC relatif : 1 la mise en oeuvre de l'article VI du GATT de 1994 à la législation interne pertinente et dans les conditions et selon les procédures prévues à l'article

Article 23

L'accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires est applicable entre les parties.

Si l'une des parties constate des pratiques de subventions dans ses échanges avec l'autre partie au sens des articles VI et XVI du GATT de 1994, elle peut prendre les mesures appropriées à l'encontre de ces pratiques, conformément à l'accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires et à sa propre législation en la matière,

Article 24

I. À moins que le présent article n'en dispose autrement, les dispositions de l'article XIX du GATT de 1994 et de l'accord de l'OMC sur les sauvegardes s'appliquent entre les parties.

2. Chaque partie informera immédiatement le Comité d'Association de toute démarche qu'elle engage ou prévoit d'entreprendre en ce qui concerne l'application d'une mesure de sauvegarde. Notamment, chaque partie transmettra, immédiatement ou au plus tard une semaine à l'avance, une communication. Écrite ad hoc au Comité d'Association contenant toutes les informations pertinentes sur:

- l'ouverture d'une enquête de sauvegarde; - les résultats finaux de l'enquête

Les informations fournies comprendront notamment une explication de la procédure sur la base de laquelle l'enquête sera effectuée et une indication des calendriers pour les auditions et d'autres occasions appropriées pour les parties concernées de présenter leurs points de vue sur la matière.

En outre, chaque partie transmettra à l'avance une communication écrite au Comité d'association contenant toutes les informations pertinentes sur la décision d'appliquer des mesures de sauvegarde provisoires; une telle communication doit être reçue au moins une semaine avant l'application de telles mesures.

3. Au moment de la notification des résultats finaux de l'enquête et avant d'appliquer des mesures de sauvegarde conformément aux dispositions de l'article XIX du GATT de 1994 et de l'accord de l'OMC sur les sauvegardes la partie ayant l'intention d'appliquer telles mesures saisira le comité d'association pour Un examen complet de la situation en vue de chercher une solution mutuellement acceptable.

4. Afin de trouver une telle solution les parties tiendront immédiatement (les consultations au sein du Comité d'association. Si aucun accord sur une solution pour éviter l'application (les mesures de sauvegarde n'est trouvé entre les parties dans les trente jours de l'ouverture de telles consultations, la partie entendant appliquer des mesures de sauvegarde peut appliquer les dispositions de l'article XIX du GATT de 1994 et celles de l'accord de l'OMC sur les sauvegardes.

5. Dans la sélection des mesures de sauvegarde prises conformément à cet article. les parties accorderont la priorité à celles qui causent le moins de perturbations possibles à la réalisation des objectifs de cet accord. De telles mesures ne dépasseront pas ce qui est nécessaire pour remédier aux difficultés qui ont surgi, et préserveront le niveau ou la marge de préférence accordés en vertu du présent accord,

6. La partie ayant l'intention de sauvegarde (les mesures de sauvegarde en vertu du présent article offrira à l'autre partie une compensation sous forme d'une libéralisation des échanges à l'égard des importations en provenance de cette dernière; cette compensation sera pour l'essentiel, équivalente aux effets commerciaux défavorables (de ces mesures pour l'autre partie à partir de la date d'application de celles-ci L'offre sera faite avant l'adoption de la mesure de sauvegarde et simultanément à la notification et à la saisine du Comité d'association, conformément au paragraphe 3 de cet article. Si la partie dont le produit est destiné à être l'objet de la mesure de sauvegarde considère l'offre de compensation comme non satisfaisante, les deux parties peuvent s'accorder, dans les consultations mentionnées au paragraphe 3 de cet article, sur d'autres moyens de compensation commerciale.

7. Si les parties ne trouvent aucun accord sur la compensation dans les trente jours de l'ouverture de telles consultations la partie dont le produit est l'objet de la mesure de sauvegarde peut prendre des mesures tarifaires compensatoires ayant des effets commerciaux pour l'essentiel équivalents à la mesure de sauvegarde prise en vertu du présent article.

Article 25

Si le respect des dispositions de l'article 17 3 entraîne:

i) la réexportation vers un pays tiers d'un produit qui fait t objet dans la partie exportatrice de restrictions quantitatives, de droits de douane à l'exportation ou de mesures ou taxes d'effet équivalent ou

ii) une pénurie grave, ou un risque en ce sens d'un produit essentiel pour la partie exportatrice,

et lorsque les situations décrites ci-dessus provoquent ou risquent de provoquer des difficultés majeures pour la partie exportatrice, cette dernière peut prendre les mesures appropriées dans les conditions et selon les procédures prévues à l'article 26. Ces mesures doivent être non être éliminées lorsque les conditions 11C justifient plus leur maintien.

Article 26

1. Si la Communauté ou l'Algérie soumet les importations de produits susceptibles de provoquer des difficultés auxquelles l'article 24 fait référence, à une procédure administrative ayant pour objet de fournir rapidement des informations au sujet de l'évolution des courants commerciaux --lie en informe l'autre

Dans les cas visés aux articles 22 et 25, avant de prendre les mesures qui y sont prévues ou. dès que possible, dans les cas auxquels s'applique le paragraphe 2 point et la Communauté ou l'Algérie, selon le cas, fournit Comité d'association toutes les informations utiles en vue de rechercher une solution acceptable pour les s deux parties.

Les mesures qui apportent le moins de perturbations au fonctionnement de l'accord doivent être choisies par priorité.

2. Pour la mise en couvre du paragraphe I , alinéa 2, les dispositions suivantes sont applicables:

a) En ce qui concerne l'article 24, 14 partie exportatrice doit être informées du cas de dumping dès que les autorités de la partie importatrice ont entamé l'enquête. S'il n'a pas été mis fin au dumping au sens de l'article V' au GATT de 1994 ou si aucune autre solution satisfaisante n'a été trouvée dans les trente jours suivant la notification de l'affaire, la partie importatrice peut adopter les mesure appropriées.

b) En ce qui concerne l'article 25, les difficultés provenant des situations visées audit article sont notifiées pour examen au comité d'association.

Le Comité d'association peut prendre toute décision utile pour mettre fin aux difficultés. S'il n'a pas été pris de décision dans les trente jours suivant celui où l'affaire lui a été notifié, la partie exportatrice peut appliquer les mesures appropriées à l'exportation du produit concerné.

c) Lorsque des circonstances exceptionnelles nécessitant une action immédiate rendent l'information ou l'examen préalable impossible, la Communauté ou l'Algérie. selon le cas, peut dans les situations définies aux articles 22 et 25. Appliquer immédiatement les mesures de sauvegarde strictement nécessaires pour faire face à la situation et en informe immédiatement l'autre partie

Article 27

L'accord ne fait pas obstacle aux interdictions ou restrictions d'importation, d'exportation ou de transit, justifiées par des raisons de moralité publique d'ordre public, de sécurité publique, de protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou de préservation des végétaux, de protection des trésors nationaux ayant une valeur artistique, historique ou archéologique ou de protection de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale ni aux réglementations relatives à l'or et à l'argent. Toutefois ces

Interdictions ou restrictions ne doivent constituer ni un moyen de discrimination arbitraire, ni une restriction déguisée au commerce entre les parties

Article 28

La notion de "produits originaires" aux fins de l'application des dispositions du présent titre et les méthodes de coopération administrative y relatives sont définies au protocole n° 6

Article 29

La nomenclature combinée des marchandises s'applique au classement des marchandises à l'importation dans la communauté. Le tarif douanier algérien des marchandises s'applique au classement des marchandises à l'importation en Algérie.

L'impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange UE / Pays méditerranéens sur la filière avicole «segment poulet de chair».

SR 09-011502

Tableau 1 : le régime applicable à l'importation en Algérie des produits agricoles originaires de la Communauté

(en % ad valorem)

Les produits originaires de la Communauté bénéficient, des droits de douane à l'importation dans la République Algérienne Démocratique et Populaire, qui sont généralement à zéro, et qui, à l'exception de certains produits originaires de certains pays, sont limités des droits de douane appliqués à la douane.

N°	Description des marchandises	Droits de Douane Approuvés (%)	Réduction des Droits de Douane (%)	Contingents Tarifaires (tonnes)
0102 10 01	Animaux vivants de l'espèce bovine, reproducteurs de race pure	5	100	50
0102 10 02	Animaux vivants de l'espèce bovine, autres que reproducteurs de race pure	5	100	5 000
0103 1 1	Coeurs, boies (poussins d'un jour)	5	100	20
0103 1 2	Dinde et dindes (poussins d'un jour)	5	100	100
0202 20 30	Viandes des animaux de l'espèce bovine congelées en morceaux non déossés	20	20	200
0202 30 30	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées, déossées	40	20	1 000
0203	Viandes, autres que de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées, congelées	20	100	100
0207 11 00	Viandes de coq et de poules, non déossées et congelées, fraîches ou réfrigérées ou séchées	20	50	2 500
0402 10	Lait et crème de lait, concentrés au séchage sous forme d'aigres séchées, en poudre, en granules ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matière grasse n'excédant pas 1,5%	5	100	30 000
0402 21	Lait et crème de lait, sans addition de sucre, faibles en lactose, en poudre, en granules ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matière grasse excédant 1,5%	5	100	40 000
0403 90 20	Fromages à pâte pour la transformation	30	50	1 500
0403 90 10	Autres fromages à pâte molle non cuite ou pressée sous-vide ou cuite	30	100	800
0406 90 90	Autres préparations à base de produits laitiers	30	100	
0407 00 10	Fromages de chèvre	30	100	80
0802 23 00	Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non	5	100	11 ans
0802 90 01	Plants fruitiers non greffés (sauf agrumes)	5	100	11 ans
0802 90 20	Jeunes plants fruitiers	5	100	11 ans
0802 90 90	Autres : plantes d'intérieur, vivaces et plants de légumes et fruitiers	5	100	11 ans

Code NC	Description des marchandises	Taux de couverture appliqué (%)	Ratio de couverture de détail (en %)	Coût moyen des produits pharmaceutiques financés
		91	91	0
0301 10 10	Formes solides, à l'usage externe (pommades, crèmes, etc.)	4	100	15 000
	Liquides (savons, mousses, onguents, etc.)	4	100	15 000
	Autres que de semences			
0302 20 00	Semences végétales	40	20	100
0310	Agar-agar, fruits de mer	20	20	100
0813 20 00	Autres fruits secs	25	100	500
0813 30 00	Truffes	20	20	50
0813 50 00	Mélange de fruits secs ou de fruits à coque, à usage culinaire			
0900	Produits du genre Pipera (piments du genre Capsicum ou genre Piper), de genre Solanum (tomates) ou de genre Solanum (aubergines)	20	100	50
0905 90	Sauces de tomates, sauces de tomates préparées	20	100	50
0906 91 00	Autres épices	20	100	50
0906 99 00				
1201 10 00	Froment (blé) dur autre que de semence	7	100	100 000
1201 99 00	Autres que froment (blé), dur autre que de semence	2	100	300 000
1202 00 00	Orge autre que de semence	15	50	200 000
1203 20 00	Avoine autre que de semence	12	100	100
1203 90 00	Maïs, autre que de semence	5	100	200
1204	Riz	5	100	2 000
1204 10 00	Aliments pour animaux	20	100	200
1204 11	Graines et produits de riz	20	50	100
1204 21 00	Graines de céréales (à l'exception des froments, de l'orge et de l'avoine)	10	20	100
1204 30	Mélange de céréales	10	100	1 000
1204 41 00	Amidon de maïs	10	20	1 000
1204 49 00	Autres amidons et produits végétaux, autres que céréales	5	100	100
1204 51 00	Graines de légumineuses	5	100	10 000
1204 52 00	Graines de légumineuses	5	100	10 000
1204 53 00	Autres que graines de légumineuses	5	100	10 000
1204 54 00	Céramides, huiles végétales, résines ou autres formes de produits végétaux	5	100	10 000
1211 90 10	Autres plantes, parties de plantes, graines, fruits ou autres produits végétaux, autres que ceux mentionnés ci-dessus, utilisés principalement en parfumerie, en cosmétique ou à usage médicinal, pour l'écueil ou similaires, fruits ou autres, même séchés, sans alcool ou par vapeur	4	100	10 000
1212 30 00	Riz blanc et semences de riz blanc, autres produits végétaux, autres que ceux mentionnés ci-dessus	10	100	10 000
1300 10 10	Foin de base brute, autres que paille	10	50	1 000
1300 10 90	Foin de base brute que foin	20	20	1 000
1311 90 00	Foin de base brute (autres que foin), même si foin et non modifié, autre que paille, autres que foin	10	100	200
1313 11 10	Foin de tournoi ou de sautoir et leurs fractions brutes	15	50	20 000
1313 11 20	Foin de manège ou de selle, et leurs fractions brutes	15	100	20 000
1313 11 30	Foin de manège ou de selle, fractions brutes			
1313 11 40	Foin de manège ou de selle, autres que foin	10	100	2 000
1313 11 50	Foin de manège ou de selle, autres que foin			
1313 20	Graines et huiles végétales, autres fractions (sauf 1212 30)	5	100	2 000
1313 30 00	Margarine d'écoulement de la margarine liquide	10	100	2 000
1313 30 00	Autres	10		
1401 90 00	Sucreries, confitures et produits similaires, de viande, d'œufs, de miel, préparés à la confiture à base de sucres	10	20	20

L'impact de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC et à la zone de libre échange UE / Pays méditerranéens sur la filière avicole «segment poulet de chair ».

ANNEXE 1

Code NC	Description des marchandises (1)	Droits de douane (%)	Taux de réduction (%)	Droits de douane	Droits de douane spécifiques
		00	00	00	
01020000	Chapons, dindes, poulets, pintades, autres volailles, vivants, à l'état congelé	100			
01021000	Autres volailles de l'espèce Gallus, vivants, à l'état congelé	100			
01022000	Autres volailles de l'espèce Gallus, vivants, autres espèces, à l'état congelé	100			
01023000	Viandes des animaux des espèces vivants à l'état congelé, fraîches, réfrigérées ou congelées, à l'exclusion des carcasses, carcasses, parties dépecées	100			(4)
01024000	Viandes des animaux des espèces vivants à l'état congelé, fraîches, réfrigérées ou congelées, à l'exclusion des carcasses, carcasses, parties dépecées	100			
01025000	Autres viandes et abats congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100			
01026000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		(1)
01027000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01028000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01029000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01030000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01031000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01032000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01033000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01034000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01035000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01036000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01037000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01038000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01039000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01040000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01041000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01042000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01043000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01044000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01045000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01046000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01047000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01048000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01049000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01050000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01051000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01052000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01053000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01054000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01055000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01056000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01057000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01058000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01059000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01060000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01061000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01062000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01063000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01064000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01065000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01066000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01067000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01068000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01069000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01070000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01071000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01072000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01073000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01074000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01075000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01076000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01077000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01078000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01079000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01080000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01081000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01082000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01083000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01084000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01085000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01086000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01087000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01088000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01089000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01090000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01091000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01092000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01093000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01094000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01095000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01096000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01097000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01098000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		
01099000	Viandes et abats de volailles, congelés, frais, réfrigérés ou congelés	100	100		

PROTOCOLE N° 1

Relatif au régime applicable à l'importation dans la communauté cios produit agricole originaire de la République algérienne démocratique et populaire

Article premier

1. Les produits énumérés dans l'annexe 1 du présent originaires de la République algérienne démocratique et populaire, sont admis à l'importation dans la Communauté selon les conditions indiquées ci-après et dans ladite annexe

2. Les droits de douane à l'importation sont éliminés ou réduits selon les produits, dans les proportions indiquées pour chacun d'eux à !.: colonne a).

Pour certains produits, pour lesquels le tarif douanier commun prévoit l'application d'un droit de douane ad valorem et d'un droit de douane spécifique. Le taux de réduction indiqué dans ' al ne s'applique qu'au droit de douane ad valorem.

3. Pour certains produits, les droits de douane sont éliminés dans la limite de

contingents tarifaires indiqués pour chacun d'eux dans la colonne b).

Pour les quantités importées au-delà des contingents, les droits du tarif douanier commun sont d'application dans leur totalité.

4. Pour certains autres produits exemptés de droits de douane, des quantités de référence, indiquées dans la colonne c), sont fixées.

Si au cours d'une année de référence, les importations d'un produit dépassent la quantité de référence fixée, la Communauté peut, en tenant compte d'un bilan annuel des échanges qu'elle établit, placer le produit, pour l'année de référence suivante, sous contingent tarifaire communautaire pour un volume égal à cette quantité de référence. Dans un tel cas, le droit du tarif douanier commun est appliqué dans sa totalité pour les quantités importées au-delà du contingent.

Article 2

Pendant la première année d'application, le volume des contingents tarifaires sera calculé au pro rata du volume de base, en tenant compte de la période écoulée avant l'entrée en vigueur du présent accord,

Article 3

1 Sous réserve du paragraphe 2 ci-après, les taux du droit préférentiel sont arrondis à la première décimale inférieure.

2 Lorsque l'établissement des taux des droits préférentiels conformément au paragraphe 1 aboutit à l'un des taux suivants, les droits préférentiels en question sont assimilés à l'exemption des droits

a) s'agissant de droits ad valorem, 1 % ou moins ; ou

b) s'agissant de droits spécifiques, 1 euro ou moins pour chaque montant.

Article 4

1 Les vins de raisins frais originaires de la République algérienne démocratique et populaire et portant la mention de vins d'appellation d'origine contrôlée doivent être accompagnés par un certificat désignant l'origine conformément au modèle figurant dans l'annexe ? du présent protocole ou par le document V 1 ou V 12 annoté conformément à l'article 25 du règlement (CEE) n° 883/2001 fixant les modalités d'application du règlement (CE) n° 1493/1999 du Conseil en ce qui concerne les échanges des produits du secteur vitivinicole avec les pays tiers,

2, Conformément à la législation algérienne, ces vins visés au paragraphe 1 portent les appellations suivantes : Aïn Bessem-Bouira Médéa. Coteaux du Zaccar, Dahra. Coteaux de Mascara, Monts du Tessa!ah, Coteaux de Tlemcen